

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Régie de l'assurance maladie du Québec

RÉPONSES
AUX QUESTIONS
GÉNÉRALES
ET PARTICULIÈRES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Régie de l'assurance maladie du Québec

RÉPONSES
AUX QUESTIONS
GÉNÉRALES

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION

TABLE DES MATIÈRES

Demandes de renseignements généraux	Numérotation des fiches réponses
Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2025-2026 : a) les endroits et dates de départ et de retour ; b) la copie des programmes et rapports de mission ; c) les personnes rencontrées ; d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ; e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ; f) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés; g) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant : • les détails de ces ententes; • les résultats obtenus à ce jour; h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.	G01
Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément : Par le cabinet ministériel : a) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement; b) le but visé par chaque dépense; c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement. d) si l'événement s'est tenu virtuellement; Par le ministère ou l'organisme : e) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement; f) le but visé par chaque dépense; g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement. h) si l'événement s'est tenu virtuellement; Par un professionnel ou par une firme externe : i) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement; j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité; k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.; m) le but visé par chaque dépense; n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement. o) si l'événement s'est tenu virtuellement.	G02

La liste des dépenses en formation de communication, en incluant et en indiquant celles du cabinet ministériel : Organisée par le ministère ou l'organisme : a) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement ; b) le but recherché par chaque dépense ; c) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie. Données par un professionnel ou une firme externe : d) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027 ; e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications ; f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ; g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu ; h) le but visé par chaque dépense ; i) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.	G03
Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2025-2026, en indiquant : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le détail des travaux ou services effectués (but visé); d) la date d'octroi du contrat; e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments; f) l'échéancier; g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions. Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.	G04
Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer : a) le nom du projet ; b) la nature du projet ; c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ; d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ; e) les plus récentes évaluations du coût du projet ; f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ; g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ; h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ; i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ; j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ; k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère : - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants. l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics. m) le nombre et la liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2025-2026.	G05

Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir : a) les coûts estimés par année ; b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données; c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité; d) la liste des fournisseurs; e) une copie du plan de déploiement.	G06
De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2025-2026, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes : a) la photocopie; b) le mobilier de bureau; c) l'ameublement; d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes; e) le distributeur d'eau de source; f) le remboursement des frais de transport; g) le remboursement des frais d'hébergement; h) le remboursement des frais de repas; i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes; j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement : I. a) au Québec; II. b) à l'extérieur du Québec.	G07
De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2025-2026, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie : a) le coût des contrats téléphoniques; b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme; c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme; d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu; e) le nombre de téléphones cellulaires et téléphones intelligents; f) le coût d'acquisition des appareils; g) le coût d'utilisation des appareils; h) les noms des fournisseurs; i) les ordinateurs portables; j) les iPad ou autre type de tablette électronique.	G08
a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins; b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;	G09

- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
- le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2025-2026 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2025-2026 en indiquant pour chacun d’eux : a) l’emplacement de la location; b) la superficie totale pour chaque local loué; c) le coût total de ladite location; d) les coûts d’aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés; e) la durée du bail; f) propriétaire de l’espace loué; g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation. h) la superficie totale réellement occupée; i) la superficie inoccupée; j) le coût de location au mètre carré; k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.	G10
Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l’organisme en 2025-2026, fournir : a) la liste des actifs excédentaires inoccupés; b) la valeur estimée de ceux-ci; c) les coûts d’entretien annuel; d) le nombre de pieds carrés de ceux-ci.	G11
Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2025-2026, du déménagement, de l’aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	G12
Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l’année 2025-2026, en indiquant pour chaque individu : a) la date de l’entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant; b) le titre de la fonction; c) l’adresse du port d’attache; d) la masse salariale totale par cabinet; e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés; f) la prime de départ versée, le cas échéant; g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève; h) la description de tâches; i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2025-2026; j) le nombre total d’employés au cabinet; k) le nom des employés bénéficiant d’un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée; l) si l’employé a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l’éthique relativement à l’exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d’exercice de certaines fonctions pour l’État.	G13

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère : a) le nom de la personne; b) le poste occupé; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle; e) la date de l'assignation hors structure; f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu; g) les prévisions pour 2026-2027.	G14
Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant : a) le poste initial; b) le salaire; c) le poste actuel, s'il y a lieu; d) la date de la mise en disponibilité; e) les prévisions pour 2026-2027.	G15
Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2024-2025, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant : a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.); b) par catégorie d'âge; c) prévisions pour 2026-2027.	G16
Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant : a) le nom de la personne; b) le poste occupé et le nom de l'organisme; c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant; d) l'assignation initiale; e) l'assignation actuelle; f) la date de l'assignation hors structure; g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).	G17
Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2024-2025, en précisant pour chaque abonnement : a) le coût de chacun; b) le fournisseur; c) la nature du service. d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande. Ventiler le montant total par catégorie.	G18
Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.	G19

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site : a) le nom du site Web; b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site; c) les coûts de construction du site; d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour; e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement); f) le nombre de visiteurs (« hits ») par mois; g) le nombre de visiteurs uniques mensuellement h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines. i) la fréquence moyenne de mise à jour; j) le responsable du contenu sur le site.	G20
Pour 2025-2026, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant : a) les régions et les villes visitées; b) les personnes et organismes rencontrés; c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants; d) les raisons du déplacement; e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; f) les coûts ventilés; g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.	G21
La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2025-2026 : a) le détail des mandats; b) le coût (déplacements, etc.); c) le nombre de ressources affectées; d) le nombre de rencontres; e) le nombre d'ETC affectés à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre. f) l'objet; g) les dates.	G22
Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.	G23
Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.	G24
Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027.	G25
Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2025-2026, ainsi que les prévisions pour 2026-2027 et 2027-2028, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.	G26
Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2025-2026, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.	G27

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2025-2026, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.	G28
Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2025-2026 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.	G29
La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2025-2026 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2026-2027. Pour chacun de ces programmes existants en 2025-2026, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2026-2027, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.	G30
Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.	G31
Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2025-2026 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	G32
Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant : a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ; b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ; c) le nombre d'employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.	G33
Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.	G34
Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : g) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027;	G35
Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : n) Plan d'action de développement durable 2023-2028.	G36
Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.	G37
Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2025-2026 : a) les sommes dépensées; b) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.	G38

Liste des CT réunions en indiquant qui a fait la demande (cabinet, sous-ministre, ministère), la liste des personnes présentes, les coûts et le nom des fournisseurs.	G39
Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2025-2026 : a) la liste de tous les concours et tirages réalisés; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix; c) l’objectif visé par la tenue de chacun des concours; d) la liste des concours qui ont pris fin.	G40
Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2025-2026: a) le nombre d’employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques; b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques; c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d’autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme; d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2025-2026 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.	G41
Veillez nous fournir la liste des rencontres de planification stratégique de type « lac-à-l’épaule » tenues par le ministère ou l’organisme en indiquant : a) Les dates; b) L’endroit précis; c) La liste des personnes présentes; d) L’ordre du jour; e) Les procès-verbaux; f) Les coûts détaillés (frais de location, d’hébergement, repas, déplacement, location d’équipement, conférencier, etc.)	G42
Veillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages. a) Nombre de stagiaires reçus; b) Heures de stages effectuées; c) Rémunération totale déboursée.	G43
Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones. a) Fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones.	G44
Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d’aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.	G45
Indiquer les dépenses encourues en vue de l’implantation du nouveau régime de dotation découlant de l’adoption du projet de loi 60 de la 42e législature.	G46
Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l’application des lois dont votre ministère est responsable de l’application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.	G47
Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.	G48
Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.	G49
Pour chacun des ministères et organismes relevant du portefeuille, pour les années financières 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 (à ce jour), veuillez indiquer : a) le nombre d’employé·es recruté·es à l’étranger, en précisant le statut d’immigration au moment de l’embauche (permis de travail temporaire, résidence permanente, autres) ; b) le nombre de missions de recrutement effectuées à l’étranger, en précisant les pays visés et les secteurs d’emploi concernés ;	G50

c) les sommes dépensées pour les activités de recrutement international (missions, agences, consultants, publicité, relocalisation, accompagnement) ; d) le nombre de contrats conclus avec des firmes externes pour soutenir le recrutement à l'étranger ; e) les catégories d'emploi pour lesquelles un recrutement international a été jugé nécessaire ; f) le taux de rétention après 12 et 24 mois des personnes recrutées à l'étranger ; g) toute directive ou orientation ministérielle émise au cours de cette période concernant la réduction, le maintien ou l'augmentation du recours au recrutement international ; h) les mesures mises en place pour favoriser prioritairement le recrutement et la formation de la main-d'oeuvre locale.	
La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.	G51

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G01

Liste des voyages hors Québec pour l'année financière 2025-2026 :

- a) les endroits et dates de départ et de retour ;
- b) la copie des programmes et rapports de mission ;
- c) les personnes rencontrées ;
- d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.) ;
- e) les noms des ministres, députés, des membres du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission ;
- f) pour les organismes, le nom des dirigeants et des fonctionnaires concernés ;
- g) la liste des ententes signées ou annoncées, et, le cas échéant :
 - les détails de ces ententes ;
 - les résultats obtenus à ce jour ;
- h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

RÉPONSE G01

Il n'y a eu aucun déplacement à l'extérieur du Québec entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026.

Exception aux sous-questions c) f), g), h), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Les renseignements concernant les titulaires d'un emploi supérieur et leurs accompagnateurs, en réponse à cette question, sont diffusés sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphe 18) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G02

Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.), séparément :

Par le cabinet ministériel :

- a) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- d) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par le ministère ou l'organisme :

- e) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement;
- f) le but visé par chaque dépense;
- g) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- h) si l'événement s'est tenu virtuellement;

Par un professionnel ou par une firme externe :

- i) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement;
- j) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- k) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- l) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- m) le but visé par chaque dépense;
- n) le nombre total et liste d'événements, ventilés par type d'événement.
- o) si l'événement s'est tenu virtuellement.

RÉPONSE G02

Par le cabinet ministériel

Cette section ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Par le ministère ou l'organisme

Aucun événement tenu ou organisé.

Par un professionnel ou par une firme externe

Aucun événement tenu ou organisé.

Exception aux sous-questions c), d), g), h), j), k), n) et o), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G03

La liste des dépenses en formation de communication, en incluant et en indiquant celles du cabinet ministériel :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027, ventilées par type d'événement ;
- b) le but recherché par chaque dépense ;
- c) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

Données par un professionnel ou une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027 ;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications ;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) ;
- g) la liste et les noms des fournisseurs et/ou des consultants, s'il y a lieu ;
- h) le but visé par chaque dépense ;
- i) nombre total et liste des formations ventilés par catégorie.

RÉPONSE G03

Organisée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :

- Aucune dépense de formation en communication organisée par la RAMQ

Donnée par un professionnel ou une firme externe :

Sommes dépensées 2025-2026	Firme de communication/ Fournisseur	But visé
0,2 k\$	Université du Québec en Outaouais	Porte-parole, moi? Apprendre à parler aux médias : - Formation permettant de maximiser la préparation aux entrevues médiatiques afin de les aborder de façon confiante et adéquate.
0,6 k\$	Isarta formations	Identifier les enjeux et gérer la crise : - Formation offrant aux conseillers en communication, des outils de gestion des communications en situation d'enjeux ou de crise. Elle permet également la compréhension des principes de gestion des médias sociaux et traditionnels en situation d'enjeux ou de crise.

Les sous-questions c) et f) ne semblent pas pertinentes à l'étude des crédits.

L'information fournie en réponse à cette question est en partie incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23).

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G04

Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme, y compris le cabinet ministériel en 2025-2026, en indiquant :

- a) les noms du professionnel ou de la firme;
- b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
- c) le détail des travaux ou services effectués (but visé);
- d) la date d'octroi du contrat;
- e) le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
- f) l'échéancier;
- g) dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Lorsque le contrat est octroyé par le cabinet ministériel, l'indiquer.

RÉPONSE G04

- Moins de 25 000 \$

Voir la réponse à la page suivante.

Exception aux sous-questions b), d), f) et g), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

- Plus de 25 000 \$

L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : <https://www.seao.ca/>. De plus, pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec à <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

Liste des contrats de moins de 25 000 k\$ pour l'année 2025-2026		
Nom du fournisseur	Objectif	Montant
9205-6126 QUÉBEC INC. (AMJ)	Services de manutentionnaires - déménagement de classeurs du 1122 Grande Allée Ouest au 1125 Grande Allée Ouest	1,4 k\$
9205-6126 QUÉBEC INC. (AMJ)	Services de manutentionnaires - libération du mobilier excédentaire au 1122 Grande Allée Ouest	2,8 k\$
9205-6126 QUÉBEC INC. (AMJ)	Services de manutentionnaires - paiement à la compagnie Matrec pour disposition des bien récupérés	4,3 k\$
9205-6126 QUÉBEC INC. (AMJ)	Services de manutentionnaires - ajout de personnel pour terminer la libération du 1122 Grande Allée Ouest	7,6 k\$
9291-0413 QUÉBEC INC. (SEBINSPIRE)	Conférence sur le thème de la mobilisation des équipes en mode collaboratif, 90 minutes, employés RAMQ	7,0 k\$
AIREAU QUALITÉ CONTRÔLE INC.	Entretien et réparation annuels de 3 humidificateurs	5,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

ALTOVA INC.	Droits d'utilisation incluant l'assistance technique et maintenance « XMLSpy 2025 Pro » - 1 licence pour 20 utilisateurs	24,2 k\$
ANDRÉ COUTURE (ÉQUIPEMENTS ÉLECTROSPORTS)	Expertise concernant les accumulateurs utilisés sur les fauteuils roulants motorisés	7,6 k\$
ANIXTER CANADA INC.	Assistance technique et maintenance pour le testeur de câblage DSX-5000MI - « Fluke »	8,9 k\$
ASPOSE PTY LTD	Une licence « Aspose.PDF » et 1 licence « Aspose.Words » for « .NET_Site OEM » - solutions d'édition et de conversion de document PDF	23,5 k\$
ASSOCIATION SUR L'ACCÈS ET LA PROTECTION DE L'INFORMATION (A.A.P.I.)	Abonnement annuel corporatif à l'Association sur l'accès et la protection de l'information, pour 8 membres	1,6 k\$
AUDREY MCCAUGHAN-SÉVIGNY STÉNOGRAPHE OFFICIELLE AMS	Services de sténographie	1,1 k\$
AV-TECH INC.	Entretien et calibration des sondes de gaz réfrigérant et de monoxyde de carbone	8,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

BEST BUY	12 récupérateurs de Toner « Lexmark »	1,2 k\$
CAN-EXPLORE INC.	Inspection des conduites d'égout	1,8 k\$
CARBU-DIAM QUÉBEC INC.	Aiguisage de lames d'imprimerie	1,5 k\$
CENDRINE AUDET (LITTERA)	Services en révision linguistique	7,0 k\$
CHUBB	Mise aux normes des détecteurs incendie en fonction de la rénovation de deux ascenseurs	14,6 k\$
CIA INTERNATIONAL INC.	Formation "Concepts clefs relatifs à l'audit interne basé sur les risques", 1 jour, 8 participants	3,5 k\$
CLINIQUE MÉDICALE SILLERY	Expertise médicale	3,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

CLINIQUE MÉDICALE SILLERY	Expertise médicale	1,6 k\$
CLINIQUE OMICRON INC.	Campagne de vaccination antigrippale 2025	4,4 k\$
COESION SP	Certification Entreprise en santé - Élite	4,6 k\$
DISTRIBUTION MOMENTUM 2000 INC.	Entretien et réparation des systèmes de filtration et de distribution d'eau potable des immeubles de Québec et Montréal	15,2 k\$
DOMTAR INC. (ARIVA)	288 000 feuilles de papier blanc, 18 000 feuilles de papier vert, 18 000 feuilles de papier bleu	23,6 k\$
DRUIDE INFORMATIQUE INC.	Programme de maintenance pour 850 postes « Antidote 11 » français et 5 postes « Antidote 11 » bilingue	18,7 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

ELIXIR TECHNOLOGIES	Droits d'utilisation du logiciel « Élixir Design Pro Tools »	5,6 k\$
ENTRAÎNEMENT SANTÉ INC.	Une inscription au Défi entreprises 2025	1,3 k\$
ENVELOPPE CONCEPT INC.	30 000 enveloppes	5,4 k\$
ÉQUIFAX CANADA CO.	Service de recherche pour recouvrement	3,0 k\$
ÉQUIFAX CANADA CO.	Abonnement mensuel pour fins d'enquête	5,0 k\$
ERGO BURO CANADA INC.	13 souris	1,0 k\$
ERGO BURO CANADA INC.	6 souris et 10 claviers	1,3 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

ERGOTABLES.COM INC.	20 bases ajustables ergonomiques	10,0 k\$
ÉTIQUETTE & RUBAN ADHÉSIFS COMMERCE INC.	15 000 étiquettes code à barres	2,9 k\$
EVERESST (ANDRÉANNE DEGRÂCE)	Conférence sur la santé psychologique "Maintenir son camp de base", 45 minutes, pour l'ensemble des employés	2,4 k\$
FERBLANTERIE LARO D.C. INC.	Remplacement d'un serpentín de climatisation	7,9 k\$
FIGMA	Abonnement 21 licences « Figma » et « Figjam » - outil de prototypage et éditeur de graphiques vectoriels	12,0 k\$
FRANKLIN EMPIRE DIV. ÉLECTRO-MÉCANIK	Fournitures électriques pour la maintenance du 1125 Grande Allée Ouest	18,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

GAGNON SÉNÉCHAL COULOMBE INC.	Services de huissiers	2,5 k\$
GESTION CANDEREL INC.	Location d'une génératrice pour le local du Plan de relève informatique	10,1 k\$
GESTION CANDEREL INC.	Installation d'un contrôleur d'accès pour la salle de gym du 1126 Grande Allée Ouest	2,7 k\$
GESTION CANDEREL INC.	Service d'alimentation électrique d'urgence du local Plan de relève informatique - Paiement de facture pour prolongation du service	1,7 k\$
GESTION MISTRA - 9046-8794 QUÉBEC INC.	Accompagnement en élaboration du besoin pour l'acquisition d'un système de gestion de la décision	10,0 k\$
GROUPE SHAREGATE INC.	Droits d'utilisation incluant l'assistance technique et maintenance pour 5 licences « ShareGate »	23,3 k\$
HOTJAR LTD	Abonnement au produit infonuagique Saas «Hotjar» - outil d'analyse Web	5,8 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

HYPERTÉC SYSTÈMES INC.	25 claviers	1,5 k\$
HYPERTÉC SYSTÈMES INC.	10 casques d'écoute et 150 coussinets en mousse	1,4 k\$
IKEA CANADA LIMITED PARTNERSHIP	Contrat ouvert pour divers achats	5,0 k\$
IMPRIMERIE SOCIALE (1994) inc.	50 000 papillons don d'organes "Bientôt 18 ans"	1,3 k\$
IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS FORMPLUS INC.	Abonnement à 67 licences « OL Care » pour imprimantes	18,8 k\$
INGÉNIERIE CARMICHAEL LTÉE	Entretien de la climatisation de la salle des serveurs à Montréal	19,5 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

JAM SOFTWARE	Une licence corporative « TreeSize Professional » avec maintenance	1,8 k\$
LA CITÉ MÉDICALE INC.	Expertise médicale	15,0 k\$
LES BOUTIQUES KASEME INC.	46 étuis pour iPhone 14 et 16e	1,6 k\$
LES BOUTIQUES KASEME INC.	30 étuis pour iPhone 16e « Impact case »	1,1 k\$
LES BOUTIQUES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC INC.	Événement reconnaissance	2,0 k\$
LES CONSULTANTS VIGILANCE- SANTÉ (1999) INC.	Abonnement annuel Web Vigilance Santé version complète, quatre licences	2,6 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

MARIE-CLAIRE PINET, STÉNOGRAPHE OFFICIELLE	Services de sténographie	1,6 k\$
MENSYS BV	Maintenance et assistance technique du produit Rocket-Remote-Desktop	1,8 k\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	Deux casques d'écoute certifiés Teams	1,7 k\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	15 accès à la plateforme de formation en ligne « Pluralsight »	12,2 k\$
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	Maintenance de 265 licences de clefs RSA	6,1 k\$
NAUTILUS PLUS INC.	10 licences « Ultime Fit » - Plateforme virtuelle d'entraînement	1,2 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

NIMBLE INFORMATION STRATÉGIQUE INC.	Un numériseur haut débit avec maintenance et assistance technique	18,0 k\$
Norda Stelo inc.	Expertise en ingénierie dans le cadre de la réclamation pour le revêtement extérieur du 1125 Grande Allée Ouest	3,1 k\$
OPTUM 360	Abonnement pour sept licences « EncoderPro.com Standard »	8,4 k\$
PAQUETTE ET ASSOCIÉS S.E.N.C., HUISSIERS DE JUSTICE	Services de huissiers	2,5 k\$
PARADIS MONTPETIT BEAUCHAMP INC.	Services de huissiers	2,5 k\$
PERFECTIONNEMENT ETS - ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	Expertise professionnelle pour les accumulateurs utilisés dans les fauteuils roulants motorisés	7,5 k\$
PG SOLUTION INC.	Accès à la plateforme de consultation de l'évaluation foncière	3,0 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

PITNEY BOWES DU CANADA LTÉE	Entretien de la machine à affranchir de Québec	3,3 k\$
POSTMAN INC.	15 licences professionnelles « Postman »	7,6 k\$
PUBLICATION MASS-MÉDIA INC. (LE COURRIER PARLEMENTAIRE)	Un abonnement électronique au quotidien « Le Courrier parlementaire »	2,5 k\$
QUANTUM JURICOMPTABLE INC.	Services professionnels en juricomptabilité	4,5 k\$
REGROUPEMENT DE RÉSEAUX EN SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL	Adhésion au Regroupement de réseaux en santé des personnes au travail	3,5 k\$
ROYALE EXTERMINATION INC.	Inspection canine et traitement préventif Aprehend	4,0 k\$
ROYALE EXTERMINATION INC.	Service de gestion parasitaire	3,9 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

S.L.T.C. INC.	Service de location et d'entretien de tapis d'hiver au 425 de Maisonneuve	2,3 k\$
SAP CANADA INC.	Assistance technique et maintenance - 10 licences - « PowerDesigner Data Architect » (architecture de données conceptuelle, logique et physique/référentiel collaboratif et portail Web orienté utilisateur)	12,1 k\$
SECURIMED INC.	Expertise médicale	2,4 k\$
SECURIMED INC.	Expertise médicale	15,0 k\$
SERRURERIE-CONTRÔLE	Six poignées à levier, six cadenas, trois clefs - Sécurisation de cabinets informatiques	2,1 k\$
SERVICE ALIMENTAIRE LE GOURMET INC.	Service de traiteur	2,2 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

SIMPLEK	Une licence « SimpleK » incluant l'assistance technique et la maintenance - Logiciel de gestion des clefs physiques et de systèmes à clefs maitresses des différents immeubles	2,4 k\$
SOFTCHOICE LP	265 jetons RSA virtuels	13,3 k\$
SOFTCHOICE LP	11 licences « Anaconda » 2025-2026	9,6 k\$
SOFTCHOICE LP	Assistance technique et maintenance pour 11 licences « STATA » - logiciel de statistiques	11,4 k\$
SOLIDCAD	Abonnement annuel pour 10 licences « AutoCAD » logiciel de conception de bâtiment 3D	19,2 k\$
SOLUTIONS TECHNIQUES INDUSTRIELLES INC.	Fabrication d'un nouvel arbre pour le système de ventilation et chauffage principal de la Régie	6,2 k\$
STRATÉGIE ORGANISATION ET MÉTHODE SOM INC.	Sondage numérique auprès de citoyens sur la déclaration de services	13,3 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

STRUCTUBE	20 tabourets pour tables bistro	1,5 k\$
SYSTÈMES ACQUIRO INC.	Abonnement aux services de sondage en ligne « Interceptum » version Entreprise	2,9 k\$
THOMSON REUTERS CANADA	Abonnement à des outils de référence pour les services juridiques	23,8 k\$
TOPMED - CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN ORTHÈSES ...	Expertise professionnelle pour l'appel d'offres de fourniture des fauteuils roulants et bases de positionnement - 15 heures	1,9 k\$
TOPMED - CENTRE COLLÉGIAL DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE EN ORTHÈSES ...	Expertise professionnelle pour l'appel d'offres de fourniture des fauteuils roulants et bases de positionnement - 13 heures 30	1,7 k\$
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	Abonnement au logiciel «Toxyscan »	1,9 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

TRADUCTIONS CHERYL LEYTEN	Services de traduction du français vers l'anglais, révision linguistique et correction d'épreuves	6,5 k\$
ULINE CANADA CORPORATION	Contrat ouvert pour divers achats	5,0 k\$
VIDÉOTRON INC.	Internet et abonnement au service numérique par câble	7,5 k\$
WILSON & LAFLEUR LTÉE	Abonnement à des outils de référence pour les services juridiques	2,7 k\$
WOLTERS KLUWER CANADA LIMITÉE	Abonnement à des outils de référence pour les services juridiques	6,5 k\$
XEROX CANADA LTÉE	Support «Workplace Suite» et services d'impression	13,7 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G05

Pour chaque projet de développement informatique, infonuagique ou de modernisation des systèmes informatiques au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :

- a) le nom du projet ;
- b) la nature du projet ;
- c) l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu) ;
- d) le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet ;
- e) les plus récentes évaluations du coût du projet ;
- f) les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière ;
- g) l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet ;
- h) les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates ;
- i) le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour ;
- j) le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet ;
- k) le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
-la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
- l) indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique-cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.
- m) le nombre et la liste des pénalités appliquées à des sous-traitants dans le domaine des TI en 2025-2026.

RÉPONSE G05

m) 7 pénalités ont été appliquées pour l'année financière 2025-2026 en TI :

- Remplacement de ressource : 3
- Non-respect de la date d'entrée en fonction de la ressource: 3
- Proposition, à trois reprises, d'une ressource qui ne répond pas aux exigences : 1

Exception aux sous-questions c), h), j), k) et l) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a), b), d), e) f), g) et i), l'information sur les projets informatiques qualifiés de plus de 500 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord des projets en ressources informationnelles du gouvernement du Québec à l'adresse suivante : <https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G06

Concernant l'hébergement de données en infonuagique, fournir :

- a) les coûts estimés par année :
- b) les coûts totaux réels pour l'hébergement de données;
- c) les coûts pour pénalités pour dépassement de capacité;
- d) la liste des fournisseurs;
- e) une copie du plan de déploiement.

RÉPONSE G06

b)

	2025-2026
Solution Nuagique Teradata VantageCloud Enterprise	1,16 M\$
Base de données MySQL (pour Rendez-vous santé Québec)	57,0 k\$

c)

Pour la solution Nuagique Teradata VantageCloud Enterprise, aucun montant pour des pénalités n'est prévu pour les dépassements de capacité; la Régie de l'assurance maladie du Québec peut demander un ajout de capacité en cours de contrat.

Pour la base de données MySQL, c'est une facturation mensuelle à l'utilisation, donc aucun montant prévu pour le dépassement de capacité.

d) Les informations concernant le catalogue du courtier en infonuagique et en technologies spécialisées est disponible sur Internet à l'adresse suivante : <https://courtier-infonuagique.gouv.qc.ca/accueil->

Exception aux sous-questions a) et e) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G07

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2025-2026, ventilé par mois, de chacune des dépenses suivantes :

- a) la photocopie;
 - b) le mobilier de bureau;
 - c) l'ameublement;
 - d) la décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes;
 - e) le distributeur d'eau de source;
 - f) le remboursement des frais de transport;
 - g) le remboursement des frais d'hébergement;
 - h) le remboursement des frais de repas;
 - i) le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
 - j) l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de type perfectionnement ou ressourcement :
- I.a) au Québec;
 - II.b) à l'extérieur du Québec.

RÉPONSE G07

Voir la réponse à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

La réponse s’applique à l’ensemble des opérations de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ).

	2025-2026 ¹
a) La photocopie	19,4 k\$
b) et c) Le mobilier de bureau et l’ameublement	12,2 k\$
d) La décoration et l'embellissement, incluant les œuvres d'art et les frais pour l'entretien des plantes	0,0 k\$
e) Le distributeur d’eau de source	0,0 k\$
i) Le remboursement des frais d’alcool et de fêtes	0,0 k\$

¹ Données au 31 janvier 2026.

Pour les sous-questions f), g), h) et j), les informations recherchées sont diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la RAMQ en vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4, paragraphes 16, 22 et 23). Pour les sous-questions f), g) et h), cette information est présentée globalement <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

Les coûts reliés aux bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinets et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G08

De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant pour 2025-2026, ventilé par mois, de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le coût des contrats téléphoniques;
- b) le coût des frais d'itinérance et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- c) le coût lié aux dépassements des forfaits de données et la proportion de ceux-ci qui ont été assumés respectivement par le cabinet, le ministère ou l'organisme;
- d) les coûts de résiliation, s'il y a lieu;
- e) le nombre de téléphones cellulaires et téléphones intelligents;
- f) le coût d'acquisition des appareils;
- g) le coût d'utilisation des appareils;
- h) les noms des fournisseurs;
- i) les ordinateurs portables;
- j) les iPad ou autre type de tablette électronique.

RÉPONSE G08

	2025-2026 (au 31 janvier 2026)
b) Coût des frais d'itinérance	0,3 k \$
c) Coût lié aux dépassements des forfaits de données	0,1 k \$
d) Coûts de résiliation	1,4 k \$

Exception aux sous-questions e), i) et j), qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a), f), g) h), l'information fournie en réponse à ces questions est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 25) <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G09

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : a) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et plus;
 - b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : b) le nombre et la répartition, par tranches d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) de 35 ans et moins;
 - c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.) :
 - le coût moyen par employé, selon la classe de travail.
 - e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
 - f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
 - g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour les trois dernières années ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : n) le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : o) le nombre d'employés permanents et temporaires;
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : p) le nombre de départs volontaires, ventilé par raisons du départ;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : r) L'effectif autorisé par le SCT en vertu de la loi 15 sur le contrôle des effectifs;

RÉPONSE G09

Les réponses à ces questions seront transmises par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G10

Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2025-2026 en indiquant pour chacun d'eux :

- a) l'emplacement de la location;
- b) la superficie totale pour chaque local loué;
- c) le coût total de ladite location;
- d) les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1er avril 2018, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
- e) la durée du bail;
- f) propriétaire de l'espace loué;
- g) en cas de résiliation de bail en cours d'année, les coûts de résiliation.
- h) la superficie totale réellement occupée;
- i) la superficie inoccupée;
- j) le coût de location au mètre carré;
- k) les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

RÉPONSE G10

d) 0 \$

e) 10 ans

g) Aucune résiliation

Les sous-questions h), i), j) et k), semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

Pour les sous-questions a) l'emplacement de la location, b) la superficie totale pour chaque local loué, c) le coût total de ladite location et f) propriétaire de l'espace loué, l'information est disponible dans les informations diffusées sur une base annuelle sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 27). <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G11

Concernant les actifs immobiliers excédentaires du ministère ou de l'organisme en 2025-2026, fournir :

- a) la liste des actifs excédentaires inoccupés;
- b) la valeur estimée de ceux-ci;
- c) les coûts d'entretien annuel;
- d) le nombre de pieds carrés de ceux-ci.

RÉPONSE G11

Pour les immeubles qui sont la propriété de la Société québécoise des infrastructures (SQI) :
La réponse à cette question sera transmise par la SQI, et ce, pour tous les ministères et organismes occupant un immeuble dont celle-ci est propriétaire.

Pour l'immeuble qui est la propriété de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :
La RAMQ ne possède aucun actif excédentaire.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G12

Pour la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2025-2026, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant :

- a) les dates des travaux;
- b) les coûts;
- c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

.....

RÉPONSE G12

Aucuns travaux effectués dans les espaces occupés pour 2025-2026.

Exception à la sous-question a) qui semble non pertinente à l'étude des crédit.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions générales

QUESTION G13

Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2025-2026, en indiquant pour chaque individu :

- a) la date de l'entrée en fonction et la date de départ, le cas échéant;
- b) le titre de la fonction;
- c) l'adresse du port d'attache;
- d) la masse salariale totale par cabinet;
- e) le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
- f) la prime de départ versée, le cas échéant;
- g) la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
- h) la description de tâches;
- i) le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2025-2026;
- j) le nombre total d'employés au cabinet;
- k) le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
- l) si l'employé a ou non signé les directives du premier ministre intitulées Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

.....

RÉPONSE G13

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G14

Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
- e) la date de l'assignation hors structure;
- f) la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu;
- g) les prévisions pour 2025-2026.

RÉPONSE G14

Aucune personne hors structure n'est rémunérée par la Régie de l'assurance maladie du Québec alors qu'elle n'occupe aucun poste dans l'organisation.

- a) et b) ne semblent pas pertinentes à l'étude des crédits.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G15

Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :

- a) le poste initial;
- b) le salaire;
- c) le poste actuel, s'il y a lieu;
- d) la date de la mise en disponibilité;
- e) les prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE G15

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G16

Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2025-2026, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en précisant la ou les raisons et en ventilant :

- a) par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
- b) par catégorie d'âge;
- c) prévisions pour 2026-2027.

.....

RÉPONSE G16

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G17

Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :

- a) le nom de la personne;
- b) le poste occupé et le nom de l'organisme;
- c) le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
- d) l'assignation initiale;
- e) l'assignation actuelle;
- f) la date de l'assignation hors structure;
- g) la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

RÉPONSE G17

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G18

Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics en 2025-2026, en précisant pour chaque abonnement :

- a) le coût de chacun;
- b) le fournisseur;
- c) la nature du service.
- d) s'il a été réalisé par le cabinet ministériel ou à sa demande.

Ventiler le montant total par catégorie.

RÉPONSE G18

Voir la réponse à la page suivante.

Exception à la sous-question d) qui semble non pertinente à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

FOURNISSEUR	NATURE DU SERVICE	COÛT (k\$) ¹
AQPP	Services Internet d’information	3,1
AXXIO INC.	Services Internet d'information	0,2
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG)	Services Internet d'information	9,3
FONDS DES BIENS ET SERVICES – MINISTÈRE EMPLOI ET SOLIDARITÉ SOCIALE	Services Internet d’information	0,3
LE CODE DUCHARME INC.	Services Internet d'information	0,2
LE DEVOIR INC.	Services Internet d'information	0,2
LES CONSULTANTS VIGILANCE-SANTÉ (1999) INC.	Services Internet d'information	68,6
REVUE GESTION HEC	Magazines	0,1
PROTÉGEZ-VOUS	Services Internet d’information	0,1
PUBLICATION MASS-MÉDIA INC. (LE COURRIER PARLEMENTAIRE)	Services Internet d’information	2,5
THOMSON REUTERS CANADA	Services Internet d'information	5,8
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.	Services Internet d'information	1,9
UPTODATE, INC.	Services Internet d'information	31,1
WILSON & LAFLEUR LTÉE	Services Internet d'information	0,6
WOLTERS KLUWER CANADA LIMITÉE	Services Internet d'information	2,0

¹ Données au 31 janvier 2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G19

Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, de billets de spectacles ou d'événements sportifs et culturels, les billets d'événements et de conférences organisées par les chambres de commerce, pour la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

.....

RÉPONSE G19

Aucune somme n'a été déboursée pour les fins énumérées à la question en 2025-2026.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G20

Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels), fournir, et ce depuis l'existence du site :

- a) le nom du site Web;
- b) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- c) les coûts de construction du site;
- d) les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- f) le nombre de visiteurs (« hits ») par mois;
- g) nombre de visiteurs uniques mensuellement
- h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.
- i) la fréquence moyenne de mise à jour;
- j) le responsable du contenu sur le site.

RÉPONSE G20

Exceptions des sous-questions f), g), i) et j) qui semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

- a) le nom du site Web;

Site principal de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ),
volets Citoyens et Professionnels :

- Le site se nomme Régie de l'assurance maladie du Québec (www.ramq.gouv.qc.ca).

Autres sites :

- Carnet santé Québec (carnetsante.gouv.qc.ca)
- Rendez-vous santé Québec (rvsq.gouv.qc.ca)

- b) et c) le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site et les coûts de construction du site;

Pour l'année 2025-2026, aucun coût de construction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

d) les coûts d’hébergement, d’entretien et de mise à jour (données au 31 janvier 2026);

Site principale de la RAMQ	Hébergement	Entretien et mise à jour
2025-2026	0,2 M\$ Abonnement service hébergement infonuagique – site internet 6,5 k\$ Environnement de développement intégré 0 \$ Services professionnels en soutien au contrat	0,3 M\$ Ressources internes et externes

Carnet santé Québec	Hébergement	Entretien et mise à jour
2025-2026	Ces coûts sont inclus dans les coûts d’infrastructures technologiques de la RAMQ.	Les dépenses d’entretien et de mise à jour sont de 1,4 M\$.

Rendez-vous santé Québec	Hébergement	Entretien et mise à jour
2025-2026	Ces coûts sont inclus dans les coûts d’infrastructures technologiques de la RAMQ.	Les dépenses d’entretien et de mise à jour sont de 1,6 M\$.

e) les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);

2025-2026 : Aucun coût de modernisation ou de refonte

h) les coûts liés à la réservation de noms de domaines.

2025-2026 : 0,6 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G21

Pour 2025-2026, les dépenses effectuées par ministère pour les tournées, les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en précisant :

- a) les régions et les villes visitées;
- b) les personnes et organismes rencontrés;
- c) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants;
- d) les raisons du déplacement;
- e) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
- f) les coûts ventilés;
- g) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.

.....

RÉPONSE G21

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G22

La liste exhaustive de tous les mandats et dossiers et de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2025-2026 :

- a) le détail des mandats;
- b) le coût (déplacements, etc.);
- c) le nombre de ressources affectées;
- d) le nombre de rencontres;
- e) le nombre d'ETC affectés à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.
- f) l'objet;
- g) les dates.

.....

RÉPONSE G22

Cette question ne s'applique pas à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G23

Liste des entités administratives créées, fusionnées, scindées ou abolies sous la responsabilité du ministère en précisant les coûts de transition et les coûts de formation.

.....

RÉPONSE G23

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G24

Le détail des crédits périmés et reportés pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE G24

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G25

Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement demandé par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027.

.....

RÉPONSE G25

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G26

Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2025-2026, ainsi que les prévisions pour 2026-2027 et 2027-2028, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, entente ou autre, les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

RÉPONSE G26

Facturation pour les services hospitaliers rendus au Québec
à des résidents des autres provinces – 2025-2026

Province	Total facturé ¹
Alberta	2,5 M\$
Colombie-Britannique	4,3 M\$
Île-du-Prince-Édouard	0,4 M\$
Manitoba	1,5 M\$
Nouveau-Brunswick	14,8 M\$
Nouvelle-Écosse	1,0 M\$
Nunavut	0,3 M\$
Ontario	25,4 M\$
Saskatchewan	0,7 M\$
Terre-Neuve-et-Labrador	1,6 M\$
Territoires du Nord-Ouest	67,2 k\$
Yukon	0,1 M\$

¹ Données au 31 janvier 2026

Les prévisions ne semble pas pertinentes pour l'études des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G27

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2025-2026, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes au rendement et des bonis.

.....

RÉPONSE G27

Les dispositions relatives au versement des primes au rendement et des bonis ont pris fin le 30 mars 2019.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G28

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2025-2026, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), le montant total des primes de départ (allocations de transition), incluant les montants versés pour bris de contrat.

.....

RÉPONSE G28

Aucune prime de départ n'a été octroyée en 2025-2026.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G29

Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2025-2026 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

.....

RÉPONSE G29

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G30

La liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2025-2026 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2026-2027. Pour chacun de ces programmes existants en 2025-2026, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2026-2027, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

.....

RÉPONSE G30

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G31

Indiquer les nouvelles initiatives ou toutes majorations apportées à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

.....

RÉPONSE G31

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G32

Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2025-2026 le taux d'absentéisme en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).

RÉPONSE G32

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G33

Pour chaque ministère et organisme public incluant les cabinets ministériels et membres du conseil des ministres, le nombre total de personnes ayant bénéficié du paiement de cotisation à une association (ordre ou corporation) professionnelle en vertu de la Directive concernant le paiement par le gouvernement de cotisations à des associations (6-79) du Conseil du trésor ou de toute autre directive permettant un remboursement de ces cotisations, ventilé par association, ordre ou corporation professionnelle en indiquant :

- a) la dépense totale relative au paiement des cotisations ;
- b) la liste des associations, ordres ou corporations professionnels auxquels le gouvernement du Québec a versé un paiement pour cotisation ;
- c) le nombre d’employés ayant bénéficié du paiement des cotisations.

.....

RÉPONSE G33

Association, ordre ou corporation professionnelle pour l'année 2025-2026	Coût (k\$)	Nombre de cotisations
Barreau du Québec	47,2 k\$	23
Chambre des notaires du Québec	2,0 k\$	1
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	2,3 k\$	2
Collège des médecins du Québec	21,6 k\$	11
Ordre des pharmaciens du Québec	55,0 k\$	36
Ordre des ingénieurs du Québec	4,3 k\$	7
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec	1,5 k\$	3
Ordre des dentistes du Québec	5,0 k\$	2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G34

Tout montant dépensé par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités du ministère ou de l'organisme.

RÉPONSE G34

Aucun montant dépensé en 2025-2026 pour la compensation des émissions de gaz à effet de serre produites dans le cadre des activités de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G35

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : g) Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027;

RÉPONSE G35

La réalisation des actions du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027 est incluse dans les activités courantes de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Un budget particulier est toutefois nécessaire afin que les sites informationnels et transactionnels soient accessibles et adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées, de même que les documents.

Pour l'année 2025-2026, un budget de 10,5 k\$ a été octroyé.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024-2027 est disponible sur le site Internet de la RAMQ https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/plan-action-personnes-handicapees-2024-2027.pdf.

QUESTION G36

Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : n) Plan d'action de développement durable 2023-2028.

RÉPONSE G36

La réalisation de presque toutes les actions du Plan d'action en responsabilité sociale 2023-2028 est incluse dans les activités courantes de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Certaines actions comprises dans ce plan contribuent spécifiquement à l'atteinte de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Il tient compte des attentes de participation que la RAMQ s'est vu attribuer par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Outre les actions entreprises dans le cadre de nos activités courantes, il arrive que des montants spécifiques soient alloués pour la réalisation de certaines mesures se retrouvant au plan d'action. Entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026, une mesure a fait l'objet de somme spécifique, soit un montant de 1,8 k\$ défrayé pour le maintien de la plateforme de covoiturage comme mesure incitative au transport collectif pour le personnel de la RAMQ.

Le Plan d'action en responsabilité sociale 2023-2028 est disponible sur le site Internet de la RAMQ : https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/plan-action-responsabilite-sociale-2023-2028-maj-2025-2028.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G37

Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 en matière de remboursement aux employés pour l'achat de matériel requis pour le télétravail.

RÉPONSE G37

Pour l'année financière 2025-2026, les sommes dépensées sont de 6,6 k\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G38

Concernant toute mesures de soutien aux employés en matière de santé mentale, au sein du ministère ou de l'organisme en 2025- 2026 :

- a) les sommes dépensées;
- b) les sommes dépensées spécifiquement en ressources externes en la matière.

RÉPONSE G38

a) 10,5 k\$

b) 10,5 k\$

Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec sur le site <https://www.seao.gouv.qc.ca>, ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec au <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/diffusion-information>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G39

Liste des CT réunions en indiquant qui a fait la demande (cabinet, sous-ministre, ministère), la liste des personnes présentes, les coûts et le nom des fournisseurs.

RÉPONSE G39

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, un montant total de 5,0 k\$ est comptabilisé en dépenses relatives aux frais de réunions.

Nom des fournisseurs :

- Banquets Baillargeon Cosmos traiteur inc.
 - Équilibre boutique traiteur
 - Les Délices du Parvis inc.
 - Nourcy (9073-2579 Québec inc.)
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G40

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2025-2026 :

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés;
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix;
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours;
- d) la liste des concours qui ont pris fin.

.....

RÉPONSE G40

La Régie de l'assurance maladie du Québec n'a réalisé aucun concours ou tirage au 31 janvier 2026.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G41

Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2025-2026:

- a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
- b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
- c) le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilés par instance ou organisme;
- d) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2025-202 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

RÉPONSE G41

- a) La Direction des communications compte 27 employés réguliers et 1 employé occasionnel.
 - b) Le montant dépensé pas la direction est de 2,5 M\$.
 - c) Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.
 - d) La réponse à cette question est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec à la question générale n° 06.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G42

Veillez nous fournir la liste des rencontres de planification stratégique de type « lac-à-l'épaule » tenues par le ministère ou l'organisme en indiquant :

- a) Les dates;
- b) L'endroit précis;
- c) La liste des personnes présentes;
- d) L'ordre du jour;
- e) Les procès-verbaux;
- f) Les coûts détaillés (frais de location, d'hébergement, repas, déplacement, location d'équipement, conférencier, etc.)

RÉPONSE G42

Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, la RAMQ a dépensé 14,0 k\$ pour la tenue de rencontres de planification stratégique de type « lac-à-l'épaule ».

Les sous-questions a) b) c) d) et e) ne semblent pas pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G43

Veuillez indiquer les montants qui ont été alloués à la rémunération des stages.

- a) Nombre de stagiaires reçus;
- b) Heures de stages effectuées;
- c) Rémunération totale déboursée.

RÉPONSE G43

- a) 14 stagiaires ont été accueillis en 2025-2026.
- b) Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits.
- c) La rémunération totale déboursée a été de 0,1 M\$*

*Données de la paie du 19 février 2026

QUESTION G44

Fournir les dépenses allouées à la consultation avec les Autochtones.

- a) Fournir la liste des projets du ministère ayant inclus une consultation des représentants autochtones

.....

RÉPONSE G44

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a réalisé l'ensemble des consultations avec les Autochtones à même ses budgets d'exploitation, il n'y a donc pas eu de dépense spécifique.

La RAMQ a à cœur de donner une voix à ses clientèles pour améliorer ses services et répondre à leurs besoins. En ce sens, elle travaille en collaboration avec différents partenaires afin de faciliter l'accès à la carte d'assurance maladie pour les personnes autochtones et améliorer la confiance des Premières Nations et Inuit envers le système de santé québécois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G45

Indiquer les dépenses encourues au titre de tout « Programme d’aide aux employés » (PAE) depuis 5 ans.

RÉPONSE G45

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G46

Indiquer les dépenses encourues en vue de l'implantation du nouveau régime de dotation découlant de l'adoption du projet de loi 60 de la 42e législature.

RÉPONSE G46

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G47

Indiquer le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois dont votre ministère est responsable de l'application. Ventiler par loi et articles, depuis 5 ans.

RÉPONSE G47

Le montant des amendes perçues en vertu de l'application des lois administrées par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est de 81,4 k\$* pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

Il est important de souligner que ce n'est pas la RAMQ qui décide des amendes, mais plutôt le Directeur des poursuites criminelles et pénales qui choisit d'engager des poursuites et fixe le montant de l'amende selon les limites légales. Les amendes et les frais sont ensuite collectés par le Bureau des infractions et amendes.

* Les montants contiennent les amendes et les frais.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G48

Indiquer la valeur des actifs possédés; meubles et immeubles.

RÉPONSE G48

Pour les immeubles qui sont propriété de la Société québécois des infrastructures (SQI) :

La réponse à cette question (valeur des immeubles) sera transmise par la SQI, et ce, pour tous les ministères et organismes occupant un immeuble dont celle-ci est propriétaire.

Pour les immeubles qui ne sont pas la propriété de la SQI :

Immeuble : 1125, Grande Allée Ouest : 39,7 M\$
Meubles : 0,1 M\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G49

Indiquer les coûts de système estimés depuis 5 ans.

RÉPONSE G49

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G50

Pour chacun des ministères et organismes relevant du portefeuille, pour les années financières 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 (à ce jour), veuillez indiquer :

- a) le nombre d'employé·es recruté·es à l'étranger, en précisant le statut d'immigration au moment de l'embauche (permis de travail temporaire, résidence permanente, autres) ;
- b) le nombre de missions de recrutement effectuées à l'étranger, en précisant les pays visés et les secteurs d'emploi concernés ;
- c) les sommes dépensées pour les activités de recrutement international (missions, agences, consultants, publicité, relocalisation, accompagnement) ;
- d) le nombre de contrats conclus avec des firmes externes pour soutenir le recrutement à l'étranger ;
- e) les catégories d'emploi pour lesquelles un recrutement international a été jugé nécessaire ;
- f) le taux de rétention après 12 et 24 mois des personnes recrutées à l'étranger ;
- g) toute directive ou orientation ministérielle émise au cours de cette période concernant la réduction, le maintien ou l'augmentation du recours au recrutement international ;
- h) les mesures mises en place pour favoriser prioritairement le recrutement et la formation de la main-d'œuvre locale.

RÉPONSE G50

La Régie de l'assurance maladie du Québec n'a procédé à aucun recrutement à l'étranger et n'a engagé aucune dépense associée au recrutement international au cours de l'année 2025-2026.

Les sous-questions b), d), f), g) et h), semblent non pertinentes à l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

- Réponses aux questions générales -

QUESTION G51

La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires versés à ces personnes.

RÉPONSE G51

La Régie de l'assurance maladie du Québec n'a aucun comité sous sa responsabilité totale ou partielle qui implique un budget ou le versement d'honoraires.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-1	G14c	N/A	G16b	Jours de maladie	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 9c.
NRG-2	G14f	N/A	G16e	Jours de vacances	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 9e.
NRG-3	G15a	N/A	G17a	Départ à la retraite	Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2025-2026 et les prévisions pour l'année 2026-2027 de : a) le nombre de départs à la retraite, incluant le total et la ventilation des indemnités versées ou estimées;	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 9k.
NRG-4	G15c	N/A	G17d	Retraités à contrat	Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2025-2026 et les prévisions pour l'année 2026-2027 de : d) le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.
NRG-5	G17	N/A	N/A	Demandes de rétrocession espaces non occupés	Liste des demandes de rétrocession des espaces non occupés concernant des baux de location. Pour chacune des demandes et pour chaque bail, préciser : a) la date de la demande; b) l'adresse des locaux visés par la demande; c) la superficie totale du bail de location; d) la superficie non occupée du bail de location au moment de la demande; e) les économies visées; f) la réponse de la SQI ou du locateur en indiquant la date de la réponse.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 10.
NRG-6	G19	N/A	N/A	Portrait actifs excédentaires	Portrait des actifs excédentaires, ratio location propriété et nouveau pied-carrés en propriété.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 11.
NRG-7	G21	N/A	G19	Aménagement Cabinet	De façon séparée et distincte, pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, fournir le détail et la ventilation des coûts, pour 2025-2026, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés, incluant : a) les dates des travaux; b) les coûts; c) le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 12.
NRG-8	G47	N/A	N/A	Masse salariale	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2025-2026, le montant total de la masse salariale en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.).	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 29.
NRG-9	G51	N/A	N/A	Sondages	Pour tout sondage ou enquête d'opinion réalisés par le ministère ou l'organisme, indiquer : a) la date ; b) la nature ; c) les questions posées ; d) les réponses ; e) la firme retenue ; f) les coûts.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.
NRG-10	G58	N/A	N/A	Coût matériel télétravail	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 au sujet de l'acquisition de matériel pour fins de télétravail (Tablettes, cellulaires, aménagement de bureau, remboursement de frais d'internet, etc.)	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.
NRG-11	G59	N/A	N/A	Dépenses sécurité informatique	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 en matière de sécurité informatique en spécifiant précisément les sommes dépensées en frais de consultants en sécurité informatique.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.
NRG-12	G60	N/A	N/A	Dépenses vidéoconférence	Sommes dépensées par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 pour l'acquisition de services de vidéo-conférence (ZOOM, Teams, etc.) : a) la liste des contrats; b) le nom du fournisseur; c) le montant déboursé.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-13	G63	N/A	N/A	Contrats - firmes consultation	Pour tout contrat accordé par le ministère ou l'organisme en 2025-2026 ou ayant cours en 2025-2026 auprès d'une firme de consultation : a) la firme retenue; b) la copie du contrat; c) la date de fin prévue du contrat; d) la valeur prévue du contrat; e) les sommes dépensées à ce jour.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.
NRG-14	G72	N/A	N/A	Contrats accordés à des entreprises américaines	Au sujet des contrats accordés à des entreprises américaines : a) Veuillez fournir la liste des contrats accordés à des entreprises américaines en 2025-2026; b) Veuillez fournir toute politique, communication ou consigne au sujet de la réduction des dépenses auprès des entreprises américaines en 2025-2026.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.
NRG-15	N/A	G03	N/A	Nombre et proportion départs	Nombre de départs et proportion des départs pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 9k.
NRG-16	N/A	G07	N/A	Proportion femmes/hommes postes cadres supérieurs	Proportion de femmes et d'hommes dans les postes de cadres supérieurs.	Référer aux réponses des demandes de renseignements généraux numéros 9a et 9b.
NRG-17	N/A	G08	N/A	Proportion diversité postes cadres supérieurs	Proportion de personnes issues de la diversité dans les postes de cadres supérieurs	Référer aux réponses des demandes de renseignements généraux numéros 9a et 9b.
NRG-18	N/A	G09	N/A	Proportion personnes cadres	Proportion de personnes cadres par rapport aux autres catégories d'emploi au courant des 5 dernières années.	Référer aux réponses des demandes de renseignements généraux numéros 9a et 9b.
NRG-19	N/A	G16	N/A	Acquisitions marchés publics 5 dernières années	Indiquer le montant et la proportion des acquisitions de marchés publics de votre ministère selon la provenance du bien ou service acquis, depuis 5 ans. Ventiler en biens et services.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.
NRG-20	N/A	G18	N/A	Contrats - firmes consultation	Indiquer le nombre et la valeur monétaire des contrats octroyés à des firmes-conseils, notamment TACT, McKinsey, KPMG et NATIONAL; fournir lesdits contrats le cas échéant.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.
NRG-21	N/A	G21	N/A	Superficie et dépenses - locaux utilisés	Indiquer la superficie et les dépenses encourues relativement aux locaux physiques utilisés par votre ministère, depuis 5 ans.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 10.
NRG-22	N/A	G30	N/A	Coût de reconduction des programme	Indiquer le coût de reconduction des programmes estimés depuis 5 ans.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 30.
NRG-23	N/A	G31	N/A	Effectifs par territoire	Énumérer chaque direction régionale, en indiquant le territoire couvert par celle-ci, la municipalité d'établissement, le titulaire du poste de direction et l'effectif équivalent à temps complet.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 9f.
NRG-24	N/A	N/A	G06	Formation en communication Personnel politique	La liste des dépenses en formation de communication organisée pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés en indiquant : a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027; b) le but visé par chaque dépense; c) la nature de la formation; d) les personnes ou la firme qui ont donné la formation; e) les personnes qui ont reçu la formation ainsi que le titre de leur fonction.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 3.
NRG-25	N/A	N/A	G11	Contrats cabinet	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2025-2026, en indiquant, pour chaque contrat : a) les noms du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat; c) leur mandat et le résultat (rapport ou document final); d) le coût; e) l'échéancier; f) dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.
NRG-26	N/A	N/A	G17c	Départs à la retraite prévus	Pour chaque ministère et organisme public, et ce par direction : c) le nombre de départs à la retraite prévus pour 2025-2026 et les indemnités de retraite qui seront versées.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 9k.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-27	N/A	N/A	G26	Effectifs par catégorie d'emploi bureaux régionaux	Pour chaque ministère et organisme, liste des bureaux régionaux et de l'effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans, ainsi que les prévisions pour 2026-2027, par mission.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 9f.
NRG-28	N/A	N/A	G31	Nominations négociateurs, médiateurs, commissaires, experts, enquêteurs	Nominations, pour 2025-2026, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée: a) la liste; b) les mandats; c) les contrats; d) le résultat du travail effectué; e) les échéances prévues; f) les sommes impliquées.	Référer à la réponse de la demande de renseignements généraux numéro 4.
NRG-29	G11	N/A	N/A	Utilisation de logiciels d'intelligence artificielle	Concernant l'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle (IA) dans les ministères et organismes, veuillez nous fournir : a) la liste des projets visés et l'objectif visé par chacun de ces projets; b) les sommes investies pour l'utilisation ou la conception de logiciel utilisant l'IA; c) le coût des licences d'utilisation associées à des logiciels utilisant des système d'IA; d) la liste des contrats externes octroyés pour la mise en œuvre d'outils d'IA au sein des ministères et organismes et les firmes retenues pour les accomplir; e) les coûts d'entretien ou de mise à jour pour chacun de ces projets; f) le nombre d'employés (ETC) affectés à chacun de ces projets d'implantation de technologie d'IA; g) la liste des enjeux de sécurité liés à l'utilisation de fonctionnalités d'IA.	Question particulière à poser au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
NRG-30	G44a	N/A	G52	Programmes financés par le Fonds d'électrification et de changements climatiques vert	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : a) le Fonds vert.	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NRG-31	G44b	N/A	G53	Programmes financés par le Fonds des ressources naturelles	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : b) le Fonds des ressources naturelles.	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NRG-32	G44c	N/A	N/A	Programmes financés par le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : c) le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques.	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NRG-33	G44d	N/A	N/A	Programmes financés par le Fonds du Plan Nord	Liste des aides financières accordées en vertu de programmes financés par : d) le Fonds du Plan Nord.	Question particulière à poser à la Société du Plan Nord.
NRG-34	G45	N/A	G54	Contrats service juridiques	Pour chacune des cinq années, les sommes allouées à l'externe pour tout type de service juridique et préciser la raison pour laquelle les services ont été traités à l'externe ainsi que les professionnels qui ont donné ces services.	Question particulière à poser au ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères.
NRG-35	G56a	N/A	N/A	Plan d'action gouvernemental pour soutenir Rouyn- Noranda 2023-2028	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : a) Plan d'action gouvernemental pour soutenir Rouyn-Noranda 2023-2028;	Question particulière à poser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
NRG-36	G56aa	N/A	N/A	Politique gouvernementale de prévention en santé	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : aa) Plan d'action interministériel 2022-2025 de la Politique gouvernementale de prévention en santé;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NRG-37	G56aaa	N/A	N/A	Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : aaa) Stratégie québécoise de développement de l'aluminium 2015-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-38	G56b	N/A	N/A	Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité : unis pour la démocratie	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : b) Plan d'action pour favoriser le respect et la civilité : unis pour la démocratie;	Question particulière à poser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
NRG-39	G56bb	N/A	N/A	Plan d'action Investissements étrangers et exportations 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : bb) Plan d'action pour la croissance des investissements étrangers et des exportations 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NRG-40	G56bbb	N/A	N/A	Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : bbb) Stratégie québécoise de l'aérospatiale 2016-2026;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NRG-41	G56c	N/A	N/A	Opération main d'œuvre Secteur prioritaires	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : c) Opération main-d'œuvre – Mesures ciblées pour certains secteurs prioritaires;	Question particulière à poser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
NRG-42	G56cc	N/A	N/A	Plan d'action Agrotourisme et tourisme gourmand 2022-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : cc) Plan d'action pour la promotion internationale de l'agrotourisme et du tourisme gourmand 2022-2025;	Question particulière à poser au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.
NRG-43	G56ccc	N/A	N/A	Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : ccc) Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030;	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NRG-44	G56d	N/A	N/A	Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : d) Stratégie pour l'essor de la créativité numérique en culture 2023-2028;	Question particulière à poser au ministère de la Culture et des Communications.
NRG-45	G56dd	N/A	N/A	Plan d'action Activités physiques, sportives et récréatives 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : dd) Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère des l'Éducation.
NRG-46	G56ddd	N/A	N/A	Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : ddd) Stratégie québécoise des sciences de la vie 2017-2027;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NRG-47	G56e	N/A	N/A	Stratégie commune mission franco-québécoise découvrabilité contenus culturels francophones	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : e) Stratégie commune de la mission franco-québécoise sur la découvrabilité des contenus culturels francophones;	Question particulière à poser au ministère de la Culture et des Communications.
NRG-48	G56ee	N/A	N/A	Plan d'action violence conjugale	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : ee) Plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et d'accroître la sécurité des victimes 2020-2025;	Question particulière à poser au Conseil du statut de la femme.
NRG-49	G56eee	N/A	N/A	Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : eee) Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NRG-50	G56f	N/A	N/A	Stratégie québécoise de commémoration « Je me souviens »	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : f) Stratégie québécoise de commémoration « Je me souviens »;	Question particulière à poser au ministère de la Culture et des Communications.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-51	G56ff	N/A	N/A	Plan de protection face aux inondations	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : ff) Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie;	Question particulière à poser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
NRG-52	G56fff	N/A	N/A	Plan d'action - relance des exportations	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : fff) Vision internationale du Québec et du Plan d'action pour la relance des exportations;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie pour le "Plan d'action pour la relance des exportations" et au ministère des Relations internationales et de la Francophonie pour la "Vision internationale du Québec".
NRG-53	G56g	N/A	N/A	Politique bioalimentaire 2018-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : g) Plan d'action de la Politique bioalimentaire;	Question particulière à poser au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
NRG-54	G56gg	N/A	N/A	Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : gg) Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec;	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NRG-55	G56ggg	N/A	N/A	Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : ggg) Plan d'action en tourisme d'affaires 2023-2026;	Question particulière à poser au ministère du Tourisme.
NRG-56	G56h	N/A	N/A	Politique mobilité durable 2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : f) Plan d'action de la Politique de mobilité durable 2030;	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NRG-57	G56hh	N/A	N/A	Plan d'agriculture durable 2020-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure :hh) Plan pour une agriculture durable 2020-2030 et plans d'action régionnaux 2021-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
NRG-58	G56hhh	N/A	N/A	Plan d'action Avantage Saint-Laurent 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : hhh) Plan d'action Avantage Saint-Laurent 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NRG-59	G56ii	N/A	N/A	Plan pour une économie verte 2020-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : ii) Plan pour une économie verte 2020-2030;	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NRG-60	G56iii	N/A	N/A	Plan d'action gouvernementale de simplification des démarches administratives à la suite d'un décès 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : iii) Plan d'action gouvernementale de simplification des démarches administratives à la suite d'un décès 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
NRG-61	G56j	N/A	N/A	Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 (prolongé jusqu'en 2024)	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : j) Plan d'action en occupation et en vitalité des territoires 2020-2022 (prolongé jusqu'en 2024)	Question particulière à poser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
NRG-62	G56jj	N/A	N/A	Plan nature 2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : jj) Plan nature 2030;	Question particulière à poser au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.
NRG-63	G56jjj	N/A	N/A	Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024- 2029	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : jjj) Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024- 2029;	Question particulière à poser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-64	G56k	N/A	N/A	Stratégie gouvernementale occupation et vitalité territoires 2025-2029	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : k) Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2025-2029	Question particulière à poser au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.
NRG-65	G56kk	N/A	N/A	Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : kk) Plan québécois en entrepreneuriat 2022-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NRG-66	G56kkk	N/A	N/A	Plan pour la langue française	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : kkk) Plan pour la langue française;	Question particulière à poser au ministère de la Langue française.
NRG-67	G56l	N/A	N/A	Plan d'action 2023-2024 élaboré par les partenaires de la Table Justice-Québec	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : l) Plan d'action 2025-2026 élaboré par les partenaires de la Table Justice-Québec;	Question particulière à poser au ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères.
NRG-68	G56ll	N/A	N/A	Valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : ll) Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NRG-69	G56m	N/A	N/A	Plan d'action pour contrer l'intimidation et cyberintimidation 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : m) Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère de la Famille.
NRG-70	G56mm	N/A	N/A	Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : mm) Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026;	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NRG-71	G56nn	N/A	N/A	Politique culturelle du Québec	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : nn) Politique culturelle du Québec;	Question particulière à poser au ministère de la Culture et des Communications.
NRG-72	G56o	N/A	N/A	Plan d'action Sécurité civile - inondations	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : o) Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations;	Question particulière à poser au ministère de la Sécurité publique.
NRG-73	G56oo	N/A	N/A	Rapport Groupe d'action contre le racisme	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : oo) Rapport « Le racisme au Québec, Tolérance Zéro » du Groupe d'action contre le racisme;	Question particulière à poser au Bureau de coordination de la lutte contre le racisme.
NRG-74	G56p	N/A	N/A	Rapport de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : p) Plan d'action gouvernemental 2021-2026 en réponse aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs;	Question particulière à poser au ministère de la Sécurité publique.
NRG-75	G56q	N/A	N/A	Plan d'action Simplification démarches administratives - décès 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : q) Plan d'action gouvernemental de simplification des démarches administratives à la suite d'un décès 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
NRG-76	G56qq	N/A	N/A	Rapport accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : qq) Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale « Rebâtir la confiance »;	Question particulière à poser au Conseil du statut de la femme.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-77	G56r	N/A	N/A	Plan d'action économie sociale 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : r) Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NRG-78	G56rr	N/A	N/A	Enquête nationale - femmes et filles autochtones	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : rr) Recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;	Question particulière à poser au Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit.
NRG-79	G56s	N/A	N/A	PAGAC	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : s) Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire;	Question particulière à poser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
NRG-80	G56ss	N/A	N/A	Suivi de recommandations - Commission des autochtones	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : ss) Recommandations du rapport de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec (Rapport Viens);	Question particulière à poser au Secrétariat aux relations avec les Premières nations et les Inuits.
NRG-81	G56t	N/A	N/A	Plan d'action allègement réglementaire et admin. 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : t) Plan d'action gouvernemental en matière d'allègement réglementaire et administratif 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.
NRG-82	G56tt	N/A	N/A	Stratégie d'aménagement durable des forêts	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : tt) Stratégie d'aménagement durable des forêts;	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NRG-83	G56u	N/A	N/A	Plan d'action Lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées 2022-2027	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : u) Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NRG-84	G56uu	N/A	N/A	Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : uu) Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers;	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NRG-85	G56v	N/A	N/A	Plan d'action gouvernemental 2024-2029 – La fierté de vieillir	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : v) Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance envers les personnes aînées 2022-2027;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NRG-86	G56vv	N/A	N/A	Stratégie gouvernementale de cybersécurité et numérique 2024-2028	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : vv) Stratégie gouvernementale de cybersécurité et numérique 2024-2028;	Question particulière à poser au ministère de la Cybersécurité et du Numérique.
NRG-87	G56w	N/A	N/A	Reconnaissance des compétences - personnes immigrantes	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : w) Plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes;	Question particulière à poser au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.
NRG-88	G56ww	N/A	N/A	Stratégie maritime 2015-2030	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : ww) Stratégie maritime 2015-2030;	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NRG-89	G56x	N/A	N/A	Plan d'action - Prévenir, réduire et traiter	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : x) Plan d'action interministériel en dépendance 2018-2028, « Prévenir, réduire et traiter »;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NRG-90	G56xx	N/A	N/A	Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : xx) Stratégie nationale d'achats d'aliments québécois;	Question particulière à poser au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-91	G56y	N/A	N/A	Plan d'action itinérance 2021-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : y) Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NRG-92	G56yy	N/A	N/A	Stratégie nationale de production de bois	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : yy) Stratégie nationale de production de bois;	Question particulière à poser au ministère des Ressources naturelles et des Forêts.
NRG-93	G56z	N/A	N/A	Plan d'action santé mentale 2022-2026	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : z) Plan d'action interministériel en santé mentale 2022-2026;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NRG-94	G56zz	N/A	N/A	Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : zz) Stratégie pour un Québec sans tabac 2020-2025;	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NRG-95	N/A	G05	N/A	Réclamations CNESST	Pour chacun des ministères et organismes relevant du portefeuille, pour les années financières 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 (à ce jour), veuillez indiquer : • le nombre de réclamations acceptées par la CNESST pour lésion professionnelles ; • le nombre d'employé-es concerné-es ; • Le nombre total de jours d'absence indemnisés ; • les coûts assumés par l'employeur (remplacement, maintien du salaire, cotisations, etc.) ; • la ventilation des données selon : - la catégorie d'emploi (personnel de soutien, technique, professionnel, cadre, autre) ; - le sexe ; - le statut d'emploi (temps plein, temps partiel, occasionnel) ; - la région administrative - la nature des lésions reconnues (physiques, psychologiques, harcèlement, violence au travail, surcharge ou épuisement professionnel, autres)	Question particulière à poser à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail.
NRG-96	N/A	G11	N/A	Véhicules	Fournir le budget concernant la dotation de véhicules au sein du ministère ou de l'organisme, ventilée par région, en indiquant : a) le nombre total de véhicules; b) le nombre de véhicules hybrides rechargeables; c) le nombre de véhicules électriques.	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NRG-97	N/A	G13	N/A	Budget analyse différenciée selon les sexes	Fournir le budget réservé à la réalisation d'analyses différenciées selon les sexes (ADS+). Donner le budget de ces analyses en ETC ou le montant des contrats octroyés.	Question particulière à poser au Conseil du statut de la femme.
NRG-98	N/A	G15	N/A	Dépenses PNSC 5 dernières années	Indiquer les dépenses encourues par votre ministère dans le cadre des missions prévues au Plan national de sécurité civile (PNSC) du gouvernement du Québec dans lesquelles le ministère est impliqué depuis 5 ans.	Question particulière à poser au ministère de la Sécurité publique.
NRG-99	N/A	G22	N/A	Dépenses soutien législatif	Indiquer les dépenses encourues pour le soutien législatif apporté par votre ministère dans le développement et l'étude des différentes législations adoptées.	Question particulière à poser au ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères.
NRG-100	N/A	G32	N/A	Sommes versées dommages et intérêts	Total des sommes versées à titre de dommages et intérêts par l'État à la suite de poursuites judiciaires dans lesquelles le gouvernement était représenté par le procureur général du Québec. Lister les 10 causes ayant entraîné les plus grandes sommes.	Question particulière à poser au ministère de la Justice en ce qui concerne les directions des affaires juridiques des ministères.
NRG-101	N/A	N/A	G09	Contrats santé publique	Liste détaillée de tous les contrats accordés en vertu des articles 118 et 123 de la Loi sur la santé publique, en indiquant : a) le nom du professionnel ou de la firme; b) les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final); c) le coût; d) l'état de prestation des services; e) l'échéancier.	Question particulière à poser au ministère de la Santé et des Services sociaux.
NRG-102	N/A	N/A	G45	Déplacés de leur fonction suite aux changements de gouvernement	Pour 2025-2026, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite des remaniements ministériels. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.	Question particulière à poser au ministère du Conseil exécutif.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-103	N/A	N/A	G50	ETC Stratégie maritime	Nombre d'employés ou ETC affectés à la Stratégie maritime pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027.	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NRG-104	N/A	N/A	G51	Budget Stratégie maritime	Ventilation du budget du ministère consacrée à la Stratégie maritime pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027.	Question particulière à poser au ministère des Transports et de la Mobilité durable.
NRG-105	G14h	N/A	G16g	Plaintes harcèlement psychologique	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : h) le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-106	G49	N/A	N/A	Liste de tous les rapports, études, avis, analyses, enquêtes	Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2025-2026 en indiquant pour chacun : a) le sujet ; b) la ou les raisons pour lesquelles il a été produit ou commandé ; c) les coûts reliés à sa réalisation ; d) le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu. Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-107	G55	N/A	N/A	Objectifs exemplarité Charte de la langue française	Copie des objectifs d'exemplarité et des indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ceux-ci en vertu de l'article 13.1 de la Charte de la langue française;	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-108	G69	N/A	N/A	Listes des cartes de crédits	Veuillez nous fournir la liste des cartes de crédits dans le ministère et ou l'organisme en indiquant le titulaire de la carte et son titre. Pour chacune des cartes de crédits, veuillez nous fournir les relevés de carte pour l'année courante.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-109	N/A	G06	N/A	Proportion postes télétravail	Proportion de postes ayant accès au télétravail pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère, ventilée par le nombre de journées autorisées.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-110	N/A	N/A	N/A	Nombre postes absents manque de places service de garde	Nombre de postes dont le titulaire habituel est absent en raison d'un manque de places en service de garde.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-111	N/A	G14	N/A	Nb. analyse différenciée selon les sexes	Fournir le nombre d'analyse différenciées selon les sexes (ADS+) effectuées.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-112	N/A	G23	N/A	Nombre de membres ordre professionnel	Indiquer le nombre de membres d'un ordre professionnel, par ordre.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-113	N/A	G25	N/A	Personnes affectés aux enquêtes et surveillance de l'application de la loi	Indiquer le personnel affecté aux enquêtes et à la surveillance de l'application de la loi.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-114	N/A	G28	N/A	Bilan des efforts de diminution GES	Indiquer le bilan des efforts de diminution d'émission de GES au sein du ministère ou de l'organisme.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-115	N/A	N/A	G36	Ententes gouvernement fédéral et provinces	La liste des ententes et leur nature, signées en 2025-2026 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-116	N/A	N/A	G47	Ententes de confidentialité - projets de loi, des politiques, des stratégies, etc.	Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-117	N/A	N/A	G55	Actes répréhensibles	Pour le ministère et chacun de ses organismes, en 2025-2026, indiquer le nombre de divulgations d'actes répréhensibles reçues, le nombre d'enquêtes (débutées, en cours ou terminées), ainsi que le nombre de divulgations fondées, y compris celles ayant mené à des mesures correctives. Préciser, pour chaque divulgation, la catégorie d'actes répréhensibles visée à l'article 4 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (2016, chapitre 34).	Ne pas répondre à cette question qui semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
NRG-118	G02	N/A	G02	Voyages en avion Conseil des ministres et cabinets	Pour chacun des voyages faits en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels au Québec et des dirigeants d'organismes pour 2025-2026 : a) les raisons du déplacement; b) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour; c) les coûts ventilés.	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 17). Inscrire le lien Internet.
NRG-119	G03	N/A	G03	Publicité, articles promotionnels et commandites	Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur les réseaux sociaux et sur les sites Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant : a) la ventilation des sommes dépensées pour 2025-2026 , et les prévisions pour 2026-2027; b) les noms des firmes de publicité retenues; c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié); d) le but visé par chaque dépense; e) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire; f) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographie; g) la répartition du placement média en indiquant le coût par média ainsi que les dates de diffusion; h) le rapport de statistiques sur la portée et la clientèle visée et l'atteinte des objectifs ou toute évaluation réalisée de l'impact de la campagne.	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de chaque ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24). Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site de chaque ministère. Pour les contrats 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré. Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.
NRG-120	G07	N/A	G10	Appels d'offres publics	Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) la liste des soumissions et le montant de chacune; b) la grille d'évaluation des soumissions; c) le soumissionnaire retenu et la justification de ce choix; d) le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat; e) le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: https://seao.gouv.qc.ca .
NRG-121	G08	N/A	G12	Consultants externes	Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2025-2026 : a) la liste de toutes les ressources œuvrant au sein d'un ministère ou d'un organisme et qui ne sont pas des employés du gouvernement ; b) le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale) ; c) le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants ; d) le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé ; e) une description de son mandat ; f) la date de début de son contrat ; g) la date prévue de fin de son contrat ; h) sa rémunération annuelle.	Les informations relatives aux contrats octroyés à des firmes externes sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec : https://seao.gouv.qc.ca ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site de chaque ministère.
NRG-122	G14i	N/A	G16h	Personnel double rémunération	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : i) le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;	En ce qui a trait à l'information recherchée concernant la liste du personnel, par catégorie d'emploi, qui reçoit une rémunération et une prestation de retraite d'un régime de retraite, nous vous informons que ces renseignements renferment des renseignements personnels confidentiels au sens de l'article 54 de la Loi sur l'accès. Le paragraphe 1° de l'article 53 ainsi que le premier alinéa de l'article 59 de cette loi nous obligent à refuser de donner accès à ces renseignements. Par ailleurs, l'amalgame des renseignements recherchés n'a pas un caractère public conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-123	G14o	N/A	N/A	Postes abolis par ministère	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : q) le nombre de postes abolis ventilé par corps d'emploi;	Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.
NRG-124	G14q	N/A	N/A	Postes vacants	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : s) le nombre de postes vacants et le nombre d'ETC non comblés, ventilé par région.	Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.
NRG-125	G14r	N/A	N/A	Postes vacants - gel de recrutement	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : r) le nombre de postes demeurés vacants en raison des mesures de contrôle des dépenses (gel de recrutement) décrétées par le gouvernement du Québec le 1er novembre 2024.	Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.
NRG-126	G15b	N/A	G17b	Remplacement selon PGRH	Pour chaque ministère et organismes, par direction, pour l'année 2025-2026 et les prévisions pour l'année 2026-2027 de : b) le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;	Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.
NRG-127	G23	N/A	G21	Budget discrétionnaire	Liste des sommes d'argent versées en 2025-2026, par mois, à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant : a) le nom de l'organisme concerné ou de la personne; b) la circonscription électorale; c) le montant attribué; d) le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du <i>Règlement sur la diffusion d'information</i> et sur la <i>protection des renseignements personnels</i> (art. 4 paragraphe 26). Inscrire le lien Internet.
NRG-128	G35	N/A	G38	Revenus autonomes et tarification	L'inventaire complet des services tarifés que le ministère et les organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2026-2027.	L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2025-2026 des ministères et organismes.
NRG-129	G39	N/A	N/A	Primes au rendement et bonis - Cabinet	Pour chaque cabinet ministériel, fournir pour l'année financière 2025-2026 le montant total des primes au rendement, des ajustements salariaux non-récurrents et des bonis versés au personnel de cabinet.	En 2025-2026, aucun boni ou autre rémunération variable fondés sur le rendement n'a été accordé au personnel de cabinet ministériel, et ce, conformément à la Directive concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel des cabinets de ministre.
NRG-130	G46	N/A	N/A	Dépenses en informatique et employés attirés aux dossiers informatiques	Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres) : a) la dépense totale (opération et capital) ; b) les grands dossiers en cours ; c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques ; d) préciser le nombre en équivalent ETC et comparaison entre le nombre de ressources internes et externes dans le domaine des TI ; e) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.	Les informations en réponse à cette question sont disponibles dans le plan des investissements et des dépenses en ressources informationnelles disponible sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du trésor dans la rubrique "Budget de dépenses".

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-131	G52	N/A	N/A	Dépenses publicitaires - médias communautaires et Internet	Pour toutes dépenses publicitaires réalisées par le ministère ou l'organisme, indiquer : a) le pourcentage de ces dépenses réalisées au sein de médias communautaires et le montant ; b) le pourcentage de ces dépenses réalisées sur Internet et les médias sociaux et le montant.	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet de chaque ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphe 24). Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et est diffusée mensuellement sur le site de chaque ministère. Pour les contrats 25 000 \$ et moins, ceux-ci peuvent être conclus de gré à gré. Les coûts reliés aux frais de publicité concernant les bureaux de circonscription sont régis par le Règlement sur les allocations aux députés et aux titulaires de cabinet et sur les sommes versées à des fins de recherche et de soutien de l'Assemblée nationale.
NRG-132	G54	N/A	N/A	Transfert d'emplois gouvernementaux en région	Au sujet du transfert d'emplois gouvernementaux en région: a) fournir tout scénario et étude réalisée par le ministère ou l'organisme ainsi que toute action réalisée en 2025-2026; b) le nombre d'emplois gouvernementaux au sein du ministère ou de l'organisme qui ont été transférés en région en 2025-2026 en précisant la région d'origine et la région de destination; c) le nombre d'emplois transférés en région depuis le 1er octobre 2018.	L'information fournie en réponse à cette question est diffusée à l'adresse suivante: https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/regionalisation .
NRG-133	G56pp	N/A	N/A	Rapport CSDEPJ	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de la mesure : pp) Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et de la protection de la jeunesse.	Aucun coût pour l'année demandée. La Commission a conclu ses travaux avec le dépôt de son rapport final le 3 mai 2021, lequel est disponible en ligne à l'adresse suivante: https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final_3_mai_2021/2021_CSDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf .
NRG-134	G56III	N/A	N/A	Autre plan d'action ministériel ou interministériel	Pour chaque mesure sous la responsabilité du ministère ou de l'organisme contenue dans les plans d'actions, les rapports, les politiques et stratégies suivantes, indiquer le budget prévu, les sommes investies en 2025-2026 et l'état d'avancement de : III) tout autre plan d'action ministériel ou interministériel pour lequel le ministère ou l'organisme est impliqué.	L'information concernant tout autre plan d'action ministériel ou interministériel se retrouve notamment au Rapport annuel de gestion ainsi qu'au Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et des organismes.
NRG-135	G57	N/A	N/A	Mesures de télétravail/travail à distance	Au sujet des mesures de télétravail ou de travail à distance, en 2025-2026, au sein du ministère ou de l'organisme : a) le nombre total d'employés au sein du ministère ou de l'organisme; b) le nombre d'employés au total en ayant bénéficié; c) le nombre d'employés en bénéficiant toujours au 31 mars 2025; d) la proportion de l'effectif total du ministère ou de l'organisme en ayant bénéficié; e) le nombre d'employés en bénéficiant : 1 jour par semaine; 2 jours par semaine; 3 jours par semaine; 4 jours par semaine; 5 jours par semaine.	Depuis le 4 avril 2022, l'exercice du télétravail dans la fonction publique québécoise est encadré par la Politique-cadre en matière de télétravail, mise à jour en janvier 2026, qui peut être consultée à l'adresse suivante: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/politique-cadre/Politique_cadre_teletravail.pdf .
NRG-136	G64	N/A	N/A	Postes abolis et mutés sous le régime du RQAP	Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer : a) le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste; b) le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste.	Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.
NRG-137	G66	N/A	N/A	Formations	Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2025-2026. Indiquer : a) le lieu; b) le coût; c) la ou les dates de participation; d) le nombre de participants; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité; f) le nom de la formation ou de l'activité.	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur une base trimestrielle sur le site Internet du ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels (art. 4 paragraphes 22 et 23). Inscrire le lien Internet.
NRG-138	G70	N/A	N/A	Incidents de sécurité de l'information	Pour le ministère et chacun de ses organismes, agences ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer : a) le nombre d'incidents de sécurité de l'information; b) le type d'incidents; c) les sommes dépensées en gestion des incidents.	En ce qui a trait à l'information recherchée, nous vous informons que ces renseignements sont protégés au sens de l'article 28.1 de la Loi sur l'accès.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-139	N/A	G01	N/A	Postes ouverts et comblés	Nombre de postes ouverts pour l'année financière et nombre de postes comblés pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.
NRG-140	N/A	G02	N/A	Postes non comblés	Nombre de postes total et proportion de postes non comblés.	Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.
NRG-141	N/A	G04	N/A	Nombre de postes non pourvus gel de recrutement	Nombre de postes non pourvus en raison du gel du recrutement décrété le 1 ^{er} novembre 2024 pour chaque catégorie d'emploi présente au sein du ministère.	Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.
NRG-142	N/A	G17	N/A	Contrats conclus de gré à gré Proportion et nombre	Proportion du nombre et de la valeur des contrats conclus de gré à gré, depuis 5 ans	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: https://seao.gouv.qc.ca ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet du ministère. Inscrive le lien Internet.
NRG-143	N/A	G24	N/A	Contrats sous-traitance	Indiquer la valeur des contrats totaux en sous-traitance ainsi que la proportion du travail effectué par des sous-traitants.	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: https://seao.gouv.qc.ca ainsi qu'aux engagements financiers de 25 000 \$ et plus qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique et qui sont diffusés mensuellement sur le site Internet du ministère. Inscrive le lien Internet.
NRG-144	N/A	G26	N/A	Services tarifés	Indiquer la valeur totale des services tarifés, et ventiler par catégorie.	L'information concernant la Politique de financement des services publics sera présentée au Rapport annuel 2025-2026 des ministères et organismes.
NRG-145	N/A	G33	N/A	Sommes versées dommages exemplaires	Total des sommes versées à titre de dommages exemplaires ou punitifs pour l'ensemble des jugements rendus.	L'information recherchée est disponible sur le site Internet de la Société québécoise d'information juridique à l'adresse suivante: https://soquij.qc.ca/a/fr .
NRG-146	N/A	G34	N/A	Incidents de cybersécurité	Pour chacun des ministères et organismes relevant du portefeuille, pour les années financières 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 (à ce jour), veuillez indiquer : • le nombre d'incidents de cybersécurité signalés (tentatives d'hameçonnage, rançongiciels, intrusions, pertes ou exfiltration de données, etc.) • le nombre d'incidents ayant mené à une atteinte confirmée à la confidentialité, à l'intégrité ou à la disponibilité des systèmes ; • les coûts directs et indirects associés à ces incidents (enquête, restauration des systèmes, services professionnels, indemnisations, etc.) ; • les sommes investies annuellement en cybersécurité (prévention, infrastructure, formation, audits, tests d'intrusion) ; • le nombre d'employé-es ayant reçu une formation en cybersécurité et en protection des renseignements personnels ; • la proportion des systèmes ou infrastructures numériques hébergés à l'interne, auprès d'organismes publics québécois ou auprès de fournisseurs privés ; • l'existence d'audits indépendants ou d'évaluations de risques réalisés au cours de cette période, ainsi que leurs principales conclusions ; • les mesures mises en place pour assurer la souveraineté et la protection des données sensibles.	En ce qui a trait à l'information recherchée, nous vous informons que ces renseignements sont protégés au sens de l'article 28.1 de la Loi sur l'accès.

# demande 2026-2027	# demande 2026-2027 Opp. off. (PLQ)	# demande 2026-2027 2e opp. (QS)	# demande 2026-2027 3e opp. (PQ)	Sujet de la demande	Questions 2026-2027 non répondues	Motif
NRG-147	N/A	G35	N/A	Projets numériques	Pour chacun des ministères et organismes relevant du portefeuille, pour les années financières 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 (à ce jour), veuillez indiquer : • le nombre total de projets numériques en cours • le nombre de projets numériques complétés au cours de cette période • le nombre de projets ayant subi un dépassement de coûts, en précisant le budget initial, le budget révisé et le coût final • le nombre de projets ayant subi un retard, en précisant l'échéancier initial et l'échéancier révisé • la valeur totale des investissements engagés pour les projets numériques en cours ; • la liste des projets dont la valeur excède 5 M\$, en précisant pour chacun l'objet du projet, l'état d'avancement et les principaux fournisseurs impliqués ; • le nombre de projets ayant fait l'objet d'un audit, d'un examen indépendant ou d'une révision par le Vérificateur général ou un organisme de contrôle ; • les mécanismes de gestion des risques mis en place pour prévenir les dépassements de coûts et les défaillances technologiques ; • le nombre d'incidents de cybersécurité ayant affecté des projets numériques en développement ou récemment déployés ; • les mesures prises pour assurer la protection des données et la résilience des systèmes dans le cadre de ces projets.	L'information sur les projets informatiques de plus de 500 000 \$ est disponible sur le site Internet du Tableau de bord en ressources informationnelles à l'adresse suivante : https://www.tableaubordprojetsri.gouv.qc.ca . Est considéré comme un projet informatique celui qui répond aux critères définis dans les Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles (décret 1159-2022 et arrêté ministériel 2022-03 du 23 juin du ministre de la Cybersécurité et du Numérique)
NRG-148	N/A	N/A	G16I	Postes par catégorie d'emploi	Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) pour l'année 2025-2026 ainsi que les prévisions pour 2026-2027 : m) le nombre de postes par catégories d'emploi et par leur territoire habituel de travail (le centre principal de direction et chacune des régions);	Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.
NRG-149	N/A	N/A	G08	Autorisation Art. 17, Loi sur les contrats	Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2025-2026 et qui ont fait l'objet d'une autorisation du sous-ministre, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant : a) le nombre d'autorisations; b) le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi; c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi; d) le montant accordé; e) les motifs de la demande;	L'information fournie en réponse à cette question est incluse dans les informations diffusées sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec: https://seao.gouv.qc.ca .
NRG-150	N/A	N/A	G25	Postes abolis par catégorie bureaux régionaux	Pour chaque ministère et organisme depuis cinq ans, fournir le nombre de postes abolis par bureau régional et par catégorie d'emploi, ainsi que les prévisions pour 2026-2027.	Le suivi des effectifs gouvernementaux s'effectue en heures rémunérées et non en postes, ce qui permet de faire l'adéquation entre les budgets de rémunération des ministères et organismes et leur consommation réelle en heures rémunérées. L'information relative à l'utilisation des ressources humaines est présentée au rapport annuel de gestion.
NRG-151	N/A	N/A	G33	Demandes d'accès à l'information	Nombre de demandes d'accès à l'information par ministère et organisme en 2025-2026 : a) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information; b) le nombre de refus (avec mention de la raison ou de l'article); c) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours; d) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours.	L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au Rapport annuel 2025-2026 des ministères et organismes.
NRG-152	N/A	N/A	G44	Salaires versés sans fonction ou tâche assignée	Pour 2025-2026, le nombre de cadres et de dirigeants de la fonction publique, incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée. Pour chaque personne : a) fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions; b) fournir la liste des salaires versés.	Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Régie de l'assurance maladie du Québec

RÉPONSES
AUX QUESTIONS
PARTICULIÈRES

OPPOSITION OFFICIELLE
VOLET RAMQ

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

– OPPOSITION OFFICIELLE – VOLET RAMQ

TABLE DES MATIÈRES

Questions 2026-2027	Demandes de renseignements particuliers	Organisation responsable de la réponse	Numérotation des fiches réponses
1	Sources de financement : indiquer pour les sources de financement suivantes, la contribution en 2025-2026 (et prévisions pour 2026-2027) : a) Fonds des services de santé ; b) Fonds de l'assurance médicaments ; c) Gouvernement du Québec ; d) CNESST ; e) Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux ; f) Ententes réciproques avec les autres provinces ; g) Fonds d'assurance automobile du Québec ; h) Autres sources.	RAMQ	RAMQ-1RP-001
2	Sommes dépensées en 2025-2026 (et prévisions pour 2026-2027) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	RAMQ	RAMQ-1RP-002
3	Répartition des frais d'administration pour 2025-2026 (et prévisions pour 2026-2027). a) Traitements et avantages sociaux ; b) Services professionnels et autres ; c) Amortissement des immobilisations corporelles ; d) Locaux, équipement et ameublement ; e) Diffusion d'information, téléphonie et courrier ; f) Réseau de communication interactive ; g) Fournitures et approvisionnements ; h) Intérêts et frais financiers.	RAMQ	RAMQ-1RP-003
4	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2025-2026 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.	RAMQ	RAMQ-1RP-004

5	Ventilation détaillée de toutes les compressions financières prévues de la RAMQ, demandées par le président du Conseil du trésor pour 2025-2026 et fournir le détail de toutes les demandes de compressions demandées auprès du ministère ou de ses organismes. Ventilation, par ministère et organisme ainsi que par compressions prévues.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question G25 des questions générales, volet Régie de l'assurance maladie du Québec
6	Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.	RAMQ	RAMQ-1RP-005
7	Liste des médecins en cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l'adresse professionnelle de chacun.	RAMQ	RAMQ-1RP-006
8	Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2026, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour : a) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail ; b) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail ; c) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti ; d) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum ; e) Les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu ; f) Les adhérents (adultes, étudiants, etc.) ; g) Autres clientèles.	RAMQ	RAMQ-1RP-007
9	Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments.	RAMQ	RAMQ-1RP-008
10	Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2026-2027.	RAMQ	RAMQ-1RP-009
11	Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-1RP-010
12	Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.	RAMQ	RAMQ-1RP-011
13	Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % : a) Nombre de médicaments génériques dans cette situation ; b) Montant remboursé par la RAMQ ; c) Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	RAMQ	RAMQ-1RP-012
14	Montant remboursé pour des médicaments d'exception pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. a) Pour la mesure du « Patient d'exception » ; b) Pour la mesure de « Nécessité médicale particulière ».	RAMQ	RAMQ-1RP-013

15	Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer : a) Étude d'impact liée à cette mesure ; b) Économies annuelles pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027 ; c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	RAMQ	RAMQ-1RP-014
16	Concernant l'utilisation des médicaments biosimilaires, et la notion « ne pas substituer » : a) Étude d'impact liée à cette mesure ; b) Économies annuelles pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027 ; c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.	RAMQ	RAMQ-1RP-015
17	Ventilation du budget du programme d'aides auditives au 31 mars 2026, en indiquant pour chaque type de prothèse, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement et prévisions pour 2026-2027 : a) Personne âgée de 11 ans et moins ; b) Personne âgée de 12 à 18 ans ; c) Étudiant de 19 ans et plus ; d) Personne âgée de 19 ans et plus ; e) Personne retraitée ;	RAMQ	RAMQ-1RP-016
18	Ventilation du budget du programme de prothèses oculaires ou œil artificiel, au 31 mars 2026, en indiquant pour chaque groupe d'âge, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement des aides et prévisions pour 2025-2026 : a) Prothèse sur mesure fabriquée par un oculariste certifié ; b) Prothèse usinée ; c) Conformateur (modèle avec cuisson) ; d) Conformateur (modèle sans cuisson) ;	RAMQ	RAMQ-1RP-017
19	Pour le programme de procréation assistée : mesures temporaires de remboursement pour la fécondation in vitro, indiquer les sommes versées entre la période du 15 novembre 2021 et le 31 mars 2026, en plus d'indiquer les prévisions pour l'année 2026-2027.	RAMQ	RAMQ-1RP-018
20	Sommes dépensées en 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027 pour les mesures de soutien destinées aux femmes enceintes sans couverture santé.	RAMQ	Données non disponibles
21	Fournir les sommes engagées pour les services aux demandeurs d'asile pour 2023-2024,2024-2025 et 2025-2026. En décrire la nature et quelles sommes ont été remboursées par le gouvernement fédéral.	SQc	RAMQ-1RP-019

22	Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer : a) Budget total prévu pour 2026-2027 et indiquer la comparaison avec 2025-2026 b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2026-2027.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-012 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet Régie de l'assurance maladie du Québec
23	Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer : a) Budget total prévu pour 2026-2027 et indiquer la comparaison avec 2025-2026; b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2026-2027.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-012 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet Régie de l'assurance maladie du Québec
24	Pour la rémunération des résidents en médecine, indiquer : a) Budget total prévu pour 2026-2027 et indiquer la comparaison avec 2025-2026 ; b) Ventilation des dépassements estimés pour l'année 2026-2027.	RAMQ	RAMQ-1RP-020
25	Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	MSSS	RAMQ-1RP-021
26	Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.	MSSS	RAMQ-1RP-022
27	Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2026.	RAMQ	RAMQ-1RP-023
28	Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	RAMQ	RAMQ-1RP-024
29	Somme dépensée, par cause, devant les tribunaux en 2025-2026. Indiquer les parties en cause, l'instance devant laquelle elles se trouvent et, s'il y a lieu, fournir le jugement.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-022 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet Régie de l'assurance maladie du Québec La seconde partie de la question n'est pas pertinente à l'étude des crédits.
30	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-023 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet Régie de l'assurance maladie du Québec
31	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.	RAMQ	RAMQ-1RP-025

32	Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2025-2026 : a) Pour cause de retraite ; b) Pour cause de décès ; c) Pour cause de départ temporaire à l'étranger ; d) Pour cause de départ définitif à l'étranger ; e) Pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.).	RAMQ	RAMQ-1RP-026
33	Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc.	RAMQ	RAMQ-1RP-027
34	Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.	RAMQ	RAMQ-1RP-028
35	Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception par année	RAMQ	Les informations relatives aux frais d'administration et aux coûts des programmes qui sont administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec se retrouvent aux sections 3.2 et 3.3 de son Rapport annuel de gestion 2023-2024.
36	Médicaments et services pharmaceutiques : coûts pour la RAMQ en 2025-2026 (et projections en 2026-2027) pour les catégories de bénéficiaires suivantes : a) Personnes âgées de 65 ans ou plus ; b) Prestataires d'une aide financière de derniers recours ; c) Adhérents ; d) Accidentés de la route ; e) Personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle ; f) Victimes d'actes criminels ; g) Autres.	RAMQ	RAMQ-1RP-029
37	Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2025-2026 et objectifs pour 2026-2027.	RAMQ	RAMQ-1RP-030
38	Liste des vaccins offerts en pharmacie et couverts selon les conditions du Programme québécois d'immunisation et indiquer les informations suivantes : a) Marque de commerce; b) Dénomination commune; c) Prix soumis; d) Marge bénéficiaire ; e) Nombre de doses achetées; f) Nombre de doses administrées; g) Coûts pour la RAMQ.	RAMQ	RAMQ-1RP-031
39	Vaccin pour le zona Shingrix ^{MC} , indiquer le nombre de doses administrées aux personnes âgées de 75 ans et plus ainsi qu'aux personnes immunodéprimées de 18 ans et plus pour la période du 21 juin 2023 au 31 mars 2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question SQc -1RP-160 des questions particulières de l'Opposition officielle

40	Spinraza ^{MC} , nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis la recommandation d’inscription de l’INESSS à la ministre en 2018.	RAMQ	RAMQ-1RP-032
41	Galafold ^{MC} , nombre de traitements administrés et les coûts pour la RAMQ depuis la recommandation d’inscription de l’INESSS à la ministre depuis 2019.	RAMQ	RAMQ-1RP-033
42	Zolgensma ^{MC} , nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis son ajout à la liste des médicaments depuis le 20 octobre 2021.	RAMQ	RAMQ-1RP-034
43	Programme d’aide pour l’achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants, nombre de réclamations et les coûts pour la RAMQ pour les années 2022-2023 et 2023-2024,2024-2025 et 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-1RP-035
44	Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes pour les années 2024-2025 et 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-1RP-036
45	Temps de réponse moyen des demandes d’autorisation relatives à un patient ou à un médicament d’exception. Étude et suivi accordés aux délais d’attente pour les patients.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-044 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet RAMQ
46	État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.)	RAMQ	RAMQ-1RP-037
47	État de situation concernant les blessures causées par des bandelettes d’incontinence au Québec et actions entreprises pour réguler la situation.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question MSSS-1RP-073 des questions particulières de l'Opposition officielle
48	Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)	RAMQ	RAMQ-1RP-038
49	Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.	RAMQ	RAMQ-1RP-039
50	Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d’âge pour les années 2022-2023,2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.	RAMQ	Données non disponibles
51	Montant versé à titre d’honoraires aux pharmaciens pour les années 2022-2023, 2023-2024,2024-2025 et 2025-2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-003 des questions particulières du Deuxième groupe, volet Régie de l’assurance maladie du Québec
52	Estimation du coût des actes médicaux qui n’a pas été payé par des personnes non couvertes par la RAMQ.	RAMQ	Données non disponibles
53	État de situation au sujet du registre du don d’organes.	RAMQ	RAMQ-1RP-040

54	Listes des cliniques médicales qui ont fermé leur porte en 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.	RAMQ	Données non disponibles
55	Concernant l'accès adapté, en 2025-2026, indiquer : a) Nombre de médecins qui offrent des consultations médicales ; b) Liste des cliniques médicales (GMF et autres) qui offrent des consultations médicales ; c) Nombre de consultations médicales offertes, par région, par réseau local de santé et par cliniques médicales.	RAMQ	Données non disponibles
56	Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquer pour 2025-2026: a) Nombre de jours avec facturation ; b) Nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.	MSSS	RAMQ-1RP-041
57	Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquer selon le lieu, pour 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 : a) Nombre de médecins ; b) Nombre de contacts ; c) Contacts/médecins.	MSSS	RAMQ-1RP-042
58	Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquer pour 2024-2025 et 2025-2026 (ventilation homme, femme et total) : a) Proportion du nombre de journées de travail : i. Moins de 150 jours ; ii. De 150 à 199 jours ; iii. De 200 jours ou plus.	MSSS	RAMQ-1RP-043
59	Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2024-2025 et 2025-2026 (ventilation homme, femme et total) : a) Jour avec facturation minimale : i. Médecins RMB ; ii. 80 % des mieux rémunérés ; iii. Tous les médecins. b) Tous les jours : i. Médecins RMB ; ii. 80 % des mieux rémunérés ; iii. Tous les médecins.	MSSS	RAMQ-1RP-044
60	Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.).	RAMQ	RAMQ-1RP-045
61	Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.	RAMQ	RAMQ-1RP-046
62	Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.	RAMQ	RAMQ-1RP-047
63	Pour les années 2024-2025 et 2025-2026, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.	SQc	RAMQ-1RP-048

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-001

Sources de financement : indiquer pour les sources de financement suivantes, la contribution en 2025-2026 (et prévisions pour 2026-2027) :

- a) Fonds des services de santé ;
- b) Fonds de l’assurance médicaments ;
- c) Gouvernement du Québec ;
- d) CNESST ;
- e) Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux ;
- f) Ententes réciproques avec les autres provinces ;
- g) Fonds d’assurance automobile du Québec ;
- h) Autres sources.

RÉPONSE RAMQ-1RP-001

Sources de financement 2025-2026 ¹	Contribution (en M\$)
Fonds des services de santé	7 608,9
Fonds de l’assurance médicaments	3 724,1
Gouvernement du Québec	765,9
CNESST	160,3
Santé Québec	28,8
Ententes réciproques avec les autres provinces	52,3
Fonds d’assurance automobile du Québec	20,6
Autres sources	15,7

¹. Données au 31 janvier 2026

Les données 2026-2027 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-002

Sommes dépensées en 2025-2026 (et prévisions pour 2026-2027) par la RAMQ pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

RÉPONSE RAMQ-1RP-002

	Du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
Rémunération	77,0 M\$
Ressources externes	32,8 M\$
Impartition auprès d'un autre OP ou de fournisseurs privés	30,1 M\$
Acquisition	10,4 M\$
Location	1,0 M\$
Autres frais	4,0 M\$
Réserve	0,2M\$

Informations provenant de la Programmation des investissements et des dépenses en ressources informationnelles, pour 2025-2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-003

Répartition des frais d'administration pour 2025-2026 (et prévisions pour 2026-2027).

- a) Traitements et avantages sociaux ;
- b) Services professionnels et autres ;
- c) Amortissement des immobilisations corporelles ;
- d) Locaux, équipement et ameublement ;
- e) Diffusion d'information, téléphonie et courrier ;
- f) Réseau de communication interactive ;
- g) Fournitures et approvisionnements ;
- h) Intérêts et frais financiers.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-003

Frais d'administration 2025-2026 ¹	En M\$
Traitements et avantages sociaux	152,5
Services professionnels et autres	35,4
Amortissement des immobilisations corporelles	11,4
Locaux, équipement et ameublement	29,6
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	6,7
Réseau de communication interactive	3,0
Fournitures et approvisionnements	0,2
Intérêts et frais financiers	0,1

¹. Données au 31 janvier 2026.

Les données 2026-2027 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-004

Nombre et pourcentage d’employés occasionnels par secteur à la RAMQ en 2025-2026 et comparaison avec les six années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d’employés devenus permanents.

RÉPONSE RAMQ-1RP-004

Nombre et répartition des employés occasionnels par secteur¹

Secteur	Nombre	Répartition
Unités relevant du président-directeur général	2	33,3 %
Vice-présidence à l’administration et au soutien à l’innovation	0	0,0 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	1	16,7 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	2	33,3 %
Vice-présidence aux technologies de l’information	1	16,7 %
Vice-présidence à la transformation numérique et à l’expérience client	0	0,0 %

¹ Données au 31 janvier 2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Nombre et répartition des employés occasionnels
nommés employés temporaires¹ par secteur²

Secteur	Nombre	Répartition
Unités relevant du président-directeur général	0	0,0 %
Vice-présidence à l'administration et au soutien à l'innovation	1	50,0 %
Vice-présidence aux services aux personnes assurées	0	0,0 %
Vice-présidence à la rémunération des professionnels	0	0,0 %
Vice-présidence aux technologies de l'information	0	0,0 %
Vice-présidence à la transformation numérique et à l'expérience client	1	50,0 %

¹ Tout nouvel employé régulier est d'abord nommé employé temporaire pour une période de deux ans avant d'obtenir le statut de permanent.

² Données au 31 janvier 2026

QUESTION RAMQ-1RP-005

Liste des services médicaux assurés et dépenses effectuées pour chacun de ces services.

RÉPONSE RAMQ-1RP-005

Les services médicaux assurés sont ceux qui sont requis au point de vue médical et qui sont rendus par les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes ainsi que les médecins résidents en établissement, en cabinet privé ou au domicile des malades. Ces services sont, entre autres :

- les visites et les examens;
- les consultations;
- les traitements psychiatriques;
- les actes diagnostiques et thérapeutiques;
- la chirurgie;
- la radiologie;
- l'anesthésie.

La plupart des services de laboratoire et certains examens spécialisés (ex. : ultrasonographie, thermographie, tomодensitométrie, usage des radionucléides in vivo et imagerie par résonance magnétique) ne sont assurés qu'en centre hospitalier.

Le tableau de la page suivante présente, pour 2025-2026, les coûts pour ces services assurés.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Dépenses des services médicaux 2025-2026 *			
Type de rémunération	Type de services	k \$	%
Rémunération à l'acte et mixte	Examen et visite	3 321 045	58,4
	Chirurgie Consultation	877 527	15,4
	Diagnostic et thérapeutique (PDT)	857 823	15,1
	Radiologie diagnostique	412 295	7,3
	Médico-administratif	139 952	2,5
	Anesthésie - réanimation	48 662	0,9
	Frais de déplacement	12 349	0,2
	Autres	17 147	0,3
	Sous-total à l'acte (médecine et mixte)	5 686 800	100,0
	Frais de garde	904 968	
	Rémunération mixte à forfait	528 501	
	Services de laboratoire	115 918	
	Forfaitaires, Hors Québec, ajustements, ...	269 474	
	TOTAL (rémunération à l'acte et mixte)	7 505 661	
Rémunération à salaire et à la vacation			
	Vacation et honoraires forfaitaires	326 627	
	Salaire et honoraires fixes	23 127	
	Sous-total (salaire et vacation)	349 754	
Rémunération à forfait et à primes			
	Forfaits	365 411	
	Primes	13 125	
	Sous-total (forfaits et primes)	378 536	
Groupe de médecine familiale		94 526	
Avantages prévus au régime			
	Mesures incitatives et particulières	104 380	
	Assurance responsabilité professionnelle	7 475	
	Sous-total (avantages prévus au régime)	111 855	
Autres programmes			
	Rémunération des résidents en médecine	304 655	
GRAND TOTAL Services médicaux 2025-2026		8 744 987	

* : dépenses estimées 2025-2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-006

Liste des médecins en cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ, par région, avec le nom et l’adresse professionnelle de chacun.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-006

La Régie de l’assurance maladie de Québec (RAMQ) ne détient pas de liste officielle des professionnels pratiquants dans des cliniques privées.

Les cliniques privées gérées par des professionnels de la santé sont celles qui ont reçu un numéro officiel de la RAMQ et pour lesquelles elle détient les coordonnées postales.

De façon générale, les cliniques privées qui ont été codifiées par la RAMQ sont des cliniques de médecine de famille, des laboratoires d’imagerie médicale ou des cliniques pour des services d’optométrie.

Une clinique médicale peut regrouper plusieurs types de services médicaux : médecine de famille et plusieurs autres spécialités médicales.

Les données présentées ne tiennent pas compte des professionnels qui utilisent le code de la localité ou un code postal aux fins de facturation de leurs services à la RAMQ.

Région	Nom de la région	Nombre de cliniques codifiées par la RAMQ
01	Bas-Saint-Laurent	61
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	74
03	Capitale-Nationale	166
04	Mauricie-et-Centre-du-Québec	119
05	Estrie	88
06	Montréal	560
07	Outaouais	98
08	Abitibi-Témiscamingue	31
09	Côte-Nord	25
10	Nord-du-Québec	2
11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	37
12	Chaudière-Appalaches	88
13	Laval	112
14	Lanaudière	110
15	Laurentides	159
16	Montréal	339

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-007

Ventilation du budget du programme d’assurance médicaments au 31 mars 2026, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour :

- a) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail ;
- b) Les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail ;
- c) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti ;
- d) Les personnes âgées, avec supplément du revenu garanti maximum ;
- e) Les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément du revenu ;
- f) Les adhérents (adultes, étudiants, etc.) ;
- g) Autres clientèles.

RÉPONSE RAMQ-1RP-007

SOMMAIRE DU RÉGIME PUBLIC D'ASSURANCE MÉDICAMENTS					
Avril 2025 à janvier 2026					
	Nombre de participants ¹	Coût brut (M\$)	Coût RAMQ (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)
CLIENTÈLE					
PRESTATAIRES D’UNE AIDE FINANCIÈRE AVEC CARNET DE RÉCLAMATION (PAFCR)					
PAFCR ² adulte	199 119	602,5 \$	602,5 \$	- \$	- \$
PAFCR moins de 18 ans	27 419	16,4 \$	16,4 \$	- \$	- \$
PAFCR étudiant 18-25 ans	2 095	2,4 \$	2,4 \$	- \$	- \$
Sous-total	228 633	621,3 \$	621,3 \$	- \$	- \$
PERSONNES DE 65 ANS OU PLUS (AD)					
SRG ³ max	28 216	80,8 \$	80,8 \$	- \$	- \$
SRG 94 %	52 508	153,9 \$	153,9 \$	- \$	- \$
SRG partiel	563 611	1 583,6 \$	1 341,3 \$	113,6 \$	128,7 \$
Sans SRG	1 017 129	2 289,3 \$	1 796,2 \$	196,3 \$	296,8 \$
Sous-total	1 661 464	4 107,6 \$	3 372,2 \$	309,9 \$	425,5 \$

¹ Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments.

² Prestataire d'une aide financière de dernier recours avec carnet de réclamation.

³ Supplément de revenu garanti.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

	Nombre de participants ¹	Coût brut (M\$)	Coût RAMQ (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)
ADHÉRENTS (AD)					
AD adulte	863 814	1 069,1 \$	840,8 \$	111,2 \$	117,1 \$
AD moins de 18 ans et dépendant handicapé	168 840	83,9 \$	83,9 \$	- \$	- \$
AD étudiant 18-25 ans	18 218	12,9 \$	12,9 \$	- \$	- \$
Sous-total	1 050 872	1 165,9 \$	937,6 \$	111,2 \$	117,1 \$
Sommes reçues en vertu des ententes d’inscription ²		-1 123,9 \$	-1 123,9 \$	- \$	- \$
TOTAL	2 940 969	4 770,9 \$	3 807,2 \$	421,1 \$	542,6 \$

¹ Nombre de personnes ayant bénéficié du régime public d'assurance médicaments.

² Sommes reçues en vertu des ententes d’inscription entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-008

Indiquer le nombre d'enfants (0 -18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-008

À quelques exceptions près, tous les enfants québécois de moins de 18 ans sur le territoire du Québec ont accès à une assurance médicaments, que ce soit par le régime public d'assurance médicaments (RPAM) ou par un régime privé d'assurance médicaments.

Pour 2025-2026, au 31 janvier 2026, 196 259 enfants de moins de 18 ans ont bénéficié¹ du RPAM.

¹ Ces enfants ont reçu au moins une ordonnance de médicaments dans le cadre du RPAM durant la période.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-009

Indiquer la croissance en pourcentage des coûts des médicaments assurés. Ajouter les prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE RAMQ-1RP-009

Voici les informations tirées du Rapport annuel de gestion 2024-2025 de la Régie de l’assurance maladie du Québec.

Croissance en pourcentage des coûts de médicaments assurés	
	2024-2025
Coûts nets (en M\$)	4 290,9 ¹
Croissance	4,8 %

¹ Ce montant inclut des sommes provenant de l’application des ententes d’inscription conclues entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments innovateurs et des sommes provenant de l’application de l’entente conclue avec l’Association canadienne du médicament générique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-010

Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies en 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026

RÉPONSE RAMQ-1RP-010

Les ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies réfèrent aux avantages autorisés et ne sont pas directement financées par le Fonds de l'assurance médicaments (FAM). Les avantages autorisés sont financés par les fabricants.

Depuis le 19 octobre 2017, en vertu du décret modifiant le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, le maximum permis est de 15 %.

Les allocations professionnelles doivent être utilisées pour financer les activités reliées à l'exploitation de la pharmacie en vue d'améliorer la prestation de services à la population. Par ailleurs, les chaînes et bannières de pharmacies ainsi que les fabricants de médicaments innovateurs ne peuvent pas octroyer d'allocations professionnelles (de ristournes) aux pharmaciens.

Le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments ainsi que le Règlement sur les avantages autorisés à un pharmacien, en vigueur depuis le 4 novembre 2007, précisent que:

- Un fabricant de médicaments génériques doit transmettre à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), au plus tard le 1^{er} mars, un rapport annuel faisant état des ventes de médicaments génériques inscrits sur la *Liste des médicaments* faites directement ou indirectement aux pharmaciens propriétaires ainsi que de tous les avantages consentis aux pharmaciens.
- Un pharmacien propriétaire doit tenir à jour un registre de toutes les allocations professionnelles et de tous les avantages dont il a bénéficié de la part d'un fabricant de médicaments.

Pour l'année civile 2025 : La réception des rapports est en cours. L'analyse de ces rapports permettra de déterminer si le montant déclaré des allocations professionnelles respecte la réglementation en vigueur.

Pour l'année civile 2024 : Selon l'analyse des rapports transmis par les fabricants de médicaments génériques, 223 M\$ ont été octroyés en allocation professionnelle aux pharmaciens propriétaires.

Afin de s'assurer qu'aucun fabricant ne dépasse les limites permises au règlement, la RAMQ met en place les mesures de contrôles appropriées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-011

Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de la RAMQ.

RÉPONSE RAMQ-1RP-011

La Loi sur l'assurance médicaments prévoit, depuis 2005, que tout assureur en assurance collective, ou toute personne, qui administre un régime d'avantages sociaux, doit informer la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) de toute modification à un contrat d'assurance collective ou à un régime d'avantages sociaux ayant pour effet de transférer des personnes admissibles couvertes par ce contrat ou ce régime au régime public. Il s'agit habituellement de fermetures d'usine, de grèves ou de lock-out, de mises à pied ou d'abandons de couverture.

Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, 10 changements ont été signifiés à la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-012

Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix 60/54 % :

- a) nombre de médicaments génériques dans cette situation;
- b) montant remboursé par la RAMQ;
- c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE RAMQ-1RP-012

Il s'agit des médicaments génériques soumis et non soumis au prix maximum payable¹ (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments génériques ²						
	PMP			Non PMP			Total du coût RAMQ M\$
	Nombre de DIN ³	Coût RAMQ ⁴ M\$	Excédent assuré ⁵ M\$	Nombre de DIN	Coût RAMQ M\$	Excédent assuré M\$	
1 ^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026	26	6,3	2,1	6 645	1 724,4	N/A	1 730,7

¹ Le prix maximum payable est le montant maximal que paie la RAMQ pour un médicament pour les assurés du régime public non exemptés de contribution. Les données présentées correspondent à l'ensemble des médicaments soumis au PMP sans égard à la raison de son application.

² La classification innovateur/générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases de données de la RAMQ, au 31 janvier 2026.

³ Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP seulement pour une partie de la période de référence est compté au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

⁴ Coût net payé par la RAMQ après contribution de l'assuré, s'il y a lieu.

⁵ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution, s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-013

Montant remboursé pour des médicaments d'exception pour 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026.

- a) pour la mesure du « Patient d'exception »;
- b) pour la mesure de « Nécessité médicale particulière ».

RÉPONSE RAMQ-1RP-013

Au 31 janvier 2026, les montants remboursés selon la mesure du médicament d'exception en 2025-2026 ont totalisé 2 471,1 M\$.

- a) Au 31 janvier 2026, les montants remboursés selon la mesure du patient d'exception sont de 277,9 M\$.
 - b) La mesure du patient d'exception constitue une mesure exceptionnelle qui permet de rembourser des médicaments dans des situations de nécessité médicale particulière lorsque la personne souffre d'une maladie grave et chronique et qu'aucun autre traitement pharmacologique ou traitement médical n'est couvert.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-014

Concernant l'utilisation des médicaments génériques, et la notion ne pas substituer :

- a) Étude d'impact liée à cette mesure ;
- b) Économies annuelles pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027 ;
- c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE RAMQ-1RP-014

Dans une perspective de pertinence clinique et de gestion optimale des fonds publics, les règles concernant la notion « ne pas substituer » ont été resserrées à 2 reprises en 2025, soit le 5 février 2025 et le 2 juillet 2025. Il est prévu que ce resserrement permette au régime public d'assurance médicaments de réaliser des économies additionnelles maximales de 12 M\$ par année.

La vérification de la conformité et l'atteinte des cibles sont intégrées aux activités courantes réalisées par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ainsi, ces activités ne font pas l'objet d'une comptabilisation particulière.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-015

Concernant l'utilisation des médicaments biosimilaires, et la notion « ne pas substituer » :

- a) Étude d'impact liée à cette mesure ;
- b) Économies annuelles pour 2025-2026 et prévisions pour 2026-2027 ;
- c) Estimation des ressources humaines et financières de la RAMQ pour vérifier la notion « ne pas substituer », pour veiller à la conformité et à l'atteinte des cibles d'économies.

RÉPONSE RAMQ-1RP-015

L'impact de la transition vers les produits biosimilaires représente des économies cumulatives pour le volet du Régime public d'assurance médicaments de l'ordre de 193,0 M\$ pour 2025-2026 (en date du 31 janvier 2026). La mention de « ne pas substituer » ne s'applique pas aux médicaments biosimilaires.

Il n'existe pas de données distinctes concernant les ressources humaines et financières consacrées à cette vérification, puisque cela fait partie des opérations générales de gestion des réclamations.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-016

Ventilation du budget du programme d'aides auditives au 31 mars 2026, en indiquant pour chaque type de prothèse, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement et prévisions pour 2026-2027 :

- a) personne âgée de 11 ans et moins;
- b) personne âgée de 12 à 18 ans;
- c) étudiant de 19 ans et plus;
- d) Personne âgée de 19 ans et plus;
- e) personne retraitée.

RÉPONSE RAMQ-1RP-016

La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas de critère spécifique relativement au statut d'étudiant ou de retraité lui permettant la ventilation des coûts tel que demandé.

Prothèses auditives
Montants payés par type d'aide, groupe d'âge et nature de service
2025-2026¹

Type d'aide	Groupe d'âge	Achat (en k\$)	Remplacement (en k\$)	Réparation (en k\$)
Contour d'oreille	0-11 ans	810,4	583,4	586,8
	12-18 ans	215,5	562,7	223,2
	19-64 ans	3 695,7	7 141,5	1 589,8
	65 ans et +	12 748,5	19 015,9	5 763,3
Intra-auriculaire	0-11 ans	-	-	-
	12-18 ans	1,2	10,8	0,4
	19-64 ans	208,8	587,7	75,5
	65 ans et +	1 327,7	2 456,2	514,4

¹ Inclut les coûts pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

Les données pour l'année 2026-2027 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-017

Ventilation du budget du programme de prothèses oculaires ou œil artificiel, au 31 mars 2026, en indiquant pour chaque groupe d'âge, les montants alloués à l'achat, la réparation et le remplacement des aides et prévisions pour 2026-2027 :

- a) Prothèse sur mesure fabriquée par un ophtalmologiste certifié ;
- b) Prothèse usinée ;
- c) Conformateur (modèle avec cuisson) ;
- d) Conformateur (modèle sans cuisson) ;

RÉPONSE RAMQ-1RP-017

Les données présentées sont pour les tranches d'âge dont les personnes ont effectivement été desservies pour l'achat, la réparation et le remplacement des aides.

Prothèses oculaires
Montants payés par type d'aide, groupe d'âge et nature de service
2025-2026¹

Type d'aide	Groupe d'âge	Achat (en k\$)	Remplacement (en k\$)	Réparation (en k\$)
Prothèse sur mesure	0-11 ans	8,3	28,9	2,8
	12-18 ans	2,3	23,8	2,9
	19-64 ans	62,1	206,6	53,8
	65 ans et +	85,8	173,3	67,1
Conformateur (modèle avec cuisson)	0-11 ans	1,5	1,4	-
	12-18 ans	-	-	-
	19-64 ans	3,6	1,4	-
	65 ans et +	1,1	1,4	-
Conformateur (modèle sans cuisson)	0-11 ans	-	-	-
	19-64 ans	0,2	0,5	-
	65 ans et +	0,5	0,5	-

¹ Inclut les montants payés pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

Les données pour l'année 2026-2027 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-018

Pour le programme de procréation assistée : mesures temporaires de remboursement pour la fécondation in vitro, indiquer les sommes versées entre la période du 15 novembre 2021 et le 31 mars 2026, en plus d'indiquer les prévisions pour l'année 2026-2027.

RÉPONSE RAMQ-1RP-018

Entre le 15 novembre 2021 et le 1^{er} janvier 2025, 890,6 k\$ ont été versés pour le Programme temporaire de remboursement des services de fécondation in vitro à 41 ans. Les personnes assurées avaient jusqu'au 31 décembre 2023 pour obtenir les services auprès des cliniques. De ce fait, les personnes assurées avaient jusqu'au 1^{er} juillet 2024 pour faire parvenir leur demande de remboursement à la RAMQ. Puisque le programme s'est terminé, le 1^{er} janvier 2025, en vertu du décret 764-2022, il n'y a pas de prévision pour l'année 2026-2027.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-019

Fournir les sommes engagées pour les services aux demandeurs d'asile pour 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026. En décrire la nature et quelles sommes ont été remboursées par le gouvernement fédéral.

RÉPONSE RAMQ-1RP-019

Le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA) relève du Centre intégré universitaire de services de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. L'offre de service du PRAIDA regroupe des services sociaux, des soins infirmiers, de la vaccination, de l'hébergement temporaire et un soutien aux organismes communautaires et institutionnels.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 décembre 2025, les dépenses du PRAIDA s'élèvent à 29,2 M\$ avec une prévision de dépenses de 39,1 M\$ pour l'année 2025-2026. La majeure partie de la diminution des dépenses se situe au niveau de l'hébergement des demandeurs d'asile.

Les dépenses des années précédentes étaient :

- 2024-2025 : 51,8 M\$

À noter que le réseau de la Santé et de Services sociaux ne collige pas d'informations relatives au statut migratoire des personnes requérant des soins et des services. Au Québec, c'est le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration qui est notamment responsable de coordonner la gestion des demandes de remboursements des différents ministères impliqués dans l'offre de service gouvernementale des demandeurs d'asile, auprès du gouvernement fédéral.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-020

Pour la rémunération des résidents en médecine, indiquer :

- a) Budget total prévu pour 2026-2027 et indiquer la comparaison avec 2025-2026 ;
- b) Ventilation des dépassements estimés pour l’année 2026-2027.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-020

La dépense probable pour 2025-2026 est de 358,2 M\$.

	2026-2027	2025-2026
Crédits initiaux	369,0 M\$	304,7 M\$
Modification au budget	-	53,5 M\$
Dépense probable	-	358,2 M\$

QUESTION RAMQ-1RP-021

Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE RAMQ-1RP-021

La composante technique (frais de cabinet) est incluse dans les revenus moyens présentés et ne peut être isolée.

Revenus moyens des médecins omnipraticiens du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Spécialité	Nombre	Revenus moyens bruts (\$)	Revenus moyens réels bruts (\$)
Omnipraticiens	7 835	329 117	341 848

Notes :

- Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 12 355 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 110 916 \$ sont retenus.
- Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.
- Les bourses pour les chercheurs en médecine de famille, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafond trimestriel sont considérées.
- Les revenus moyens réels bruts incluent la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement.

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-022

Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.

RÉPONSE RAMQ-1RP-022

La composante technique (frais de cabinet) est incluse dans les revenus moyens présentés et ne peut être isolée.

Revenus moyens des médecins spécialistes du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Spécialité	Nombre de médecins	Revenus moyens bruts (\$)	Revenus moyens réels bruts (\$)
Spécialités médicales			
Allergie	69	436 109	440 010
Cardiologie	469	613 399	619 908
Dermatologie	163	435 726	447 682
Gastroentérologie	238	553 701	560 263
Pneumologie	254	436 061	444 081
Médecine interne	660	442 179	465 651
Physiatrie	78	478 242	482 197
Neurologie	258	376 658	386 734
Pédiatrie	631	403 673	416 329
Psychiatrie	986	432 587	446 666
Radio-oncologie	133	589 341	600 141
Néphrologie	201	436 401	444 766
Endocrinologie	172	340 647	345 643
Rhumatologie	130	371 854	378 110
Santé communautaire	153	300 377	315 513
Gériatrie	126	394 998	405 519
Médecine d'urgence	180	450 790	454 660
Spécialités médicales	4 901	446 604	458 493
Anesthésiologie	728	510 155	532 088
Spécialités chirurgicales			
Chirurgie générale	488	559 490	584 834
Chirurgie orthopédique	316	518 686	540 387
Chirurgie plastique	85	520 445	525 188
Obstétrique-gynécologie	447	436 580	453 640
Neurochirurgie	76	521 781	527 020
Ophtalmologie	301	792 882	807 939
Oto-rhino-laryngologie	217	507 977	521 881

Spécialité	Nombre de médecins	Revenus moyens bruts (\$)	Revenus moyens réels bruts (\$)
Urologie	172	484 179	498 105
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	52	640 681	643 990
Chirurgie vasculaire	39	506 118	511 526
Spécialités chirurgicales	2 193	547 744	565 064
Spécialités laboratoires			
Anatomo-pathologie*	249	472 141	484 568
Microbiologie	186	435 154	442 805
Biochimie	53	355 792	366 345
Hématologie-oncologie	309	463 457	469 986
Radiologie	638	998 752	1 015 525
Médecine nucléaire	103	429 521	445 480
Génétique	36	477 626	477 626
Spécialités laboratoire	1574	672 939	685 289

Notes :

- En date de mars 2025, le mode de rémunération des anatomo-pathologistes comprend une validation rétroactive qui n'est pas encore connue, ce qui pourrait avoir un impact sur les revenus présentés.
- Seuls les médecins qui gagnent un revenu minimal de 14 803 \$ pour chacun des trimestres et un revenu annuel minimal de 132 879 \$ sont retenus.
- Les revenus provenant de la CNESST sont inclus sauf l'expertise médicale.
- Les bourses pour les chercheurs boursiers, la rémunération hors Québec, la rémunération hors budget ainsi que les remboursements pour frais de déplacement sont exclus. Les coupures pour les médecins qui atteignent un plafonnement de gains de pratique ou un plafonnement d'activité sont considérées.
- Les revenus moyens réels bruts incluent la majoration payée aux médecins en territoires désignés ainsi que les primes d'éloignement ou d'isolement.

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-023

Nombre de médecins actifs en CLSC, CH et CHSLD, etc. au 31 mars 2026.

RÉPONSE RAMQ-1RP-023

	Nombre de médecins actifs
Catégorie d'établissement ¹	1 ^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026
CH	16 067
CHSLD	2 096
CLSC	2 821
TOTAL ²	17 876

¹ Les Centres hospitaliers hors Québec ne sont pas retenus dans le tableau.

² Un médecin actif est défini comme un médecin qui a reçu une rémunération dans l'une des trois catégories d'établissements. Un médecin peut être actif dans plus d'une catégorie d'établissement. Il sera alors comptabilisé dans chacune de ces catégories. Toutefois, le total comptabilise uniquement le nombre de médecins distincts.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-024

Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites judiciaires impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-024

Dans ses opérations régulières, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) rend des décisions. Ces décisions font parfois l'objet de révision devant les tribunaux administratifs ou judiciaires. Les procureurs de la RAMQ interviennent tant au niveau administratif, soit durant l'enquête ou les discussions préalables à la décision de la RAMQ, que postérieurement à la décision de la RAMQ, notamment pour représenter la RAMQ et défendre ces décisions devant les tribunaux administratifs ou judiciaires.

L'impact financier découlant de l'intervention des procureurs de la RAMQ pour la représentation de celle-ci dans les dossiers judiciaires ou devant les tribunaux administratifs est difficile à déterminer, et ce, pour les raisons suivantes :

- Les décisions rendues par la RAMQ et relatives à des personnes visent notamment à refuser leur admissibilité à l'assurance maladie du Québec. Le maintien d'une telle décision est théoriquement sans impact financier; la décision ne visera aucune récupération pécuniaire. Toutefois, l'impact financier réel pourrait être extrêmement important selon les besoins de soins de santé de cette personne dans le futur. Ainsi, si des chiffres sont transmis, ce type de dossier coûterait à la RAMQ les salaires de l'avocat au dossier, des techniciens et des secrétaires ayant traité le dossier alors qu'aucun revenu n'en serait théoriquement retiré.
 - Le principe énoncé ci-dessus est au même effet pour plusieurs décisions, notamment les décisions visant le refus de reconnaître une personne assurée comme un patient d'exception, décision ayant pour effet de ne pas lui permettre de recevoir gratuitement un médicament qui n'est usuellement pas remboursé, ou les décisions de refus de considérer un médicament comme un médicament d'exception.
 - Les décisions relatives aux professionnels de la santé ont, quant à elles, pour objet de revoir la facturation. Lorsqu'une décision est contestée devant les tribunaux judiciaires ou devant un arbitre, la décision relative à la coupure financière a déjà été prise. L'enjeu est le maintien de cette décision, ce qui signifie théoriquement que, si les tribunaux ou l'arbitre donnent raison à la RAMQ, celle-ci ne gagnerait rien, mais maintiendrait le statu quo. Dans la mesure où la RAMQ perd devant les tribunaux ou l'arbitre, la RAMQ assumera le paiement prévu aux Ententes et prévu aux crédits budgétaires.
 - Par ailleurs, les procureurs peuvent être amenés à défendre les lois qui relèvent de la RAMQ dans différents contextes factuels, ce qui ne se chiffre pas financièrement, mais pourrait avoir des incidences financières importantes si les lois ne trouvaient plus application.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-024

Nombre de médecins qui a cessé de pratiquer en 2025-2026 :

- a) pour cause de retraite;
- b) pour cause de décès;
- c) pour cause de départ temporaire à l'étranger
- d) pour cause de départ définitif à l'étranger;
- e) pour toute autre cause (bien vouloir spécifier s.v.p.).

RÉPONSE RAMQ-1RP-024

Les données détenues par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) aux fins de l'administration du régime d'assurance maladie lui sont transmises par le Collège des médecins du Québec (CMQ) et concernent le droit de pratique ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre.

Situations 2025-2026* (Données officielles du CMQ)	Médecins omnipraticiens	Médecins spécialistes
a) Retraite ¹	n\l	n\l
b) Décès	4	8
c) d) e)		
Abandon de pratique ou radiation ²	305	306
Inactifs ²	206	242
Actifs – Sans assurance responsabilité ³	3	9
Actifs – Droit d'exercice suspendu ⁴	0	3

* Données au 31 janvier 2026

¹ Depuis le 1^{er} juillet 2016, le CMQ ne fournit plus l'information sur les médecins ayant cessé de pratiquer pour cause de retraite.

² Avec l'arrivée des nouvelles classes de cotisation entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2016, plusieurs médecins qui avaient un permis de médecin « inscrit – retraité » ont choisi, soit de devenir inactif, soit de démissionner.

³ Le médecin inscrit actif sans assurance responsabilité demeure inscrit au tableau de l'ordre en tant que membre actif, mais sans détenir d'assurance responsabilité. Celui-ci ne peut donc pas exercer d'activités médicales, mais conserve le titre de médecin. Cette nouvelle classe de cotisation a été créée pour les médecins gestionnaires, dans certains cas, des médecins en congé de maternité détiennent ce statut.

⁴ Depuis le 1^{er} avril 2022, le CMQ peut suspendre le permis de pratique de certains médecins n'ayant pas une déclaration de formation continue conforme, selon les modalités prescrites au règlement sur la formation continue obligatoire.

La RAMQ ne dispose d'aucune donnée concernant les départs temporaires et définitifs à l'étranger, ces renseignements n'étant pas requis aux fins de l'administration de la Loi sur l'assurance maladie. Ainsi, le nombre de médecins ayant quitté pour l'étranger est inclus dans la catégorie « Abandon de pratique ou radiation ».

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-025

Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés ou non participants à la RAMQ par spécialité.

RÉPONSE RAMQ-1RP-025

Un professionnel peut changer plusieurs fois de statut (participant, non participant ou désengagé) au cours d'une même année.

Professionnel désengagé

Au 10 février 2026, il y avait un médecin omnipraticien désengagé et aucun spécialiste.

Professionnel non participant

Au 10 février 2026, il y avait 830 médecins non participants, soit 558 omnipraticiens et 272 spécialistes.

Voir tableau à la page suivante.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Répartition des médecins spécialistes non participants par spécialité au 10 février 2026

Spécialité	Nombre
Allergie et immunologie clinique	2
Anatomo-pathologie	0
Anesthésiologie	24
Biochimie médicale	0
Cardiologie	8
Chirurgie cardio-vasculaire et thoracique	0
Chirurgie générale	17
Chirurgie orthopédique	36
Chirurgie plastique	24
Chirurgie vasculaire	4
Dermatologie	48
Endocrinologie et métabolisme	1
Gastroentérologie	7
Génétique médicale	0
Gériatrie	0
Hématologie	1
Médecine d'urgence	2
Médecine interne	5
Médecin nucléaire	0
Médecine physique et réadaptation	6
Microbiologie médicale et infectiologie	0
Néphrologie	0
Neurochirurgie	3
Neurologie	1
Obstétrique et gynécologie	21
Oncologie médicale	1
Ophtalmologie	9
Oto-rhino-laryngologie/chirurgie cervico-faciale	4
Pédiatrie	2
Pneumologie	6
Psychiatrie	16
Radiologie diagnostique	9
Radio-oncologie	0
Rhumatologie	0
Santé publique/médecine préventive ou du travail	1
Urologie	14

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-027

Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, domaines de pratiques, etc.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-027

Nombre de médecins : 16 (1^{er} mars 2025¹ au 31 janvier 2026)
Nombre de fois : 37 fois réparties sur quatre trimestres
Domaine de pratique : le plafonnement sur la base trimestrielle concerne uniquement les médecins omnipraticiens.

¹ Le premier trimestre commence au 1^{er} mars et non au 1^{er} avril. Il s'agit d'une particularité découlant des ententes de rémunération afférentes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-028

Nombre de médicaments et produits retirés de la Liste de médicaments, nom du médicament ou produit et motifs du retrait.

RÉPONSE RAMQ-1RP-028

Le nombre de produits retirés de la Liste des médicaments entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026 s'élève à 221. Parmi ces produits retirés, on retrouve 140 produits génériques (63,3 %), 71 produits innovateurs (32,1 %), 9 produits biologiques de référence (4,1 %) et 1 produit biosimilaire (0,5 %).

La marque de commerce ou la dénomination commune, le numéro d'identification d'un médicament (DIN) et les indicateurs innovateur, générique, biologique de référence et biosimilaire sont présentés dans le tableau ci-joint. Il est à noter que la majorité des produits pour cette période ont été retirés de la Liste des médicaments à la demande du fabricant. Le fabricant n'est pas tenu de fournir la raison du retrait lors de sa demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Nom de la marque de commerce	Code du produit (DIN)	Innovateur – Générique – Biologique de référence ou Biosimilaire
Abeille domestique	99100225	Innovateur
Acétaminophène	2017458	Générique
ACT Celecoxib	2420155	Générique
ACT Celecoxib	2420163	Générique
ACT Meloxicam	2250012	Générique
ACT Meloxicam	2250020	Générique
ACT Olanzapine ODT	2327562	Générique
ACT Olanzapine ODT	2327570	Générique
ACT Olanzapine ODT	2327589	Générique
ACT Olanzapine ODT	2327597	Générique
Act Olmesartan HCT	2443112	Générique
Agrylin	2236859	Innovateur
Algosteril (10 cm x 10 cm - 100 cm²)	920223	Innovateur
Algosteril (10 cm x 20 cm - 200 cm²)	921092	Innovateur
Algosteril (30 cm)	921157	Innovateur
Algosteril (5 cm x 5 cm - 25 cm²)	920266	Innovateur
Alldress (10 cm x 10 cm - 25 cm²)	920487	Innovateur
Alldress (15 cm x 15 cm - 100 cm²)	920509	Innovateur
Alldress (15 cm x 20 cm - 150 cm²)	920495	Innovateur
Apo-Quinapril	2248501	Générique
Apo-Quinapril	2248502	Générique
Aptivus	2273322	Innovateur
ASA 80 mg croquable	2497115	Générique
Atorvastatin	2476940	Générique
Atorvastatin	2476959	Générique
Atorvastatin	2476967	Générique
Atorvastatin	2476975	Générique
Auro-Indomethacin	2499223	Générique
Avapro	2237923	Innovateur
Azithromycin	2477610	Générique
Bijuva	2505215	Innovateur
CCP-Anastrozole	2458799	Générique
CCP-Citalopram	2459914	Générique
CCP-Citalopram	2459922	Générique
CCP-Letrozole	2459884	Générique
CCP-Rizatriptan	2458764	Générique
CCP-Rizatriptan	2458772	Générique
CCP-Zolmitriptan	2458780	Générique
Céfazoline pour injection	2297205	Générique
Céfazoline pour injection	2297213	Générique
Ceftriaxone pour injection	2292866	Générique
Ceftriaxone pour injection	2292904	Générique
Celecoxib	2477661	Générique
Celecoxib	2477688	Générique
Chlordiazépoxyde	522724	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Nom de la marque de commerce	Code du produit (DIN)	Innovateur – Générique – Biologique de référence ou Biosimilaire
Chlordiazépoxyde	522988	Générique
Clavulin-500 F	1916858	Innovateur
Clavulin-875	2238829	Innovateur
Combivir	2239213	Innovateur
Cymbalta	2301482	Innovateur
Cymbalta	2301490	Innovateur
Dapsone	2041510	Innovateur
DDAVP	402516	Innovateur
Delatestryl	29246	Innovateur
Diclofénac-SR 100 mg	2224127	Générique
Duloxetine DR	2437082	Générique
Duloxetine DR	2437090	Générique
Fluoxetine	2490595	Générique
Fluoxetine	2490609	Générique
Fluvoxamine-100	2236754	Générique
Fluvoxamine-50	2236753	Générique
Fortéo	2254689	Biologique de référence
Fosrenol	2287145	Innovateur
Fosrenol	2287153	Innovateur
Fosrenol	2287161	Innovateur
Fosrenol	2287188	Innovateur
FreeStyle Libre	99101399	Innovateur
Frelon à tête blanche	99004038	Innovateur
Frelon à tête blanche	99100226	Innovateur
Frelon Jaune	99004011	Innovateur
Frelon Jaune	99100227	Innovateur
GlucaGen	2333619	Biologique de référence
GlucaGen HypoKit	2333627	Biologique de référence
Glyburide	2350459	Générique
Guêpe	99004046	Innovateur
Guêpe (Polistes Spp.)	99101331	Innovateur
Guêpe de l'est	99100228	Innovateur
Guêpe jaune	99004054	Innovateur
Guêpe poliste	99100229	Innovateur
Heptovir	2239193	Innovateur
Ibrance	2453150	Innovateur
Ibrance	2453169	Innovateur
Ibrance	2453177	Innovateur
Imdur	2126559	Innovateur
Inflectra	99114418	Biosimilaire
Injection d'acide zolédronique	2415100	Générique
Jamp-Ropinirole	2352338	Générique
Latuda	2387786	Innovateur
M-Tranylcypromine	2542188	Générique
Manerix	899356	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Nom de la marque de commerce	Code du produit (DIN)	Innovateur – Générique – Biologique de référence ou Biosimilaire
Manerix	2166747	Innovateur
Mar-Oseltamivir	2497352	Générique
Mar-Oseltamivir	2497379	Générique
Mylan-Verapamil	2237922	Générique
Naprosyn E 375 mg	2162415	Innovateur
Niacine	1939130	Générique
Nova Max Plus (Ketone)	99100850	Innovateur
Novo-Clonazepam	2239024	Générique
Novo-Difenac SR 100 mg	2048698	Générique
Novo-Hydroxyzin	738824	Générique
Novo-Medrone	2221284	Générique
Novo-Medrone	2221292	Générique
Novo-Medrone	2221306	Générique
NRA-Omeprazole	2501880	Générique
Nutropin AQ NuSpin 10	2376393	Biologique de référence
Nutropin AQ NuSpin 10	99101242	Biologique de référence
Nutropin AQ NuSpin 20	2399083	Biologique de référence
Nutropin AQ NuSpin 20	99101240	Biologique de référence
Nutropin AQ NuSpin 5	2399091	Biologique de référence
Nutropin AQ NuSpin 5	99101238	Biologique de référence
Omeprazole	2490692	Générique
Onbrez Breezhaler	2376938	Innovateur
Pipéracilline-Tazobactam pour injection	2401312	Générique
Pipéracilline-Tazobactam pour injection	2401320	Générique
Pipéracilline-Tazobactam pour injection	2401339	Générique
pms-Amoxicillin	2230243	Générique
pms-Amoxicillin	2230244	Générique
pms-Clarithromycin	2247573	Générique
pms-Clarithromycin	2247574	Générique
pms-Diclofenac- SR 75 mg	2231504	Générique
pms-Diclofenac-SR 100 mg	2231505	Générique
pms-Hydrochlorothiazide	2274086	Générique
pms-Metformin	2242589	Générique
pms-Omeprazole (caps.)	2320851	Générique
Présaisonnier- Arbres et Graminées	99101155	Innovateur
Présaisonnier- Arbres, Graminées, Herbe à poux	99100070	Générique
Présaisonnier- Graminées et Herbe à poux	99100071	Générique
Présaisonnier- Herbe à poux	99100072	Générique
Priva-Amlodipine	2444445	Générique
Priva-Amlodipine	2444453	Générique
Priva-Amlodipine	2444461	Générique

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Nom de la marque de commerce	Code du produit (DIN)	Innovateur – Générique – Biologique de référence ou Biosimilaire
Priva-Celecoxib	2426366	Générique
Priva-Celecoxib	2426374	Générique
Priva-Duloxetine	2490412	Générique
Priva-Duloxetine	2490420	Générique
Priva-Ezetimide	2425238	Générique
Priva-Pantoprazole	2425378	Générique
Priva-Perindopril Erbumine	2483238	Générique
Priva-Perindopril Erbumine	2483246	Générique
Priva-Perindopril Erbumine	2483254	Générique
Priva-Sertraline	2445360	Générique
Priva-Sertraline	2445387	Générique
Propafenone	2343053	Générique
Propafenone	2343061	Générique
Prozac	636622	Innovateur
Prozac	2018985	Innovateur
PX K-20	80040926	Générique
Px-Calcium 500 mg + D 1000 UI	80055435	Générique
Px-Calcium 500 mg + D 400 UI	80021369	Générique
Px-Calcium 500 mg + D 400 UI	80048609	Générique
Radicava	2475472	Innovateur
Ramipril	2486512	Générique
Ramipril	2486520	Générique
Ramipril	2486539	Générique
Rasilez	2302063	Innovateur
Rasilez	2302071	Innovateur
ratio-Amcinonide	2247096	Générique
ratio-Amcinonide	2247097	Générique
ratio-Calcium Vit D	80019198	Générique
ratio-Docusate Sodium	870196	Générique
ratio-Fluticasone	2296071	Générique
ratio-Ipratropium UDV	99001446	Générique
ratio-Metformin	2242931	Générique
ratio-Metformin	2242974	Générique
Rekovellev	2474077	Innovateur
Rekovellev	2474085	Innovateur
Rekovellev	2474093	Innovateur
Retrovir	1902660	Innovateur
Riva-Clonazepam	2242077	Générique
Riva-Dapsone	2489058	Générique
Riva-K 8 SR	2244068	Générique
Sandoz Alendronate	2288087	Générique
Statex	594636	Générique
Statex	675962	Générique
Stieva-A	657204	Innovateur
Tarceva	2269015	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Nom de la marque de commerce	Code du produit (DIN)	Innovateur – Générique – Biologique de référence ou Biosimilaire
Tarceva	2269023	Innovateur
Tegsedi	2481383	Innovateur
Telzir	2261545	Innovateur
Telzir	2261553	Innovateur
Teva Clarithromycin	2248804	Générique
Teva Clarithromycin	2248805	Générique
Teva Hydromorphone	2319403	Générique
Teva Hydromorphone	2319411	Générique
Teva Hydromorphone	2319438	Générique
Teva Hydromorphone	2319446	Générique
Teva Lamivudine/ Zidovudine	2387247	Générique
Teva-Alendronate	2247373	Générique
Teva-Alendronate	2248251	Générique
Teva-Amitriptyline	2326043	Générique
Teva-Amitriptyline	2326051	Générique
Teva-Amitriptyline	2326078	Générique
Teva-Amlodipine	2250497	Générique
Teva-Amlodipine	2250500	Générique
Teva-Aripiprazole	2464144	Générique
Teva-Aripiprazole	2464152	Générique
Teva-Aripiprazole	2464160	Générique
Teva-Aripiprazole	2464179	Générique
Teva-Aripiprazole	2464187	Générique
Teva-Aripiprazole	2464195	Générique
Teva-Capecitabine	2400022	Générique
Teva-Ectosone	653217	Générique
Teva-Exemestane	2408473	Générique
Teva-Hydroxyzin	738840	Générique
Teva-Quetiapine	2284235	Générique
Teva-Quetiapine	2284243	Générique
Teva-Quetiapine	2284251	Générique
Teva-Quetiapine	2284278	Générique
Teva-Quetiapine	2284286	Générique
Teva-Rabeprazole EC	2296640	Générique
Teva-Rabeprazole Sodium	2296632	Générique
Trosec	2275066	Innovateur
Venin d'abeille	99004062	Innovateur
Ventolin Nebules P.F.	2213419	Innovateur
Ventolin Nebules P.F.	2213427	Innovateur
Vespidés combinés	99004070	Innovateur
Vespidés combinés	99100230	Innovateur
Vespidés combinés	99101330	Innovateur
Viracept	2238617	Innovateur
Viracept	2248761	Innovateur
Ziagen	2240357	Innovateur

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-029

Médicaments et services pharmaceutiques : coûts pour la RAMQ en 2025-2026 (et projections en 2026-2027) pour les catégories de bénéficiaires suivantes :

- a) personnes âgées de 65 ans ou plus ;
- b) prestataires d'une aide financière de derniers recours ;
- c) adhérents ;
- d) accidentés de la route ;
- e) personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle ;
- f) victimes d'actes criminels ;
- g) autres.

RÉPONSE RAMQ-1RP-029

Coûts pour la RAMQ des médicaments et services pharmaceutiques (en M\$)¹

Catégorie de bénéficiaires	2025-2026 ²
Personnes âgées de 65 ans ou plus	3 372,2
Prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation	621,3
Adhérents	937,6
Autres ³	- 1 123,9

¹ Aucun coût assumé par la RAMQ pour les accidentés de la route (Société de l'assurance automobile du Québec), pour les personnes indemnisées à la suite d'une lésion professionnelle (Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail) et pour les victimes d'actes criminels (Indemnisation des victimes d'actes criminels).

² Données RAMQ au 31 janvier 2026.

³ Sommes reçues en vertu des ententes d'inscriptions entre le ministre de la Santé et les fabricants de médicaments.

Les projections des coûts pour 2026-2027 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-030

Économies réalisées à la suite du retrait (ou transfert) de médicaments de la Liste de médicaments en 2025-2026 et objectifs pour 2026-2027.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-030

Le retrait de produits de la Liste des médicaments étant habituellement compensé par un transfert vers les produits équivalents ou ayant les mêmes indications, les conséquences sur les coûts sont très variables. Ainsi, il est impossible d'identifier des économies réalisées en 2025-2026 faisant suite aux retraits de produits de la Liste.

Le 7 décembre 2016 entré en vigueur la Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicaments ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse. Conséquemment, de nouvelles dispositions ont été ajoutées à la Loi sur l'assurance médicaments (RLRQ, chapitre A-29.01) en introduisant, notamment, l'article 60.0.4, qui permet au ministre de la Santé de suspendre, de mettre fin à la couverture ou de ne pas réinscrire un médicament lorsqu'un médicament ou une fourniture concurrente font l'objet d'une entente d'inscription. De plus, il faut mentionner que les fabricants sont aussi à l'origine des retraits de produits de la Liste.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-031

Liste des vaccins offerts en pharmacie et couverts selon les conditions du Programme québécois d'immunisation et indiquer les informations suivantes :

- a) Marque de commerce;
- b) Dénomination commune;
- c) Prix soumis;
- d) Marge bénéficiaire ;
- e) Nombre de doses achetées;
- f) Nombre de doses administrées;
- g) Coûts pour la RAMQ.

RÉPONSE RAMQ-1RP-031

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne dispose pas d'information sur le nombre de doses achetées, seulement sur le nombre de doses administrées.

Le coût du vaccin (avant marge du grossiste) n'est pas assumé par la RAMQ. Les coûts pour la RAMQ incluent la marge bénéficiaire du grossiste pour le vaccin et l'honoraire de vaccination pour le pharmacien ou l'infirmière en pharmacie.

La marge bénéficiaire est calculée sur le prix du format (qui peut comprendre une dose à dix doses).

Les données de 2025-2026 (au 31 janvier 2026) sont présentées sur la prochaine page.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	Dénomination commune	Prix soumis (unitaire)	Marge bénéficiaire	Nombre de doses administrées	Coûts RAMQ
Abrysvo	Vaccin sous-unitaire contre le virus respiratoire syncytial à base de protéine F stabilisée en conformation préfusion	230,0000 \$	6,50%	1 077	31,2 k\$
Act-HIB	Vaccin conjugué contre Haemophilus de type B (protéine tétanique-conjugué)	46,9200 \$	6,50%	2 897	51,6 k\$
Adacel	Vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (dcaT)	32,7320 \$	6,50%	11 138	0,2 M\$
Adacel	Vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos (dcaT)	38,6250 \$	6,50%	16 055	0,3 M\$
Bexsero	Vaccin meningococcique	109,6400 \$	6,50%	1 220	26,7 k\$
Boostrix	Vaccin associé antidiphtérique, antitétanique et anticoquelucheux acellulaire (adsorbé) dcaT	30,7440 \$	6,50%	40 582	0,7 M\$
Capvaxive (1 dose)	Vaccin antipneumococcique 21-valent conjugué	129,9000 \$	6,50%	15 887	0,4 M\$
Capvaxive (bte de 10 doses)	Vaccin antipneumococcique 21-valent conjugué	129,9000 \$	49,00 \$	2 227	44,4 k\$
Cervarix	Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	105,4100 \$	6,50%	7 304	0,2 M\$
Comirnaty (suspension injectable)	Vaccin ARNm contre la COVID-19	22,3083 \$	6,50%	37 907	0,6 M\$
Comirnaty (seringue préremplie)	Vaccin ARNm contre la COVID-19	107,6500 \$	49,00 \$	33 371	0,7 M\$
Engerix-B	Vaccin contre l'hépatite B	23,0600 \$	6,50%	12 226	0,1 M\$
Engerix-B Junior	Vaccin contre l'hépatite B	10,9200 \$	6,50%	216	3,1 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

Marque de commerce	Dénomination commune	Prix soumis (unitaire)	Marge bénéficiaire	Nombre de doses administrées	Coûts RAMQ
Fluad	Vaccin antigrippal trivalent inactivé à antigènes de surface (à base d'œuf), contenant l'adjuvant MF59C.1	13,8400 \$	6,50%	181	2,9 k\$
Fluad	Vaccin antigrippal inactivé à antigènes de surface, contenant l’adjuvant MF59C.1	13,8400 \$	6,50%	142 743	2,3 M\$
Flulaval Tetra	Vaccin antigrippal quadrivalent (à virion fragmenté, inactivé)	13,2700 \$	6,50%	459	7,2 k\$
Flumist	Vaccin antigrippal (vivant, atténué)	28,0000 \$	6,50%	5 696	98,2 k\$
Flumist quadrivalent	Vaccin antigrippal (vivant, atténué)	28,0000 \$	6,50%	7	0,1 k\$
Fluviral	Vaccin antigrippal trivalent (à virion fragmenté, inactivé)	11,2900 \$	6,50%	502 395	7,9 M\$
Fluzone	Vaccin trivalent contre virus de l'influenza des types A et B (à virion fragmenté)	11,2900 \$	6,50%	222 893	3,5 M\$
Fluzone Quadrivalent	Vaccin viral anti-influenza quadrivalent de types A et B (à virion fragmenté)	11,2900 \$	6,50%	1 424	22,3 k\$
Gardasil 9 (fiole)	Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	143,7300 \$	49,00 \$	1 097	22,4 k\$
Gardasil 9 (seringue)	Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)	143,7300 \$	6,50%	4 328	0,1 M\$
Havrix 720 Junior	Vaccin contre l'hépatite A	25,7400 \$	6,50%	204	3,2 k\$
Imovax Polio	Vaccin contre la poliomyélite (VPI)	46,1100 \$	6,50%	4 459	80,4 k\$
M-M-R-II	Vaccin rougeoleux, ourlien et rubéoleux	29,3200 \$	6,50%	5 093	88,0 k\$
Menjugate	Vaccin contre le méningocoque du groupe C conjugué au CRM197	36,7400 \$	6,50%	11	0,1 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Marque de commerce	Dénomination commune	Prix soumis (unitaire)	Marge bénéficiaire	Nombre de doses administrées	Coûts RAMQ
Nimenrix	Vaccin conjugué quadrivalent contre le méningocoque (Men-C-ACWY)	85,0000 \$	6,50%	1 290	26,5 k\$
Pneumovax 23	Vaccin pneumococcique (polyvalent)	22,9040 \$	6,50%	8 191	0,1 M\$
Prevnar 20 (1 dose)	Vaccin antipneumococcique 20-valent conjugué	109,9000 \$	6,50%	11 332	0,3 M\$
Prevnar 20 (boîte de 10 doses)	Vaccin antipneumococcique 20-valent conjugué	109,9000 \$	49,00 \$	697	13,8 k\$
Priorix	Vaccin rougeoleux, ourlien et rubéoleux	29,3200 \$	6,50%	45	0,8 k\$
Recombivax HB pour enfants	Vaccin contre l'hépatite B (ADN recombiné)	12,0900 \$	6,50%	182	2,7 k\$
Shingrix (1 dose)	Vaccin sous-unitaire contre le zona	135,6100 \$	6,50%	95 107	2,3 M\$
Shingrix (bte de 10 doses)	Vaccin sous-unitaire contre le zona	135,6100 \$	49,00 \$	7 123	0,1 M\$
Spikevax	Vaccin ARNm contre la COVID-19	22,3080 \$	6,50%	182 184	3,0 M\$
Spikevax	Vaccin ARNm contre la COVID-19	110,0000 \$	49,00 \$	288 883	5,8 M\$
Td Adsorbées	Anatoxine diphtérique adsorbée/ anatoxine tétanique adsorbée	22,1240 \$	6,50%	5 268	87,6 k\$
Td Adsorbées	Anatoxine diphtérique adsorbée/ anatoxine tétanique adsorbée	26,1510 \$	6,50%	5 267	90,4 k\$
Twinrix	Vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B	50,5200 \$	6,50%	1 972	36,9 k\$
Twinrix Junior	Vaccin contre l'hépatite A et l'hépatite B	24,9200 \$	6,50%	384	6,4 k\$
Vaqta	Vaccin contre l'hépatite A	48,3100 \$	6,50%	636	11,7 k\$
Vaqta pédiatrique	Vaccin contre l'hépatite A	24,1600 \$	6,50%	654	10,7 k\$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-032

Spinraza^{MC}, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-032

Spinraza^{MC} est un médicament inscrit uniquement à la Liste de médicaments – Établissements. La Régie de l'assurance maladie du Québec ne couvre pas le coût du médicament; celui-ci est à la charge de l'établissement de santé et de services sociaux qui l'administre aux patients.

Pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 18 décembre 2025, dernière donnée disponible, 198 fioles de Spinraza^{MC} ont été facturées aux établissements de santé du Québec pour un montant total de 24,2 M\$. Cette période correspond aux dernières facturations complétées en vertu de l'entente d'inscription visant ce produit.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-033

Galafold^{MC}, nombre de traitements administrés et les coûts pour la RAMQ depuis la recommandation d'inscription de l'INESSS à la ministre.

RÉPONSE RAMQ-1RP-033

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, 41 services ont été facturés à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour un coût d'environ 1,1 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-034

Zolgensma^{MC}, nombre de doses administrées et les coûts pour la RAMQ et les établissements depuis son ajout à la liste des médicaments depuis le 20 octobre 2021.

RÉPONSE RAMQ-1RP-034

Ce produit est inscrit uniquement à la Liste de médicaments des établissements. Pour la période allant du 1^{er} avril 2025 au 20 octobre 2025, dernière donnée disponible, une seule trousse de fioles de Zolgensma^{MC} a été facturée aux établissements de santé du Québec pour un montant total de 2,9 M\$. Cette période correspond aux dernières facturations complétées en vertu de l'entente d'inscription visant ce produit.

QUESTION NO RAMQ-1RP-035

Programme d’aide pour l’achat de lunettes et de verres de contact pour les enfants, nombre de réclamations et les coûts pour la RAMQ pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 et 2025-2026.

RÉPONSE NO RAMQ-1RP-035

Nombre de demandes et coût du programme « Mieux voir pour réussir » pour 2025-2026

	2025-2026 ¹
Nombre de demandes remboursées	112 682
Montant payé (M\$) ²	33,8

¹ Données pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

² Représente le montant total payé par la Régie de l’assurance maladie du Québec pour le remboursement de lunettes ou de verres de contact (lentilles).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-036

Nombre de plaintes de citoyens et objet de ces plaintes pour les années 2024-2025 et 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-1RP-036

Entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026, le Bureau des plaintes et de la qualité des services de la Régie de l’assurance maladie du Québec a traité 309 plaintes concernant tous les services et programmes administrés.

Répartition des plaintes selon le sujet de l’insatisfaction 2025-2026¹

Sujet de l’insatisfaction	2025-2026
Accessibilité des services	9
Rapidité des services	97
Processus (complexité des démarches, lourdeur des processus, etc.)	37
Cadre normatif et règlementaire (critères d’admissibilité, portée de la couverture offerte, etc.)	52
Courtoisie du personnel	31
Prise en charge inadéquate d’une demande	27
Compétence du personnel	13
Disponibilité, clarté et exactitude des informations et des lettres	31
Autres (pertes de documents, bris de confidentialité, etc.)	3
Travail des mandataires	2
Sujet inconnu ou inclassable	7

¹ En date du 31 janvier 2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION NO RAMQ-1RP-037

État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.)

RÉPONSE NO RAMQ-1RP-037

Le Programme relatif à l’appareillage pour les personnes stomisées (Programme) a été révisé le 1^{er} octobre 2018 et, depuis, il couvre :

- la colostomie;
- l’iléostomie;
- l’urostomie temporaire ou permanente.

Les montants forfaitaires annuels ont également été rehaussés.

Les personnes admissibles ont droit, pour chaque stomie subie, à l’un des montants forfaitaires annuels suivants (montants au 1^{er} janvier 2026) :

- 1 510 \$ dans le cadre d’une stomie permanente;
- 1 007 \$ dans le cadre d’une stomie temporaire.

Ces montants, indexés annuellement au 1^{er} janvier, permettent d’aider les personnes stomisées à assumer les coûts de l’appareillage (sacs et autres produits) qui leur sont nécessaires.

Lorsqu’il s’agit d’une personne prestataire d’une aide financière avec carnet de réclamation du ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale, les dépenses excédant l’aide financière de base (forfaitaire) peuvent être remboursées, sur présentation de pièces justificatives.

Afin d’alléger le processus pour les personnes assurées, le Programme a été modifié pour permettre aux infirmières praticiennes spécialisées de rédiger une ordonnance dans le cadre du Programme (Entente N° 2023-01 concernant le Programme d’appareillage pour les personnes stomisées, signée en octobre 2023).

Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, 12 393 personnes ont bénéficié du Programme pour un montant total de 18,1 M\$.

Nombre de personnes stomisées

Nombre de personnes stomisées	2025-2026 ¹
Temporaires	2 079
Permanentes	10 314
Total des personnes stomisées	12 393

¹ Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION NO RAMQ-1RP-038

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au programme des prothèses mammaires. (Mastectomie partielle.)

RÉPONSE NO RAMQ-1RP-038

Le Programme des prothèses mammaires externes (Programme) permet d'obtenir une aide financière pour rembourser l'achat de prothèses mammaires pour les femmes ayant subi une mastectomie partielle, totale ou radicale, ou qui présentent une absence totale de formation du sein (aplasie mammaire).

Mis en place en 1978, le Programme a fait l'objet d'une révision le 21 mars 2018, afin de prévoir le rehaussement de la couverture, ainsi qu'un élargissement de la clientèle :

Tableau comparatif des modifications

Avant 2018	Après 2018
Couverture : ▪ Mastectomie totale ou radicale ; ▪ Absence totale de formation du sein (aplasie mammaire).	Couverture : ▪ Ajout de la mastectomie partielle.
Aide financière : ▪ Versement automatique de 200 \$ par sein tous les 2 ans.	Aide financière : • Remboursement jusqu'au prix maximum admissible selon le montant réel payé, pour chaque sein, par période de 24 mois.
PAFCR ¹ : ▪ Avait droit au remboursement des frais excédentaires (jusqu'à 100 \$ supplémentaires) lorsque le prix de la prothèse mammaire externe (PME) excédait 200 \$.	PAFCR : ▪ Montants actualisés qui reflètent les coûts réels des PME. Il n'est plus justifié de prévoir une couverture spécifique pour les PAFCR afin de couvrir un montant excédentaire.

¹ Prestataire d'une aide financière avec carnet de réclamation

Le Programme accorde, pour chaque sein et par période de 24 mois, le remboursement du coût d'achat ou de remplacement d'une PME jusqu'à un maximum de (montants au 1^{er} janvier 2026) :

- 536 \$ pour une PME totale ;
- 316 \$ pour une PME partielle.

Ces montants sont indexés annuellement au 1^{er} janvier.

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

Afin d’alléger le processus pour les personnes assurées, le Programme a été modifié pour permettre aux infirmières praticiennes spécialisées de rédiger une ordonnance médicale dans le cadre de celui-ci, selon une entente signée le 11 octobre 2023 (Entente 2023-01 concernant le Programme des prothèses mammaires externes).

D’autres mesures visant à simplifier les démarches de la clientèle ont été mises en œuvre depuis 2024 (Entente 2024-01 concernant le Programme des prothèses mammaires externes) :

- La transmission de l’ordonnance médicale lors de la première demande de remboursement n’est plus exigée d’emblée, puisque la RAMQ utilise les données qu’elle détient déjà ;
- Les factures et les preuves de paiement ne sont plus demandées systématiquement ;
- Un formulaire Web permet la transmission numérique des demandes de remboursement par la clientèle.

Un nouveau choix de prothèse mammaire est offert depuis le 10 novembre 2025. (Entente 2025-01) La personne admissible au Programme peut opter pour une prothèse régulière ou de baignade, à sa convenance, par période de 24 mois. Les modalités de remboursement du Programme demeurent toutefois identiques. En date du 31 décembre 2025, aucune demande n’a été soumise à la RAMQ pour le remboursement d’une prothèse de baignade.

Nombre de personnes assurées ayant bénéficié du programme en 2025-2026 ¹	
Mastectomie totale ou radicale	2 728
Mastectomie partielle	721
Aplasie	15

¹ Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

QUESTION RAMQ-1RP-039

Bilan de la mise en œuvre des modifications apportées au Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème.

RÉPONSE RAMQ-1RP-039

Le Programme relatif aux bandages et aux vêtements de compression nécessaires au traitement du lymphœdème (Programme) a été modifié en vertu du décret 1195-2018 du 15 août 2018. Les modifications sont en vigueur depuis le 22 août 2018.

Bonification du nombre de vêtements couverts (18 ans ou plus)

Fournitures	Avant le 22 août 2018	En vigueur le 22 août 2018
Ensemble de bandages multicouches	1	1
Vêtement de compression élastique pour le jour	1	3
Vêtement de compression non élastique	0	1
Vêtement de compression pour la nuit	0	1
Accessoire pour vêtement de compression	1	1

Note : Les fournitures pour les personnes de moins de 18 ans continuent d’être doublées par période de 12 mois.

- Bonification du pourcentage de remboursement accordé pour les personnes de moins de 18 ans (75 % à 100 %).
- Ajout des centres de réadaptation en déficience physique à la liste des dispensateurs signataires d’une entente.
- Mise à jour de la liste des fournitures couvertes et des montants maximaux alloués. Les montants maximaux sont indexés le 1^{er} janvier de chaque année.

Statistiques

	2025-2026 ¹
Coûts du programme (M\$)	4,8
Volume de demandes traitées	15 590
Nombre de personnes assurées	9 524

¹ 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

Afin d’alléger le processus pour les personnes assurées, le Programme a été modifié au cours des dernières années pour :

- Permettre aux infirmières praticiennes spécialisées de rédiger une ordonnance dans le cadre du Programme (Entente N° 2023-01 signée en octobre 2023).
- Retirer l’exigence de la transmission d’une ordonnance pour les demandes en provenance des personnes assurées se procurant leurs vêtements auprès d’un dispensateur non autorisé par la RAMQ (Entente N° 2025-01 signée en septembre 2025).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-040

État de situation au sujet du registre du don d'organes.

RÉPONSE RAMQ-1RP-040

Contexte

Le projet de loi facilitant les dons d'organes et de tissus a été adopté par l'Assemblée nationale, le 8 décembre 2010. Cette loi confie à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) la fonction d'établir et de tenir à jour un registre des consentements au don d'organes et de tissus (Registre des consentements), à l'usage des organismes qui assurent la coordination des dons d'organes ou de tissus désignés par le ministre de la Santé, soit Transplant Québec et Héma-Québec. Le Registre des consentements au don d'organes a été mis en place le 28 février 2011 ; il est de la responsabilité du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au bénéfice de Transplant Québec et Héma-Québec et opérationnalisé par la RAMQ.

Formulaire de consentement

Les personnes sont sollicitées lors de leur première inscription au régime d'assurance maladie (Régime) et au moment du renouvellement de leur carte. En signant et en retournant le formulaire, ces personnes s'inscrivent au registre des consentements et ne sont plus sollicitées par la suite. Il demeure par ailleurs possible pour elles de signifier leur consentement en signant l'autocollant à apposer au dos de la carte d'assurance maladie. Toute personne peut aussi obtenir le formulaire de consentement avant le prochain renouvellement de sa carte d'assurance maladie en communiquant avec la RAMQ. De plus, depuis le 17 octobre 2014, un service en ligne permet de commander un formulaire prérempli que le citoyen n'a qu'à imprimer, signer et transmettre à la RAMQ.

Consultation du Registre et nombre de personnes inscrites

Au départ, la consultation du Registre a été assumée par le personnel de la RAMQ dédié à ce service, sur demande téléphonique de Transplant Québec ou Héma-Québec. En août 2011, un service de consultation en ligne a été mis en place pour ces organismes. L'accès réservé permet la visualisation du formulaire de consentement et son impression aux fins de représentation auprès de la famille. La ligne téléphonique spécifique est maintenue en cas de non-disponibilité du service en ligne.

Une personne assurée peut valider son consentement uniquement en contactant la RAMQ par téléphone.

Pour la période du 1er avril 2025 au 31 janvier 2026, un total de 575 227 personnes ont été sollicitées. De plus, durant cette même période, 2 190 personnes ont commandé un formulaire directement auprès de la RAMQ. Un total de 85 107 consentements a ainsi été enregistré, représentant un taux de 14,7 %. Le nombre total de personnes inscrites au Registre depuis son implantation en février 2011 est de 3 948 112, soit 45,7 % de la clientèle de la RAMQ.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

Mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement - Commission de la santé et des services sociaux
Le modèle en vigueur au Québec est le modèle du consentement explicite. Il existe trois formes d'expression de son consentement au don d'organes et de tissus :

- l'inscription au Registre des consentements de la RAMQ;
- la signature de l'autocollant prévu à cet effet à apposer au dos de la carte d'assurance maladie;
- l'inscription de sa décision dans le Registre des consentements au don d'organes et de tissus de la Chambre des notaires du Québec.

Un mandat d'initiative visant à étudier les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement, a été réalisé par la Commission de la santé et des services sociaux. Dans son rapport déposé le 22 octobre 2024, la Commission recommande l'instauration d'un registre unique en ligne accessible pour consultation au personnel médical autorisé et à la population afin de pouvoir enregistrer son consentement ou son non-consentement en tout temps avec plus de facilité.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-041

Concernant les jours travaillés par les médecins selon le type de facturation, indiquer pour 2025-2026 :

a) Nombre de jours avec facturation ;

b) Nombre de médecins ayant facturé au moins une journée.

RÉPONSE RAMQ-1RP-041

Le tableau ci-dessous indique pour 2024-2025, le nombre de jours avec facturation et le nombre de médecins ayant facturé au moins une journée dans l’année, selon le mode de rémunération.

Médecins omnipraticiens – 2024-2025

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 425 132	9 617
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	159 769	6 776
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	341 749	7 199
Total	1 926 650	9 889

Médecins spécialistes – 2024-2025

Mode de rémunération	Nombre de jours	Nombre de médecins
Acte seulement	1 303 938	11 268
Tarif horaire (TH), honoraires fixes (HF) ou rémunération mixte (RMX)	60 066	5 066
Journée mixte (acte + TH ou HF ou RMX)	834 663	7 861
Total	2 198 667	11 563

Notes :

La rémunération en laboratoire est exclue de la rémunération à l'acte.

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-042

Concernant les contacts patients avec les médecins, indiquer selon le lieu, pour 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 :

- a) Nombre de médecins ;
- b) Nombre de contacts ;
- c) Contacts/médecins.

RÉPONSE RAMQ-1RP-042

Le tableau pour 2024-2025, le nombre de médecins, le nombre de contacts patients et de contacts patients par médecin, par lieu pour les médecins omnipraticiens.

Médecins omnipraticiens – 2024-2025

Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
Cabinet	6 357	13 368 840	2 103
CLSC	2 030	1 580 271	778
Urgence	2 386	2 893 644	1 213
Établissement	4 773	3 768 530	790
Autres lieux	91	13 142	144

Médecins spécialistes – 2024-2025

Lieu	Nombre de médecins	Nombre de contacts patients	Contacts patients par médecin
Cabinet	4 692	9 186 204	1 958
CLSC	178	43 489	244
Urgence	7 412	2 564 303	346
Établissement	10 097	21 541 927	2 133
Autres lieux	576	275 049	478

Notes :

- Sont compris dans les autres lieux les centres de détention, les centres de réadaptation physique, les CISSS/CIUSSS et autres lieux administratifs.
- Le total des médecins n'équivaut pas à la somme du nombre dans chacun des lieux, car un médecin peut pratiquer dans plusieurs lieux.
- Le total est basé sur le calcul suivant : nombre total de contacts patients/nombre total de médecins.

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l’Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-043

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquer pour 2024-2025 et 2025-2026 (ventilation homme, femme et total) :

- a) Proportion du nombre de journées de travail :
- i. Moins de 150 jours ;
 - ii. De 150 à 199 jours ;
 - iii. De 200 jours ou plus.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-043

Distribution du nombre de médecins omnipraticiens (tous) en % selon le nombre de jours travaillés (jours avec au moins 1 \$ de facturation) et selon le sexe pour 2024-2025.

Sexe	Moins de 150 jours	De 150 à 199 jours	200 jours ou plus
Femmes	24,0 %	20,6 %	55,4 %
Hommes	19,7 %	23,2 %	57,1 %
Total	22,5 %	21,5 %	56,0 %

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-044

Concernant le travail des omnipraticiens ; indiquez pour 2024-2025 et 2025-2026 (ventilation homme, femme et total) :

- a) Jour avec facturation minimale :
 - i. Médecins RMB ;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés ;
 - iii. Tous les médecins.
- b) Tous les jours :
 - i. Médecins RMB ;
 - ii. 80 % des mieux rémunérés ;
 - iii. Tous les médecins.

RÉPONSE RAMQ-1RP-044

Le tableau indique, pour 2024-2025, le nombre de médecins omnipraticiens ainsi que le nombre moyen de jours travaillés (jours avec facturation minimale et tous les jours) selon le sexe et selon trois cohortes de médecins : médecins ayant une activité minimale tout au long de l'année (RMB), 80% des médecins les mieux rémunérés et tous les médecins.

	Médecins RMB	80 % des mieux rémunérés	Tous les médecins
Nombre de médecins			
Femmes	4 862	4 933	6 337
Hommes	2 973	2 978	3 552
Jours avec facturation minimale			
Femmes	179,3	179,3	153,1
Hommes	185,7	186,4	164,3
Tous les jours			
Femmes	220,7	218,8	191,9
Hommes	221,1	220,5	200,1

Notes :

Pour être retenu RMB, le médecin doit avoir maintenu une activité minimale dans chacun des quatre trimestres de l'année et recevoir un revenu minimal durant cette année. En 2024-2025 le revenu trimestriel minimal était de 12 335 \$ et le revenu minimal annuel de 110 916 \$. Ces montants sont indexés annuellement selon les augmentations tarifaires accordées aux médecins.

En 2024-2025, une journée est retenue si le médecin facture au moins 658 \$ par jour.

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-045

Nombre et liste d'enquêtes ouvertes par la RAMQ et la raison (par exemple : frais accessoires, facturation injustifiée, etc.).

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-045

La liste des résultats des enquêtes réalisées par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que les motifs de contrôle se trouve sur le site web de la RAMQ, au : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>

Au 31 janvier 2026, 172 enquêtes sont en cours auprès des professionnels de la santé. Lorsque les enquêtes seront terminées, elles seront diffusées en ligne.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-046

Nombre et liste d'enquêtes qui ont abouti à des sanctions administratives ou pécuniaires, les raisons et le type de professionnel de santé visé.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-046

Les résultats des enquêtes de Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), terminées au 31 décembre 2025, sont disponibles sur Québec.ca : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>.

Un cadre général d'application des sanctions administratives ou pécuniaires (SAP) établit les critères qui permettent d'identifier les situations qui présentent les caractéristiques où une SAP peut être appliquée.

Les données relatives aux SAP, en date du 31 mars 2025, se retrouvent dans le Rapport annuel de gestion de la RAMQ, disponible sur Québec.ca : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/documents-administratifs>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-047

Nombre et liste d'enquêtes qui se sont soldées par des plaintes à un ordre professionnel, les raisons et le type de professionnel visé.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-047

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, à la suite d'enquêtes, la Régie de l'assurance maladie du Québec a procédé au signalement de trois dentistes à l'Ordre des dentistes du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières de l'Opposition officielle

QUESTION RAMQ-1RP-048

Pour les années 2024-2025 et 2025-2026, fournir la liste des enjeux de couverture de chirurgiens, dans les 9 spécialités de base, pour chaque région.

.....

RÉPONSE RAMQ-1RP-048

Dans le protocole d'accord négocié entre le Conseil du trésor et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (2015-2023), l'objectif visé par la clause Volet B, point 4 est d'assurer la continuité des services par la mise en place de plans de remplacement provinciaux dans l'ensemble des spécialités de base problématiques afin de garantir une couverture des services de façon pérenne.

Depuis, trois plans de remplacements provinciaux sont en application dans le système de santé dans trois disciplines : l'anesthésiologie (Annexe 45), chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234).

Le plan de remplacement en anesthésiologie est en vigueur depuis l'été 2018. La nécessité de poursuivre la signature de nouvelles ententes pour des sites fragilisés a été relevée. Les ententes ont été renouvelées en date d'octobre 2021.

Les plans de remplacement visant la chirurgie générale (Lettre d'entente 233) et la gynécologie-obstétrique (Lettre d'entente 234), sont entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2019.

Avec le transfert des activités à Santé Québec, un nouveau mécanisme de suivi des ruptures en médecine spécialisé a été déployé en février 2025. Les installations compilent autant les ruptures anticipées et confirmées avec un bris de service ou non via un outil électronique. Ces données sont compilées dans un tableau de bord.

Les données sont compilées selon les 9 spécialités de base en chirurgie reconnues par la FMSQ. Ainsi pour les chirurgiens, voici les spécialités et le nombre de ruptures confirmées :

Nombre de période de ruptures confirmées par spécialité
Oui = Sans réorganisation de services : Bris de service
Non = Avec une réorganisation de services

Spécialités	Régions	Bris: Non	Bris: Oui
Chirurgien cardio-vasculaire et thoracique	02;04;05;08	25	6
Chirurgien général	02;05;06;07;08;05;16	23	30
Chirurgien plastique et esthétique	02;07;08;16	34	38
Chirurgien vasculaire et endovasculaire	05;07;08	2	11
Neurochirurgien	02;06;16	40	4
Orthopédiste	11;12;15	40	0
Oto-rhino-laryngologiste (ORL) et chirurgien cervico-facial	08;09;11;12	68	0

Une période peut avoir un nombre de jours variables.
Données entre 1^{er} avril 2025 au 7 février 2026
Source : Tableau de bord – Découvertes de soins et services

Des mécanismes sont mis en place par les établissements pour pallier ces découvertes (Ex. : corridors de service, le centre de vigie et de soutien aux opérations, etc.).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Régie de l'assurance maladie du Québec

RÉPONSES
AUX QUESTIONS
PARTICULIÈRES

DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION
VOLET RAMQ

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

–DEUXIÈME GROUPE D’OPPOSITION – VOLET RAMQ

TABLE DES MATIÈRES

Questions 2026-2027	Demandes de renseignements particuliers	Organisation responsable de la réponse	Numérotation des fiches réponses
1	Les dépenses totales du Régime public d’assurance médicaments. Ventilation des dépenses du programme pour chaque catégorie de clientèle : nombre de bénéficiaires, coût brut, coût pour la RAMQ, coût total de la franchise et de la coassurance pour 2025-2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-007 des questions particulières de l’Opposition officielle, volet RAMQ
2	Les dépenses du Régime public d’assurance médicaments pour les médicaments génériques et les médicaments innovateurs, en indiquant le nombre de services remboursés, ventilé par grande catégorie de médicaments pour 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-2RP-001
3	Les coûts ou l’estimation des coûts assumés par le régime général d’assurance médicaments, ou financé par les fabricants, des ristournes (ou avantages autorisés, ou allocations professionnelles) offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies pour 2025-2026 et les prévisions pour 2026-2027.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-010 des questions particulières de l’Opposition officielle, volet RAMQ
4	Montants et pourcentages du budget du Régime général d’assurance médicaments octroyés au financement des nouveaux services pharmaceutiques, ventilé par service pharmaceutique pour 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-2RP-002
5	Depuis l’entrée en vigueur, le 25 janvier 2021, des modifications réglementaires visant le retrait des contributions sur certains services pharmaceutiques, indiquer pour 2025-2026 : a. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) (couverture universelle) ventilé par code de service b. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères usagers et qui sont couverts par le régime général d’assurance médicaments (volet assurance	RAMQ	RAMQ-2RP-003

	publique – RAMQ), ventilé par code de service.		
6	Proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antipsychotiques, en %, ventilé par tranches d’âge pour 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-2RP-004
7	Proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'anxiolytiques, en %, ventilé par tranches d’âge pour 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-2RP-005
8	Proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antidépresseurs, en %, ventilé par tranches d’âge pour 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-2RP-006
9	Fournir les sommes payées par les personnes assurées en franchise et en coassurance. Indiquer le montant moyen et le montant médian par personne.	RAMQ	RAMQ-2RP-007
10	Indiquer la croissance, en pourcentage, de coûts des médicaments assurés pour 2025-2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-009 des questions particulières de l’Opposition officielle - Volet RAMQ
11	Dépenses totales en médicaments psychotropes et nombre de prescriptions pour 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-2RP-008
12	Total des dépenses pour les médicaments d’exceptions, ventilé par type de médicaments, ventilé pour 2025-2026. Donner également le prix négocié par médicament.	RAMQ	RAMQ-2RP-009
13	Le nombre et le pourcentage de vérifications ou de contrôle de facturation fait par la RAMQ concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament, ventilé par les montants récupérés par ces vérifications pour 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-2RP-010
14	Tableau détaillé de la facturation des médecins par actes et dépenses engendrés pour 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-2RP-011
15	Pour la rémunération des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes pour 2025-2026, indiquer : a. les dépenses totales pour l’année en cours et indiquer la comparaison avec l’année dernière; b. le budget initial; c. les dépassements ou surplus estimés; d. Liste ou tableau de critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	RAMQ	RAMQ-2RP-012
16	Rémunération moyenne d’un médecin spécialiste et d’un omnipraticien, par spécialité, en précisant le montant reçu pour	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-021 et RAMQ-

	la composante technique (frais de cabinet) pour 2025-2026.		1RP-022 des questions particulières de l'Opposition officielle - Volet RAMQ
17	Total des sommes allouées à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses pour 2025-2026. Ventilé par : a. Catégorie de professionnels; b. Nombre de personnes (absolu et ETC) dédiées à ces vérifications, contrôles, inspection et enquêtes.	RAMQ	RAMQ-2RP-013
18	Pour 2025-2026, donner les interventions chirurgicales telles que l'hypospadias, l'orchietomie, la clitoroplastie, la vaginoplastie, la plastie des lèvres vaginales etc. pratiquées sur des enfants de moins de 14 ans présentant une variation du développement sexuel, ventiler par âge. a) Donner le nombre total b) Donner le type de chirurgies	RAMQ	RAMQ-2RP-014
19	a	RAMQ	Absence de question
20	En 2025-2026, donner la liste des établissements ou des professionnels ayant commis des infractions au <i>Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques</i> , veuillez préciser le type d'infraction et le lieu de pratique du professionnel (incl. GMF, CMS, établissement public, clinique privée)	RAMQ	RAMQ-2RP-015
21	En 2025-2026, donner le nombre d'enquêtes entamées par la Régie à l'égard de possibles infractions au <i>Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques</i> , veuillez préciser pour chaque infraction visée, les services assurés, les frais payés illégalement et le type de professionnel de la santé contrevenant.	RAMQ	RAMQ-2RP-016
22	En 2025-2026, le nombre de plaintes reçues par des patients ou des professionnels de la santé pour le non-respect au <i>Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques</i> . a. Si possible, donner le détail des plaintes (service assuré visé, lieu de pratique, montant du frais accessoire)	RAMQ	Cette question est répondue à la question RAMQ-3RP-021 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet RAMQ
23	Le nombre et la proportion de médecins spécialistes exerçant en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant au régime public d'assurance maladie, ventilé par période en 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-2RP-017

24	Le nombre d’heures effectuées par les médecins spécialistes en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant au régime public d’assurance maladie par période pour 2025-2026;	RAMQ	Données non disponibles
25	Toutes les versions successives de la Liste des CMS 108, cabinets 108 et LIM 108 (liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d’imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l’article 108 de la LSSSS), ou de toute autre liste équivalente en 2025-2026	RAMQ	RAMQ-2RP-018
26	Le gouvernement a-t-il intégré un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins, et des autres professionnels de la santé rémunérés à l’acte, dans le cadre d’un projet pilote?	MSSS	RAMQ-2RP-019
27	Dans le cadre du programme de procréation médicale assistée, les sommes remboursées pour 2025-2026, ventilé par type de service, ventilé par le nombre de demandes, ventilé par le type de prestataire (public ou privé). a. Donner le total du remboursement. b. Brosser un portrait détaillé des demandes PMA par CISSS/CIUOSS, par catégorie d’âge.	RAMQ	RAMQ-2RP-020
28	Dans le cadre du parcours de procréation médicale assistée qui inclut le Diagnostic génétique préimplantatoire, indiquer : a. s’il y a eu décision pour l’admissibilité aux services assurés de cette procédure, b. à ce jour, le nombre de demandes pour recevoir cette procédure.	RAMQ	RAMQ-2RP-021
29	Technologie de l’information. Pour 2025-2026, veuillez donner la liste des contrats avec des consultants et des projets informatiques. Détailler le coût, la durée et l’objectif du contrat.	RAMQ	Cette question est répondue à la question G04 des demandes de renseignements généraux des oppositions de la Régie de l'assurance maladie du Québec.
30	Sur le programme d’accès aux pompes à l’insuline. Pour 202-2026, a. Veuillez donner les détails du remboursement, par catégorie d’âge et de région sociosanitaire et le total b. Veuillez donner les détails de l’avancement du chantier pour l’élargissement du remboursement de l’achat d’une pompe à insuline et des fournitures nécessaires aux personnes âgées de 18 ans et plus.	MSSS	RAMQ-2RP-022
31	Quel est l’état des travaux sur la révision du <i>Règlement sur les aides auditives et les services assurés</i> ? Donner les étapes réalisées en 2025-2026 et les échéanciers prévus pour 2026-2027.	MSSS	La réponse à cette question n'est pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
32	Toute dépense engendrée pour la mise en œuvre du marqueur X sur la carte d’assurance maladie ventilé pour 2025-2026. Donner le	RAMQ	Cette question n'est plus d'actualité.

	nombre total de demandes de changement de marqueur de genre pour le marqueur X.		
33	Sur le code alphanumérique, est-ce qu'il y a des changements de prévus pour le modifier en 2025-2026 ? Donner le détail et les échéanciers prévus.	RAMQ	La réponse à cette question n'est pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
34	Sur la prolongation de la couverture d'assurance maladie et médicaments des Ukrainiens et Ukrainiennes, depuis la mise en place de la mesure en 2022, donner : a. les coûts, b. le nombre de ressortissants couverts, c. le nombre de dérogations/exceptions refusées, d. le nombre de dérogations / exceptions acceptées, incl. la durée de la prolongation de la couverture.	MSSS	La réponse à cette question n'est pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits.
270	Pour le Fonds de l'assurance médicaments, ventilé pour 2025-2026, fournir les montants et les pourcentages de revenus provenant : a. Du fonds général du fonds consolidé du revenu; b. Des primes des personnes adhérentes et des personnes de 65 ans ou plus.	RAMQ	RAMQ-2RP-023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-001

Les dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques et les médicaments innovateurs, en indiquant le nombre de services remboursés, ventilé par grande catégorie de médicaments pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-2RP-001

Dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments génériques

Période de référence	Dépenses médicaments (en M\$)	Nombre de services (en millions)
Du 1 ^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026	1 730,7	163,4

Dépenses du Régime public d'assurance médicaments pour les médicaments innovateurs

Période de référence	Dépenses médicaments (en M\$)	Nombre de services (en millions)
Du 1 ^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026	3 122,9	26,2

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-2RP-002

Montants et pourcentages du budget du Régime général d’assurance médicaments octroyés au financement des nouveaux services pharmaceutiques, ventilé par service pharmaceutique pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-2RP-002

Période	Honoraires des pharmaciens	Honoraires nouveaux actes pharmaceutiques ¹	Pourcentage relatif des actes pharmaceutiques
2025-2026 (au 31 janvier 2026)	1 778,9 M\$	121,1 M\$	6,8 %

¹ Les nouveaux actes pharmaceutiques concernés ont été mis en place en 2015 et comprennent notamment l’ajustement de la dose d’un médicament prescrit, l’administration d’un médicament dans un but d’enseignement, la substitution d’un médicament en rupture d’approvisionnement, l’évaluation du besoin de prescription d’un médicament, la prise en charge de l’ajustement pour l’atteinte de cibles thérapeutiques et l’évaluation pour prolonger une ordonnance. Ces honoraires sont compris dans les montants des honoraires des pharmaciens figurant dans la 2^e colonne.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-003

Depuis l'entrée en vigueur, le 25 janvier 2021, des modifications règlementaires visant le retrait des contributions sur certains services pharmaceutiques, indiquer pour 2025-2026 :

- a. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères et usagers et qui sont maintenant couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (couverture universelle) ventilé par code de service
- b. le montant des services qui ne sont plus soumis à la contribution des usagères usagers et qui sont couverts par le régime général d'assurance médicaments (volet assurance publique – RAMQ), ventilé par code de service.

RÉPONSE RAMQ-2RP-003

a)

Code de service	Description du code de service	Honoraires
4	Amorce de la contraception orale d'urgence	2,1 M\$
DC	Demande de consultation à un pharmacien	1,5 M\$
IU	Service d'administration d'un médicament en situation d'urgence	0,01 M\$
SP	Service de prise en charge en soins palliatifs	0,6 M\$
V	Service de prescription d'un médicament ou amorce d'une thérapie médicamenteuse	24,4 M\$
W	Service de la prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques	2,8 M\$

Données au 31 janvier 2026

b)

Code de service	Description du code de service	Honoraires
AD	Service de modification d'une thérapie médicamenteuse	24,8 M\$
FE	Service d'administration d'un médicament pour en démontrer l'usage approprié	0,3 M\$
PH	Service de substitution thérapeutique d'un médicament	2,0 M\$
RA	Service d'évaluation aux fins de prolonger une ordonnance et sa prolongation	0,9 M\$
Z	Service de prise en charge après une hospitalisation	23,3 M\$

Données au 31 janvier 2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-2RP-004

Proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antipsychotiques, en %, ventilé par tranches d’âge pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-2RP-004

Proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d’antipsychotiques²

Période	Antipsychotiques
2025-2026 ³	7,2 %

Ventilation par tranches d’âge de la proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d’antipsychotiques² en 2025-2026³

Groupe d’âge	Antipsychotiques
Moins de 18 ans	1,2 %
18 à 64 ans	8,5 %
65 ans et plus	7,6 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d’assurance médicaments au 31 janvier 2026.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d’assurance médicaments :

- personnes qui n’ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n’adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d’une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d’un carnet de réclamation.

² Les antipsychotiques sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:16.08.

³ La période 2025-2026 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-2RP-005

Proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'anxiolytiques, en %, ventilé par tranches d’âge pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-2RP-005

Proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d’anxiolytiques²

Période	Anxiolytiques
2025-2026 ³	8,9 %

Ventilation par tranches d’âge de la proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d’anxiolytiques² en 2025-2026³

Groupe d’âge	Anxiolytiques
Moins de 18 ans	0,5 %
18 à 64 ans	6,5 %
65 ans et plus	13,8 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d’assurance médicaments au 31 janvier 2026.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d’assurance médicaments :

- personnes qui n’ont pas accès à un régime privé;
- personnes de 65 ans et plus qui n’adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d’une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d’un carnet de réclamation.

² Les anxiolytiques sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:24 ou qui ont une dénomination commune 37872.

³ La période 2025-2026 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-2RP-006

Proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec ayant fait usage d'antidépresseurs, en %, ventilé par tranches d’âge pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-2RP-006

Proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec¹ qui fait usage d’antidépresseurs²

Période	Antidépresseurs
2025-2026 ³	20,2 %

Ventilation par tranches d’âge de la proportion de la population assurée au régime public d’assurance médicaments du Québec¹ ayant fait usage d’antidépresseurs² en 2025-2026³

Groupe d’âge	Antidépresseurs
Moins de 18 ans	2,3 %
18 à 64 ans	19,8 %
65 ans et plus	25,9 %

¹ La population totale est représentée par tous les individus admis au régime public d’assurance médicaments au 31 janvier 2026.

Les personnes suivantes sont admissibles au régime public d’assurance médicaments :

- personnes qui n’ont pas accès à un ;
- personnes de 65 ans et plus qui n’adhèrent pas à un régime privé;
- prestataires d’une aide financière de dernier recours et certains autres détenteurs d’un carnet de réclamation.

² Les antidépresseurs sont les médicaments qui font partie de la classe AHF 28:16.04.

³ La période 2025-2026 couvre les services rendus du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-2RP-007

Fournir les sommes payées par les personnes assurées en franchise et en coassurance. Indiquer le montant moyen et le montant médian par personne.

RÉPONSE RAMQ-2RP-007

Contributions des personnes assurées au Régime public d’assurance médicaments (RPAM)
Franchise et coassurance

Année budgétaire	Contributions totales (M\$)	Franchise (M\$)	Coassurance (M\$)	Contributions - Moyenne ¹ (\$)	Contributions - Médiane ¹ (\$)
2024-2025 ²	1131,7	497,3	634,4	458	408

¹ Seules les personnes sujettes à contribution ayant consommé au moins un médicament sont considérées.

² Tiré du Rapport annuel de gestion 2024-2025 de la Régie de l’assurance maladie du Québec.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-2RP-008

Dépenses totales en médicaments psychotropes et nombre de prescriptions pour 2025-2026.

.....

RÉPONSE RAMQ-2RP-008

Dépenses totales et nombre de services pour les médicaments psychotropes¹

Période	Coût RAMQ	Nombre de services
2025-2026 ²	390,0 M\$	26 258 539

¹ Les médicaments psychotropes sont des médicaments des classes AHF 28:16, 28:20, 28:24, 28:28 ou qui ont la dénomination commune 37872.

² Données au 31 janvier 2026.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-009

Total des dépenses pour les médicaments d'exceptions, ventilé par type de médicaments, ventilé pour 2025-2026. Donner également le prix négocié par médicament.

RÉPONSE RAMQ-2RP-009

En 2025-2026 (en date du 31 janvier 2026), les dépenses pour les médicaments d'exception ont totalisé 2 471,1 M\$.

Le prix négocié ne peut être fourni, il s'agit d'une information confidentielle.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-010

Le nombre et le pourcentage de vérifications ou de contrôle de facturation fait par la RAMQ concernant les médecins omnipraticiens, les médecins spécialistes, les optométristes, les chirurgies dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, les pharmaciens, les fabricants grossistes et intermédiaire en médicament, ventilé par les montants récupérés par ces vérifications pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-2RP-010

La vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses réfère aux contrôles spécifiques réalisés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), soit les vérifications, les inspections et les enquêtes. La RAMQ réalise aussi des contrôles systémiques sur l'ensemble des demandes de facturation qu'elle reçoit.

Contrôles effectués¹ et montant à récupérer²

Catégorie	2025-2026 (au 31 décembre 2025)		
	Nbre de contrôles	% de professionnels contrôlés	Montant à récupérer (k\$)
Médecins omnipraticiens	281	1,75 %	565,6
Médecins spécialistes	1 340	7,4 %	1 118,9
Optométristes	22	1,42 %	89,5
Chirurgiens-dentistes, spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale et hygiénistes dentaires	367	6,34 %	73,9
Pharmacies (raisons sociales) ³	200	9,21 %	3 008,8
Fabricants, grossistes et intermédiaires en médicaments	139	n.d ⁴	0

¹ Les contrôles réfèrent aux vérifications, inspections et enquêtes administratives terminées au cours de l'année de référence. Cela exclut les frais facturés aux personnes assurées.

² Montant réclamé par lettre de décision ou transactions et quittances. Ce montant peut être différent de celui remboursé à la RAMQ. Ce montant exclut les sanctions administratives pécuniaires.

³ Les pharmacies sont vérifiées en matière de facturation uniquement.

⁴ La donnée n'est pas disponible, car les intermédiaires en médicament ne sont pas tenus par la Loi de transmettre leurs informations à la RAMQ. Ce faisant la RAMQ ne détient pas de liste contenant l'ensemble des intermédiaires.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Facturation refusée aux contrôles systémiques

Catégorie	2025-2026 (au 31 décembre 2025)	
	Nbre contrôles actifs	Montant cumulatif refusé (M\$)
Médecins omnipraticiens	2 022	42,4 (2,50 %)
Médecins spécialistes	5 488	39,6 (1,10 %)
Optométristes	142	1,2 (1,07 %)
Spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	316	0,3 (2,37 %)
Chirurgiens-dentistes et hygiénistes dentaires	427	3,1 (2,94 %)
Denturologistes	41	0,2 (6,25 %)
Pharmacies (raisons sociales) ¹	PME : 490 CIP : 860	s.o. ²

¹ PME : Patient et médicaments d'exception; CIP : Communication interactive avec les pharmacies.

² Les transactions pharmacie dans CIP sont rejetées en temps réel. Le rejet est très souvent lié à des erreurs de saisie. Les montants des transactions rejetées ne sont pas comptabilisés, car aucune récupération de sommes n'est réalisée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-011

Tableau détaillé de la facturation des médecins par actes et dépenses engendrés pour 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-2RP-011

Le détail de la facturation des médecins par type de services est diffusé sur une base annuelle dans les tableaux numéro SM.22 intitulés « Nombre et coût des services médicaux selon le type de service, le mode de rémunération, la catégorie de médecins et le groupe de spécialités » nouvellement disponibles dans un Power BI à l'adresse :

<https://app.powerbi.com/view?r=eyJrIjoieZTE4YzM1ZGMtNmNhMy00YTdlLWExODEtZjNkNjhhMzI4NWUxIiwidCI6IjA2NGJmMGJmLTQ5NTAtNDE4OC04MDYxLTY3MWU2ODcxMjc5MCJ9&pageName=fe6543d31c1e6894b47c>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-2RP-012

Pour la rémunération des médecins omnipraticiens et des médecins spécialistes pour 2025-2026, indiquer :

- a. les dépenses totales pour l’année en cours et indiquer la comparaison avec l’année dernière;
- b. le budget initial;
- c. les dépassements ou surplus estimés;
- d. Liste ou tableau de critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.

RÉPONSE RAMQ-2RP-012

Médecins omnipraticiens

	2025-2026
Crédits initiaux (Budgets initiaux)	3 053,8 M\$
Modification au budget	-123,3 M\$
Dépense ¹	2 930,5 M\$

¹ Dépense probable pour l’année 2025-2026.

Médecins spécialistes

	2025-2026
Crédits initiaux (Budgets initiaux)	5 080,8 M\$
Modification au budget	403,7 M\$
Dépense ¹	5 484,5 M\$

¹ Dépense probable pour l’année 2025-2026.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

d) Les critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins sont basés sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses. La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) établit sa stratégie de priorisation des contrôles en fonction d'une analyse des risques.

L'identification des situations à risque provient de différentes sources d'information. L'évolution ou la modification des ententes négociées, les analyses actuarielles de la facturation des médecins, les situations questionnables par les experts cliniques, les dénonciations, la réception des appels de professionnels au centre d'assistance de la RAMQ sont autant d'intrants qui permettent d'identifier des situations qui peuvent représenter des risques de facturation non conforme, abusive ou frauduleuse.

Chacune des situations est analysée afin d'identifier l'ampleur et la probabilité du risque encouru lors du paiement aux médecins. À la suite de ces analyses de risques, les décisions sont prises afin de déterminer le plan d'action à mettre en place.

La RAMQ agit par la suite sur deux types de vérification, soit les mesures de contrôle systémique et spécifique.

Les mesures de contrôle systémique visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation prévue par une entente. Les contrôles systémiques sont réalisés manuellement, informatiquement, par échantillonnage ou par monitoring.

Les mesures de contrôle spécifique visent la facturation d'un professionnel ou d'un groupe restreint de professionnels pour lesquels des pratiques ont été identifiées comme étant à risque de non-conformité ou potentiellement abusives ou frauduleuses. Une vérification peut aussi être déclenchée à la suite d'une plainte ou d'une dénonciation.

Les mesures de contrôle spécifique se traduisent par des vérifications de services rendus auprès des personnes assurées, des inspections et des enquêtes administratives ou pénales. Finalement, les professionnels de la santé pour lesquels des pratiques sont non conformes, abusives ou frauduleuses sont soumis à des réclamations, des sanctions administratives pécuniaires ou des amendes.

Mesures systémiques

Les critères de vérification de la RAMQ pour l'application des mesures de contrôle systémique sont déterminés de façon à s'assurer que la facturation des professionnels de la santé respecte les ententes négociées entre le ministre de la Santé et les fédérations médicales.

En lien avec les contrôles informatiques, la RAMQ vérifie toutes les demandes de paiement qui lui sont transmises annuellement. Ce contrôle se fait de façon informatique et vérifie la présence et la validité de l'information inscrite sur la demande de paiements, par exemple :

- l'admissibilité des personnes ayant reçu les services au régime d'assurance maladie;
 - l'admissibilité du médecin aux fins de facturation au Régime public;
 - le lieu de dispensation du service;
 - le contexte, par rapport aux patients ou à la période de la journée, dans lequel le service est facturé.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Le système de rémunération à l'acte pour les médecins est en place depuis le 4 avril 2016. Ce système informatique exige des professionnels ou de leur mandataire de fournir davantage d'éléments de facturation et de précisions quant au service fourni, ce qui permet une exploitation différente et plus diversifiée des données de facturation favorisant ainsi la mise en place d'outils de dépistage additionnels. Voici quelques exemples de validations effectuées par le système qui ne pouvaient être automatisées dans l'ancien :

- application, avant paiement, des contrôles sur le nombre maximum d'actes par professionnel, peu importe le nombre de patients;
- validation des maximums de services rendus par établissement;
- validation optimisée de la facturation des professionnels pour les personnes assurées qui sont dans un état requérant des soins urgents et qui ne sont pas en mesure de présenter leur carte d'assurance maladie;
- gestion automatisée du calcul et du contrôle des honoraires en fonction de l'horaire;
- retrait de la section des renseignements complémentaires (texte libre), qui oblige à saisir des champs d'information selon les situations propres à chaque professionnel et selon la nature de l'acte facturé.

Le système permet à la RAMQ de renforcer les contrôles de la facturation et d'élargir la portée de ses contrôles. Elle effectue ainsi davantage de validation automatisée sur des situations permises aux ententes, mais questionnables d'un point de vue de la pratique. L'introduction de nouvelles validations avant paiement est privilégiée de sorte que la RAMQ ne verse pas d'honoraires ou effectue des ajustements aux honoraires lorsque des vérifications supplémentaires sur une pratique questionnable sont ciblées par le système. Ces vérifications portent sur l'ensemble des demandes de paiement soumises annuellement à la RAMQ.

De plus, les fonctionnalités du système permettent désormais d'identifier, selon certains barèmes, une facturation hors norme et de demander aux professionnels des pièces justificatives permettant de valider la situation (ex. : nombre d'heures d'un anesthésiologiste dans une même journée).

En plus des mesures de contrôles des systèmes informatiques, la RAMQ systématise des mesures de contrôles manuelles afin de vérifier la conformité de la rémunération versée (ex. : vérification des signatures sur les demandes de paiement des modes de rémunération autres que la rémunération à l'acte).

Échantillonnages

Cette mesure vise à établir un contrôle applicable à toutes les demandes de paiement et factures. Pour ce faire, la RAMQ crée et met en place des contrôles par échantillonnage en réalisant des vérifications aléatoires des demandes de paiement et des factures, en lien avec les risques potentiels identifiés. Ainsi, les professionnels identifiés comme plus à risque (ex. : ceux ayant un nombre élevé de journées de per diem sans acte) sont ciblés afin d'obtenir des pièces justificatives.

Mesures spécifiques

La RAMQ bonifie ses vérifications en appliquant des contrôles spécifiques sur des situations que les systèmes informatiques ne peuvent déceler. Par exemple, les contrôles spécifiques permettent à la RAMQ de s'assurer que :

- les services facturés correspondent aux services décrits par les médecins.

La validation de pièces justificatives, dont la consultation des dossiers cliniques, permet à la RAMQ de faire la concordance entre le service facturé et celui décrit par le médecin par le biais de sa note clinique.

- Les services facturés correspondent aux services reçus par les patients.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

La RAMQ fait parvenir, chaque année, des formulaires auprès des personnes assurées pour vérifier si le patient a bel et bien rencontré le médecin. Les vérifications des services rendus (VSR) étaient auparavant sélectionnées de façon purement aléatoire. Toutefois, la RAMQ a adapté sa façon de faire en septembre 2015 pour effectuer des VSR ciblées en procédant à la sélection parmi des situations jugées plus à risque.

Pour procéder à ces vérifications, la RAMQ analyse des profils statistiques pour détecter les médecins qui ont une facturation qui se démarque de leurs collègues. En effet, les outils de dépistage utilisés par la RAMQ lui permettent de cibler ces professionnels, ce qui peut mener à l'analyse des notes cliniques ou toute autre vérification pertinente dans le but de vérifier la conformité des services facturés.

Elle procède également à des enquêtes auprès des personnes assurées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-013

Total des sommes allouées à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses pour 2025-2026.

Ventilé par :

- a. Catégorie de professionnels;
- b. Nombre de personnes (absolu et ETC) dédiées à ces vérifications, contrôles, inspection et enquêtes.

.....

RÉPONSE RAMQ-2RP-013

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne détient pas l'information permettant d'estimer le total des sommes allouées à la vérification de la facturation basée sur l'identification des situations présentant des risques de non-conformité, de pratiques abusives ou frauduleuses ou de ventiler cette estimation par catégorie de professionnels ou par type de contrôles, puisque l'organisation du travail n'est pas basée sur ces distinctions.

L'une des missions principales de la RAMQ vise la rémunération des honoraires médicaux des professionnels de la santé du Québec admissible au régime public d'assurance maladie.

Consciente de l'importance des sommes octroyées à la rémunération des professionnels, la RAMQ met en place plusieurs contrôles systémiques et procède également à des contrôles spécifiques, tels que des vérifications, des inspections et des enquêtes administratives, permettant la récupération de sommes versées en trop.

Les ressources affectées à ces activités de contrôle s'assurent que la rémunération versée aux professionnels de la santé est conforme aux ententes de rémunération. Ces efforts s'étendent à des travaux d'identification des situations à risque, à la fermeture d'un contrôle spécifique.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-014

Pour 2025-2026, donner les interventions chirurgicales telles que l’hypospadias, l’orchiectomie, la clitoroplastie, la vaginoplastie, la plastie des lèvres vaginales etc. pratiquées sur des enfants de moins de 14 ans présentant une variation du développement sexuel, ventiler par âge.

- a. Donner le nombre total
- b. Donner le type de chirurgies

RÉPONSE RAMQ-2RP-014

En l’absence d’une définition médicale précise de « variation du développement sexuel », les variations morphologiques des organes sexuels externes, incluant le scrotum et son contenu, ayant fait l’objet d’interventions facturées à la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) ont été considérées dans le cadre des données produites visant à répondre à cette question.

Les données fournies ne peuvent être considérées comme exhaustives et précises, puisqu’il s’agit de facturation d’actes médicaux pour lesquels la RAMQ ne dispose pas de l’ensemble des données cliniques. Certaines interventions facturées pourraient avoir été réalisées dans un contexte clinique différent (notamment traumatique ou tumoral) et les interventions de certaines variations complexes pourraient avoir été facturées avec d’autres codes plus généraux.

1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026¹

Âge	Nb patients
0	36
1	265
2	147
3	99
4	63
5	57
6	54
7	40
8	52
9	46
10	49
11	31
12	56
13	58
Total	1 053 ²

Nombre d'interventions chirurgicales pratiquées sur des enfants de moins de 14 ans présentant une variation du développement sexuel, ventilées par code d'acte.

1 ^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026 ¹	
Code Acte	Nb actes
06043	12
06224	151
06226	10
06245	19
06257	70
06285	740
06291	6
06354	11
06360	6
06391	33
Autres ³	13
Total	1 071 ²

¹La rémunération pour l'année financière 2025-2026 est incomplète. En raison des différents traitements des paiements et mises à jour des données requises par la RAMQ et, selon l'article 22.1 de la Loi sur l'assurance maladie du Québec, le professionnel dispose de 90 jours à compter de la date du service rendu pour soumettre sa facturation à la RAMQ.

²Le nombre total d'actes facturés est plus élevé que le nombre total de patients ayant eu une intervention chirurgicale, car il arrive que plusieurs codes d'actes correspondant à plusieurs actes médicaux soient facturés pour une même personne.

³Afin de respecter les principes de protection des renseignements personnels, les codes d'actes comportant cinq (5) occurrences ou moins visés par la demande ont été regroupés dans la catégorie "Autres". C'est aussi afin de respecter ce principe que le tableau détaillant les codes d'actes ne peut pas être ventilé par âge

Libellé des actes retenus

- 06360 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Chirurgie itérative pour reconstruction complète de l'urètre (hypospadias), avec ou sans dérivation urinaire, incluant les lambeaux ou greffes cutanées
- 06396 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Cure d'épispadias par la technique de Cantwell-Ransley
- 06354 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Hypospadias glandulaire ou coronal avec ou sans dérivation urinaire / correction en un temps (toute technique)
- 06226 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Hypospadias pénien avec ou sans dérivation urinaire / correction de chordée
- 06224 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Hypospadias pénien avec ou sans dérivation urinaire / correction en un temps (toute technique), incluant les lambeaux ou greffes cutanées
- 06227 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Hypospadias pénien avec ou sans dérivation urinaire / reconstruction de l'urètre incluant les lambeaux ou greffes cutanées (toute technique)
- 06236 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Hypospadias péno-scrotal avec ou sans dérivation urinaire / correction de chordée
- 06237 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Hypospadias péno-scrotal avec ou sans dérivation urinaire / reconstruction de l'urètre incluant les lambeaux ou greffes cutanées (toute technique)

06292 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Hypospadias périnéal avec ou sans dérivation urinaire / correction de chordée

06291 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Hypospadias périnéal avec ou sans dérivation urinaire / correction en un temps (toute technique), incluant les lambeaux ou greffes cutanées

06293 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Hypospadias périnéal avec ou sans dérivation urinaire / reconstruction de l'urètre incluant les lambeaux ou greffes cutanées (toute technique)

06432 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Plastie des corps caverneux ou spongieux ou les deux / pour épispadias 1er temps avec plastie de la vessie pour extrophie vésicale, incluant les lambeaux cutanés

06382 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Plastie des corps caverneux ou spongieux ou les deux / pour épispadias au-delà du sphincter externe ou correction en 2 temps, chaque temps avec ou sans dérivation urinaire

06433 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Plastie des corps caverneux ou spongieux ou les deux / pour épispadias, avec correction complète et plastie de la vessie pour extrophie vésicale incluant les lambeaux cutanés

06228 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Plastie des corps caverneux pour hypospadias ou épispadias / avec désinsertion des corps caverneux

06229 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Plastie des corps caverneux pour hypospadias ou épispadias / sans désinsertion des corps caverneux

06238 - Appareil génital mâle / Pénis / Réparation / Reconstruction pour transposition pénoscrotale, avec ou sans dérivation urinaire / sans uréthroplastie

06391 - Appareil génital mâle / Testicules / Réparation / Exploration abdominale ou inguinale ou les deux avec ou sans orchiectomie pour cryptorchidie

06257 - Appareil génital mâle / Testicules / Réparation / Exploration pour torsion du testicule (fixation ou orchiectomie) ou de l'hydrotide et fixation du testicule du côté opposé, le cas échéant ou les deux

06245 - Appareil génital mâle / Testicules / Réparation / Ligature de vaisseaux spermatiques pour orchidopexie, uni ou bilatérale, toute voie d'approche

06285 - Appareil génital mâle / Testicules / Réparation / Orchidopexie

06141 - Gynécologie / Vagin / Excision conventionnelle ou au Laser / Exérèse d'un septum vaginal

06144 - Gynécologie / Vagin / Excision conventionnelle ou au Laser / Exérèse d'un septum vaginal transverse complet

06416 - Gynécologie / Vagin / Réparation avec ou sans dérivation urinaire / Reconstruction vaginale avec greffe

06419 - Gynécologie / Vagin / Réparation avec ou sans dérivation urinaire / Vaginoplastie (absence de vagin) sans la greffe

06415 - Gynécologie / Vagin / Réparation avec ou sans dérivation urinaire / Vaginoplastie (sténose)

06258 - Gynécologie / Vulve et orifice inférieur du vagin / Excision conventionnelle ou au Laser / Plastie des petites lèvres ou circoncision ou les deux

06043 - Gynécologie / Vulve et orifice inférieur du vagin / Incision / Périnéotomie ou périnéorrhaphie ou hyménotomie

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-015

En 2025-2026, donner la liste des établissements ou des professionnels ayant commis des infractions au Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques, veuillez préciser le type d'infraction et le lieu de pratique du professionnel (incl. GMF, CMS, établissement public, clinique privée).

RÉPONSE RAMQ-2RP-015

Les résultats des contrôles de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) sont diffusés trimestriellement sur son site internet. Dans cette diffusion se trouvent, entre autres, les contrôles reliés aux frais facturés aux personnes assurées (FFPA), qui incluent les frais facturés à l'encontre du Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques.

Cette liste est non nominative et se termine au 21 janvier 2026. Elle est disponible à l'adresse courriel suivante <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/media/8406>.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-016

En 2025-2026, donner le nombre d'enquêtes entamées par la Régie à l'égard de possibles infractions au Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation des services assurés et régissant les frais de transport des échantillons biologiques, veuillez préciser pour chaque infraction visée, les services assurés, les frais payés illégalement et le type de professionnel de la santé contrevenant

.....

RÉPONSE RAMQ-2RP-016

La liste des résultats des enquêtes réalisées par la Régie de l'assurance maladie du Québec ainsi que les motifs de contrôle se trouve sur le site web de la RAMQ, au : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/donnees-statistiques/enquetes-inspections-verifications>

Au 31 janvier 2026, 21 enquêtes administratives ou pénales sont en cours auprès d'un professionnel de la santé ou d'une entité concernant des frais facturés aux personnes assurées. Lorsque les enquêtes seront terminées, elles seront diffusées en ligne.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-2RP-017

Le nombre et la proportion de médecins spécialistes exerçant en centres médicaux spécialisés, ventilé par spécialité et par statut de participant au régime public d’assurance maladie dans les 5 dernières années;

RÉPONSE RAMQ-2RP-017

Nom de la spécialité	1 ^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026 ¹
Anesthésiologie	369
Chirurgie générale	158
Chirurgie orthopédique	123
Chirurgie plastique	44
Chirurgie vasculaire	4
Gastroentérologie	69
Neurochirurgie	5
Obstétrique et gynécologie	66
Ophtalmologie	143
Oto-rhino-laryngologie/chirurgie cervico-faciale	29
Pédiatrie	4
Urologie	24

L’une des missions principales de la Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) vise à rémunérer les professionnels (honoraires médicaux) de la santé du Québec admissibles au régime public de l’assurance maladie du Québec.

Dans ce contexte, la RAMQ ne dispose pas de données concernant la pratique des médecins non participants.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-018

Toutes les versions successives de la Liste des CMS 108, cabinets 108 et LIM 108 (liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l'article 108 de la LSSSS), ou de toute autre liste équivalente en 2025-2026.

RÉPONSE RAMQ-2RP-018

La liste des centres médicaux spécialisés (CMS), cabinet privé ou laboratoire d'imagerie médicale (LIM) ayant conclu une entente en vertu de l'article 108 de la LSSS est mise à jour hebdomadairement, si des changements ont eu lieu.

La dernière version est accessible à l'adresse :
https://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/facturation/listes-designations-garde/LE_238_CM_Specialises_Vises.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-019

Le gouvernement a-t-il intégré un volet visant à documenter les déboursés liés à la rémunération des médecins, et des autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, dans le cadre d'un projet pilote?

.....

RÉPONSE RAMQ-2RP-019

Le gouvernement effectue un suivi depuis plusieurs années des déboursés liés à la rémunération des médecins et autres professionnels de la santé rémunérés à l'acte, notamment par les statistiques publiques disponibles sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Par exemple, Tableau SM.22 Nombre et coût des services médicaux selon le type de service, le mode de rémunération, la catégorie de médecins et le groupe de spécialités :
https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=35&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

Tableau SD.01 Coût des programmes de services dentaires :
https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=58&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

Tableau SO.01 Évolution du nombre de services et du coût du programme de services optométriques :
https://www4.prod.ramq.gouv.qc.ca/IST/CD/CDF_DifsnInfoStats/CDF1_CnsulInfoStatsCNC_iut/DifsnInfoStats.aspx?ETAPE_COUR=3&IdPatronRapp=46&Annee=2021&Per=0&LANGUE=fr-CA

QUESTION RAMQ-2RP-020

Dans le cadre du programme de procréation médicale assistée, les sommes remboursées pour 2024-2025, ventilé par type de service, ventilé par le nombre de demandes, ventilé par le type de prestataire (public ou privé).

- a. Donner le total du remboursement.
- b. Brosser un portrait détaillé des demandes PMA par CISSS/CIUSSS, par catégorie d'âge.

RÉPONSE RAMQ-2RP-020

Les informations présentées ci-dessous représentent les sommes versées aux professionnels de la santé pour la rémunération médicale. Ces montants n'incluent pas l'ensemble des coûts du programme procréation médicalement assisté. Les données de rémunération présentées excluent certains services, notamment les visites en lien avec le bilan de fertilité, certains examens de laboratoire, ainsi que les plateaux techniques, etc.

Services rendus dans le cadre du programme de procréation médicalement assistée
Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026¹

	1 ^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026 ¹			
Catégorie de service	Établissement		Clinique médicale	
	Nb de services	Montant (\$)	Nb de services	Montant (\$)
FIV	3 570	0,9 M\$	9 044	2,2 M\$
Insémination artificielle	9 462	0,8 M\$	11 492	1,0 M\$
Préservation fertilité	178	54,9 k\$	174	48,4 k\$

¹ Les statistiques présentées pour l'année 2025-2026 sont incomplètes. Selon l'article 22.1 de la Loi sur l'assurance maladie du Québec, le professionnel a 90 jours à compter de la date du service rendu pour soumettre sa facturation à la RAMQ. Il est possible que les données utilisées pour produire les statistiques continuent à fluctuer au fur et à mesure que les professionnels feront parvenir leurs factures.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

Services rendus dans le cadre du programme de procréation médicalement assistée
Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026*

RSSS	Établissement	Affiliation	Type de service	Catégories d'âge	Nb	Montant
01 - Bas-Saint-Laurent	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DU GRAND-PORTAGE	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	Insémination artificielle	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	12	1 031 \$
				35 à 44 ans	22	1 884 \$
	HOPITAL REGIONAL DE RIMOUSKI	CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT	Insémination artificielle	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	156	13 795 \$
				35 à 44 ans	68	6 084 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	HOPITAL DE CHICOUTIMI	CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	FIV	25 à 34 ans	*	*
				18 à 24 ans	37	13 379 \$
				35 à 44 ans	22	7 916 \$
			Insémination artificielle	18 à 24 ans	18	1 913 \$
				25 à 34 ans	686	71 565 \$
				35 à 44 ans	349	35 616 \$
03 - Capitale-Nationale	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITE LAVAL (CHUL)	CHU DE QUÉBEC	Préservation fertilité	25 à 34 ans	*	*
				25 à 34 ans	*	*

RSSS	Établissement	Affiliation	Type de service	Catégories d'âge	Nb	Montant
			Insémination artificielle	35 à 44 ans	8	1 636 \$
				18 à 24 ans	52	4 263 \$
				25 à 34 ans	979	78 690 \$
				35 à 44 ans	814	65 303 \$
	CLINIQUE PROCREA QUEBEC	CLINIQUE MÉDICALE	FIV	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	924	215 810 \$
				35 à 44 ans	828	200 820 \$
				45 ans et plus	*	*
			Insémination artificielle	18 à 24 ans	26	2 330 \$
				25 à 34 ans	733	66 413 \$
				35 à 44 ans	538	47 490 \$
			Préservation fertilité	18 à 24 ans	12	3 167 \$
				25 à 34 ans	20	5 225 \$
				35 à 44 ans	10	2 744 \$
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	HOPITAL SAINTE-CROIX	CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUEBEC	Insémination artificielle	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	32	3 253 \$
				35 à 44 ans	17	1 717 \$
	PAVILLON SAINTE-MARIE	CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUEBEC	FIV	25 à 34 ans	38	12 875 \$
				35 à 44 ans	19	6 438 \$
			Insémination artificielle	18 à 24 ans	17	1 731 \$
				25 à 34 ans	410	39 911 \$
				35 à 44 ans	190	19 001 \$
			Préservation fertilité	25 à 34 ans	*	*
05 - Estrie	HOPITAL FLEURIMONT	CIUSSS DE L'ESTRIE-	FIV	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	73	12 904 \$

RSSS	Établissement	Affiliation	Type de service	Catégories d'âge	Nb	Montant
		CENTRE HOSP. UNIV. DE SHERBROOKE	Insémination artificielle	35 à 44 ans	70	12 824 \$
				18 à 24 ans	26	1 888 \$
				25 à 34 ans	417	29 666 \$
				35 à 44 ans	254	17 994 \$
			Préservation fertilité	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	6	1 056 \$
				35 à 44 ans	*	*
06 - Montréal	CENTRE DE FERTILITE DE MONTREAL	CLINIQUE MÉDICALE	FIV	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	372	91 833 \$
				35 à 44 ans	577	143 767 \$
				45 ans et plus	*	*
			Insémination artificielle	18 à 24 ans	17	1 565 \$
				25 à 34 ans	573	50 848 \$
				35 à 44 ans	696	60 283 \$
	CHU SAINTE-JUSTINE	CHU SAINTE-JUSTINE	FIV	18 à 24 ans	23	3 774 \$
				25 à 34 ans	700	131 356 \$
				35 à 44 ans	836	155 530 \$
				45 ans et plus	*	*
			Insémination artificielle	18 à 24 ans	12	924 \$
				25 à 34 ans	625	46 581 \$
				35 à 44 ans	621	45 015 \$
			Préservation fertilité	Moins de 18 ans	12	3 101 \$
				18 à 24 ans	7	1 570 \$
				25 à 34 ans	36	8 141 \$

RSSS	Établissement	Affiliation	Type de service	Catégories d'âge	Nb	Montant
	CLINIQUE DE FERTILITE OVO INC (MONTREAL)	CLINIQUE MÉDICALE	FIV	35 à 44 ans	19	4 380 \$
				18 à 24 ans	36	8 550 \$
				25 à 34 ans	1 998	498 699 \$
				35 à 44 ans	2 503	634 654 \$
				45 ans et plus	11	11 927 \$
			Insémination artificielle	18 à 24 ans	40	3 680 \$
				25 à 34 ans	3 637	324 225 \$
				35 à 44 ans	2 419	212 735 \$
			Préservation fertilité	18 à 24 ans	12	3 167 \$
				25 à 34 ans	71	20 847 \$
				35 à 44 ans	30	7 917 \$
				45 ans et plus	*	*
	HOPITAL DE LACHINE	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	FIV	25 à 34 ans	7	11 822 \$
				35 à 44 ans	11	18 577 \$
				45 ans et plus	*	*
	HOPITAL GLEN	CENTRE UNIVERSITAIRE DE SANTÉ MCGILL	FIV	18 à 24 ans	10	3 483 \$
				25 à 34 ans	619	167 413 \$
				35 à 44 ans	1 072	287 748 \$
				45 ans et plus	9	8 550 \$
			Insémination artificielle	18 à 24 ans	18	1 710 \$
				25 à 34 ans	1 127	106 928 \$

RSSS	Établissement	Affiliation	Type de service	Catégories d'âge	Nb	Montant
				35 à 44 ans	1 267	119 963 \$
			Préservation fertilité	Moins de 18 ans	*	*
				18 à 24 ans	22	8 128 \$
				25 à 34 ans	42	14 408 \$
				35 à 44 ans	21	7 811 \$
				45 ans et plus	*	*
	ORIGINELLE CLIN. FERTILITE ET CENTRE DE SANTE INC.	CLINIQUE MÉDICALE	FIV	18 à 24 ans	34	8 550 \$
				25 à 34 ans	212	48 292 \$
				35 à 44 ans	301	74 205 \$
				45 ans et plus	*	*
			Insémination artificielle	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	125	11 885 \$
				35 à 44 ans	64	6 120 \$
	PAVILLON EDOUARD-ASSELIN	CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	Insémination artificielle	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	360	24 975 \$
				35 à 44 ans	366	24 844 \$
07 - Outaouais	FERTILITE OVO GATINEAU	CLINIQUE MÉDICALE	FIV	18 à 24 ans	10	2 111 \$
				25 à 34 ans	94	19 843 \$
				35 à 44 ans	112	23 643 \$
			Insémination artificielle	18 à 24 ans	25	2 365 \$
				25 à 34 ans	747	68 715 \$
				35 à 44 ans	352	31 420 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	CENTRE MULTI SSS DE LA SARRE		Préservation fertilité	25 à 34 ans	6	1 267 \$
			FIV	25 à 34 ans	*	*
				25 à 34 ans	*	*

RSSS	Établissement	Affiliation	Type de service	Catégories d'âge	Nb	Montant
		CISSS DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	Insémination artificielle	35 à 44 ans	*	*
		CISSS DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	Insémination artificielle	25 à 34 ans	*	*
	HOPITAL D'AMOS	CISSS DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	Insémination artificielle	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	28	3 388 \$
				35 à 44 ans	14	1 798 \$
	HOPITAL DE ROUYN-NORANDA	CISSS DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	Insémination artificielle	18 à 24 ans	21	2 121 \$
				25 à 34 ans	168	16 229 \$
				35 à 44 ans	64	6 307 \$
	HOPITAL DE VAL-D'OR	CISSS DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	Insémination artificielle	18 à 24 ans	9	941 \$
				25 à 34 ans	109	11 787 \$
				35 à 44 ans	39	4 154 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	HOPITAL DE CHANDLER	CISSS DE LA GASPESIE	Insémination artificielle	25 à 34 ans	16	1 541 \$
				35 à 44 ans	*	*
	HOPITAL DE GASPE	CISSS DE LA GASPESIE	Insémination artificielle	25 à 34 ans	16	1 786 \$
				35 à 44 ans	6	676 \$
	HOPITAL DE L'ARCHIPEL	CISSS DES ILES	Insémination artificielle	25 à 34 ans	36	3 988 \$
				35 à 44 ans	*	*
16 - Montérégie	CLINIQUE DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE PIERRE-BOUCHER	CLINIQUE MÉDICALE	Insémination artificielle	18 à 24 ans	10	950 \$
				25 à 34 ans	80	7 280 \$
				35 à 44 ans	47	4 183 \$
	FERTILITE RIVE-SUD INC. (MIACLEO)	CLINIQUE MÉDICALE	FIV	25 à 34 ans	526	123 342 \$
				35 à 44 ans	491	116 375 \$
				45 ans et plus	*	*

RSSS	Établissement	Affiliation	Type de service	Catégories d'âge	Nb	Montant
			Insémination artificielle	18 à 24 ans	7	655 \$
				25 à 34 ans	735	66 715 \$
				35 à 44 ans	618	53 798 \$
			Préservation fertilité	18 à 24 ans	*	*
				25 à 34 ans	9	2 375 \$

* Afin de respecter les principes de protection des renseignements personnels, le nombre de services comprenant cinq (5) occurrences et moins ainsi que le montant associé ne peut être affiché.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-021

Dans le cadre du parcours de procréation médicale assistée qui inclut le Diagnostic génétique préimplantatoire, indiquer :

- a. s'il y a eu décision pour l'admissibilité aux services assurés de cette procédure,
- b. à ce jour, le nombre de demandes pour recevoir cette procédure.

RÉPONSE RAMQ-2RP-021

Le panier de services de procréation médicalement assistée comporte des services assurés pour les personnes admissibles, selon certaines conditions, dont les tests génétiques préimplantatoires pour une personne ou un couple qui présente un risque élevé de concevoir un enfant atteint d'une maladie grave, invalidante ou mortelle et pour laquelle il n'y a pas de traitement connu. Lors de la création d'un projet de procréation assistée, le professionnel de la santé doit indiquer « maladie héréditaire monogénique ou remaniement chromosomique hérité » comme condition médicale du membre porteur de telles maladies ou anomalies graves.

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, 37 projets de procréation assistée ont été créés avec la mention de maladie héréditaire monogénique ou d'un remaniement chromosomique hérité. La création d'un projet ne mène cependant pas nécessairement à la dispensation d'un test génétique préimplantatoire, l'admissibilité étant déterminée par le professionnel de la santé. Par ailleurs, le nombre de tests génétiques préimplantatoires n'est pas comptabilisé par la Régie de l'assurance maladie du Québec aux fins spécifiques du programme de procréation médicalement assistée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-022

Sur le programme d'accès aux pompes à l'insuline. Pour 2025-2026,

- a- Veuillez donner les détails du remboursement, par catégorie d'âge et de région sociosanitaire et le total
- b- Veuillez donner les détails de l'avancement du chantier pour l'élargissement du remboursement de l'achat d'une pompe à insuline et des fournitures nécessaires aux personnes âgées de 18 ans et plus.

RÉPONSE RAMQ-2RP-022

Le total des remboursements s'élève à 12,9 M\$ pour l'ensemble du Québec en 2024-2025. Les remboursements par catégorie d'âge et par région sociosanitaires ne sont pas disponibles.

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles.

Nombre d'utilisateurs par catégorie d'âge au 31 mars 2025

0-6 ans	7-12 ans	13-17 ans	18 ans et plus
86	638	699	2 344

Nombre d'utilisateurs par région sociosanitaire ou centre hospitalier au 31 mars 2025

Régions sociosanitaires	Nombre d'utilisateurs
CHU Sainte-Justine	1 099
CHUM	8
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	86
CISSS de Chaudière-Appalaches	43
CISSS de la Montérégie-Centre	102
CISSS de la Montérégie-Est	16
CISSS de Lanaudière	27
CISSS de Laval	112
CISSS des Laurentides	34
CISSS du Bas-Saint-Laurent	124
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	66
CIUSSS de l'Estrie	368
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	156
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	21
CUSM-HME	568
CISSS de l'Outaouais	209
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	9
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île de Montréal	2
CIUSSS du Nord-de-L'Île-de-Montréal	11

CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	83
CHU de Québec-Université Laval	488
CISSS de la Gaspésie	1
Autres	134

Source : Programme d'accès aux pompes à insuline, Rapport annuel de gestion 2024-202, CHU de Québec, mai 2025.

Notes : La catégorie « autre » est composée des cliniques privées.

En mai 2022, un avis portant sur l'évaluation des systèmes de pompes à insuline chez les patients atteints du diabète de type 1 a été publié par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. Cet avis suggère l'élargissement du programme à la population adulte.

L'analyse de l'avis est complétée, mais l'élargissement du programme nécessite des investissements supplémentaires.

Dans l'attente d'une capacité additionnelle, le contexte budgétaire actuel amène à maintenir le programme actuel qui priorise la clientèle pédiatrique, plus vulnérable, et pour laquelle le programme peut orienter le continuum de vie.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-2RP-023

Pour le Fonds de l'assurance médicaments, ventilé pour 2025-2026, fournir les montants et les pourcentages de revenus provenant :

- a) du fonds général du fonds consolidé du revenu;
- b) des primes des personnes adhérentes et des personnes de 65 ans ou plus.

RÉPONSE RAMQ-2RP-023

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles. Elles paraîtront dans le Rapport annuel de gestion 2025-2026 de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Financement du Régime public d'assurance médicaments (RPAM)
Part assumée par le Fonds consolidé de revenu (FCR)
et celle assumée par les revenus de primes

Année budgétaire	Coût net du RPAM (M\$)	Revenus de primes (M\$)	FCR (M\$)	Pourcentage FCR %
2024-2025 ¹	4 383,7	1 672,0	2 710,1	61,8 %

¹ Tiré du rapport annuel de gestion de la RAMQ 2024-2025.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

Régie de l'assurance maladie du Québec

RÉPONSES
AUX QUESTIONS
PARTICULIÈRES

TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION
VOLET RAMQ

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

– TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION – VOLET RAMQ

TABLE DES MATIÈRES

Questions 2026-2027	Demandes de renseignements particuliers	Organisation responsable de la réponse	Numérotation des fiches réponses
98	Sommes dépensées en 2025-2026 par la RAMQ pour l’informatique et les technologies de l’information. Préciser s’il s’agit d’achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-002 des questions particulières de l’Opposition officielle, volet RAMQ
99	Liste de tous les sondages effectués en 2025-2026, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.	RAMQ	RAMQ-3RP-001
100	Liste des services médicaux assurés en 2025-2026 et les dépenses effectuées pour chacun de ces services.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-005 des questions particulières l’Opposition officielle, volet RAMQ
101	Liste des services non assurés en 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-3RP-002
102	Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d’immunisation en 2025-2026. Prévisions pour 2026-2027.	MSSS	RAMQ-3RP-003
103	Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d’immunisation en 2025-2026. Prévisions pour 2026-2027	SQc	RAMQ-3RP-004
104	Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille le par le biais du GAMF.	SQc	RAMQ-3RP-005
105	Nombre de patients inscrits auprès d’un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2026, par région, par tranche d’âge.	SQc	RAMQ-3RP-006
106	Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d’un an.	SQc	RAMQ-3RP-007
107	Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.	SQc	RAMQ-3RP-008
108	Nombre et pourcentage des spécialistes inscrits au Centre de répartition des demandes de services, par région. Nombre de rendez-vous présentement en attente d’être répartis à un	SQc	La réponse à cette question est fournie à la question SQc-3RP-067 des

	spécialiste, par région. Nombre de rendez-vous référés par ce centre de répartition depuis sa mise en place.		questions particulières du Troisième groupe d'opposition.
109	Répartition des médecins selon leur taux d'assiduité, en vertu des balises fixées par le ministre.	SQc	La réponse à cette question est fournie à la question SQc-1RP-130 des questions particulières de l'Opposition officielle.
110	Bilan de l'entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d'assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l'atteinte des objectifs.	MSSS	RAMQ-3RP-009
111	État de situation sur les frais accessoires.	RAMQ	RAMQ-3RP-010
112	Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.	RAMQ	RAMQ-3RP-011
113	Ventilation du budget du programme d'assurance médicaments au 31 mars 2024, au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026, coût total de la franchise et de la coassurance, nombre de bénéficiaires pour : a. les personnes vivant de la sécurité du revenu et aptes au travail; b. les personnes vivant de la sécurité du revenu et inaptes au travail; c. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti; d. les personnes âgées, avec supplément de revenu garanti maximum; e. les personnes âgées qui ne reçoivent aucun supplément de revenu; f. les adhérents (adultes, étudiants etc.); g. les autres clientèles.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-007 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet RAMQ
114	Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.	RAMQ	RAMQ-3RP-012
115	Indiquer le nombre d'enfants (0-18 ans) bénéficiant du régime d'assurance médicaments, en précisant le nombre pour chaque année depuis 1997.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-008 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ
116	Indiquer la croissance, en pourcentage, des coûts des médicaments assurés pour chaque année depuis 1997. Ajouter les prévisions pour 2026-2027.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-009 des questions particulières de l'Opposition officielle - Volet RAMQ

117	Indiquer les coûts ou l'estimation des coûts assumés par le régime général d'assurance médicaments des ristournes offertes par les compagnies pharmaceutiques ou les bannières et pharmacies.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-010 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet RAMQ
118	Nombre d'entreprises, d'organismes, d'ordres professionnels qui ont abandonné leur régime collectif au profit de celui de la RAMQ.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-011 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ
119	Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.	RAMQ	RAMQ-3RP-013
120	Nombre de médicaments génériques qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années : a. Nombre de médicaments génériques dans cette situation; b. Montant remboursé par la RAMQ; c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-012 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ
121	Montant remboursé pour des médicaments génériques qui respectent la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-012 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ
122	Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années : a. Nombre de médicaments innovateurs dans cette situation; b. Montant remboursé par la RAMQ; c. Estimation du montant qui a dû être payé par le patient.	RAMQ	RAMQ-3RP-014
123	Montant remboursé pour des médicaments d'exception, par année, pour les trois dernières années.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-013 des questions particulières de l'opposition officielle, volet RAMQ.
124	Montant remboursé pour des médicaments génériques, par année, pour les trois dernières années.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-001 des questions particulières du

			Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ
125	Montant remboursé pour des médicaments innovateurs, par année, pour les trois dernières années.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-001 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ
126	État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2025-2026 et projections pour 2026-2027.	MSSS	RAMQ-3RP-015
127	Pour la rémunération des médecins omnipraticiens, indiquer : a. le budget total pour 2025-2026 et indiquer la comparaison avec 2026-2027; b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2026-2027.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-012 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ.
128	Pour la rémunération des médecins spécialistes, indiquer : a. le budget total pour 2025-2026 et indiquer la comparaison avec 2026-2027; b. la ventilation des dépassements estimés pour l'année 2026-2027.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-012 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ.
129	Rémunération moyenne d'un médecin spécialiste, par spécialité, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	MSSS	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-021 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ.
130	Rémunération moyenne d'un médecin omnipraticien, en précisant le montant reçu pour la composante technique.	MSSS	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-022 des questions particulières du Deuxième groupe d'opposition, volet RAMQ.
131	Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2025-2026.	MSSS	RAMQ-3RP-016
132	Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2025-2026.	MSSS	RAMQ-3RP-017

133	Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins omnipraticiens en 2025-2026.	MSSS	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-016 des questions particulières du Troisième groupe d’opposition, volet RAMQ.
134	Nombre de primes facturées et leur montant par les médecins spécialistes en 2025-2026.	MSSS	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-017 des questions particulières du Troisième groupe d’opposition, volet RAMQ.
135	Liste des critères utilisés pour la vérification de la facturation des médecins.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-012 des questions particulières du Deuxième groupe d’opposition, volet RAMQ.
136	Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l’acte, la progression du nombre d’actes et le coût total.	RAMQ	RAMQ-3RP-018
137	Nombre de médecins actifs en CLSC, en CH et en CHSLD, etc., et ce, au 31 mars 2024, au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-023 des questions particulières l’Opposition officielle, volet RAMQ.
138	Liste des frais encourus pour fins de défense dans le cadre de poursuites légales impliquant la RAMQ et, le cas échéant, les revenus qui en ont découlé.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-024 des questions particulières l’Opposition officielle, volet RAMQ.
139	Liste des causes devant les tribunaux en 2025-2026. Indiquer les parties en cause, l’instance devant laquelle elles se trouvent et, s’il y a lieu, fournir le jugement.	RAMQ	Non pertinent à l’étude de crédit
140	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes désengagés de la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-025 des questions particulières l’Opposition officielle, volet RAMQ.

141	Nombre de médecins omnipraticiens et spécialistes non participants à la RAMQ, ainsi que leur liste, par région et par spécialité.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-025 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
142	Nombre de médecins qui ont cessé de pratiquer en 2025-2026 : a. pour cause de retraite; b. pour cause de décès; c. pour cause de départ temporaire à l'étranger; d. pour cause de départ définitif à l'étranger; e. pour toute autre cause (bien vouloir spécifier, svp).	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-026 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
143	Nombre de médecins ayant atteint leurs plafonds trimestriels. Indiquer le nombre de fois, les domaines de pratique, etc.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-027 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
144	Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2025-2026. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d'année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d'une chirurgie pédiatrique.	RAMQ	RAMQ-3RP-019
145	Nombre de médicaments et de produits retirés de la Liste des médicaments en 2025-2026. Indiquer le nom du médicament ou du produit et les motifs du retrait.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-028 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
146	Coûts d'administration et de gestion des programmes spécifiques tels que, notamment, le programme de médicaments d'exception, par année, au cours des cinq dernières années.	RAMQ	Les informations relatives aux frais d'administration et aux coûts des programmes qui sont administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec se retrouvent aux sections 3.2 et 3.3 de son Rapport annuel de gestion 2023-2024.
147	Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.	RAMQ	RAMQ-3RP-020

148	Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.	RAMQ	RAMQ-3RP-021
149	Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.	RAMQ	RAMQ-3RP-022
150	Effectifs affectés : a. à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ; b. au dossier des GMF; c. au traitement des médicaments d'exception; d. au DSQ; e. au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.	RAMQ	RAMQ-3RP-023
151	Temps de réponse moyen des demandes d'autorisation relatives à un patient ou à un médicament d'exception. Étude et suivi accordés aux délais d'attente pour les patients.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-044 des questions particulières de l'Opposition officielle, volet RAMQ
152	État de situation concernant les personnes stomisées (nombre, allocation annuelle, état des négociations, etc.).	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-037 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
153	Liste des études effectuées sur la question des coûts des médicaments pour les maladies graves et incurables. Étude des impacts pour la RAMQ d'assumer les coûts non couverts par des assurances privées pour ces maladies.	RAMQ	Données non disponibles
154	État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.	RAMQ	RAMQ-3RP-024
155	État de situation concernant les ruptures d'approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2025-2026.	RAMQ	RAMQ-3RP-025
156	Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.	RAMQ	RAMQ-3RP-026
157	Nombre de Québécois non-inscrits à la RAMQ, par groupe d'âge.	RAMQ	Données non disponibles
158	Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.	RAMQ	RAMQ-3RP-027
159	Montant versé à titre d'honoraires aux pharmaciens en 2022-2023, en 2023-2024, en 2024-2025 et en 2025-2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-2RP-002 des questions particulières du Deuxième groupe

			d'opposition, volet RAMQ.
160	Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens.	MSSS	RAMQ-3RP-028
161	Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.	RAMQ	RAMQ-3RP-029
162	Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.	RAMQ	RAMQ-3RP-030
163	Estimation du coût des actes médicaux non payés par des personnes non couvertes par la RAMQ.	RAMQ	Données non disponibles
164	État de situation au sujet du registre du don d'organes.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-040 des questions particulières l'Opposition officielle, volet RAMQ.
165	Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2026-2027.	MSSS	RAMQ-3RP-031
166	Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par : a. Dépense totale (brut); b. Honoraires versés aux pharmaciens; c. Somme versée aux grossistes; d. Frais d'administration du régime public; e. Remboursement total de médicament; 1. Médicaments innovateurs; 2. Médicaments génériques; 3. Autres.	RAMQ	RAMQ-3RP-032
167	État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).	RAMQ	RAMQ-3RP-033
168	Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.	RAMQ	RAMQ-3RP-034
169	Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.	RAMQ	RAMQ-3RP-035
170	Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.	RAMQ	RAMQ-3RP-036
171	État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.	RAMQ	RAMQ-3RP-037
172	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2025-2026 et sommes versées, en moyenne, par médecin.	RAMQ	RAMQ-3RP-038
173	Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) totalisant une somme supérieure à 25 000 \$ en 2025-2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-038

			des questions particulières du Troisième groupe d’opposition, volet RAMQ
174	Nombre de médecins ayant touché une prime à l’inscription (lettre d’entente 245) totalisant une somme supérieure à 50 000 \$ en 2025-2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-038 des questions particulières du Troisième groupe d’opposition, volet RAMQ
175	Somme totale déboursée par la RAMQ en lien avec les primes à l’inscription.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-038 des questions particulières du Troisième groupe d’opposition, volet RAMQ
176	Nombre de médecins ayant touché plus de 10 000 \$, plus de 20 000 \$ et plus de 50 000 \$ grâce aux primes à l’inscription en 2025-2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-3RP-038 des questions particulières du Troisième groupe d’opposition, volet RAMQ
177	Nombre de jours travaillés, par médecin (omnipraticiens et spécialistes), en 2022-2023, en 2023-2024, en 2024-2025 et en 2025-2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-041 des questions particulières l’Opposition officielle, volet RAMQ.
178	État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.	RAMQ	RAMQ-3RP-039
179	Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.	RAMQ	RAMQ-3RP-040
180	Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont des participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2026.	RAMQ	La réponse à cette question est fournie à la question RAMQ-1RP-006 des questions particulières l’Opposition officielle, volet RAMQ.

181	Nombre de cliniques privées gérées par des professionnels de la santé qui sont non participants au régime public et rémunérés par la RAMQ, par région, au 31 mars 2026.	RAMQ	La Régie de l'assurance maladie du Québec ne détient pas ces données, car les professionnels non participants exercent en dehors du cadre du régime public et ne facturent pas leurs honoraires à la RAMQ.
182	Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.	RAMQ	RAMQ-3RP-041
183	Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.	RAMQ	RAMQ-3RP-042
184	Tout rapport, toute étude et estimation en lien avec la réouverture des ententes salariales avec les médecins omnipraticiens et les médecins spécialistes; estimations des économies à réaliser en 2025-2026 et pour les 10 années suivantes.	RAMQ	Cette question relève de la responsabilité du Secrétariat du Conseil du trésor.
185	Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées. Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années.	RAMQ	RAMQ-3RP-043
186	Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçue par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyens, par année.	RAMQ	RAMQ-3RP-044
187	Délai moyen entre l'approbation d'un médicament par Santé Canada et la couverture par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années. Nombre de nouveaux médicaments approuvés par Santé Canada qui ne sont pas couverts par la RAMQ, par année, pour les cinq dernières années.	RAMQ	Ces données ne sont pas disponibles. Ce délai varie d'un produit à l'autre. Ce délai est influencé notamment par le moment où un fabricant dépose sa demande d'inscription à l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux par rapport au moment où le fabricant a obtenu son avis de conformité de Santé Canada

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-3RP-001

Liste de tous les sondages effectués en 2025-2026, incluant les coûts, les sujets et le nom des firmes les ayant réalisés.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-001

Sondages effectués par la Régie de l’assurance maladie du Québec en 2025-2026

Firme	Coût	Sujet
Technologies Sparkbay	14,4 k\$	Expérience employé
SOM	13,2 k\$	Déclaration de services aux clientèles

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-002

Liste des services non assurés en 2025-2026.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-002

La réponse à cette question se trouve à la section V, article 22, du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29, r. 5).

L'information est disponible sur LégisQuébec, à l'adresse :
<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/A-29,%20r.%205%20/>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-003

Liste des vaccins remboursés par la RAMQ dans le cadre du Programme québécois d'immunisation en 2025-2026. Prévisions pour 2026-2027.

RÉPONSE RAMQ-3RP-003

Il n'y a aucun vaccin du Programme québécois d'immunisation qui est remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Les vaccins du Programme québécois d'immunisation sont fournis gratuitement.

La RAMQ diffuse en ligne la Liste des vaccins offerts en pharmacie et couverts selon les conditions du Programme québécois d'immunisation : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/vaccins-couverts-pharmacie>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-3RP-004

Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d’immunisation en 2025-2026. Prévisions pour 2026-2027

RÉPONSE RAMQ-3RP-004

Nombre de pharmaciens ayant suivi la formation de vaccination du Programme québécois d’immunisation en 2025-2026 :

État d’avancement : formation de base sur l’immunisation	Nombre de pharmaciens travaillant dans le RSSS (CISSS/CIUSSS)	Nombre de pharmaciens hors RSSS (pharmaciens communautaires)
En cours /incomplet	8	0
Complété/terminé	10	462

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-005

Nombre de personnes ayant été prises en charge par un médecin de famille par le biais du GAMF.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-005

En date du 31 janvier 2026, 2 354 221 personnes enregistrées sur le guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) ont été prises en charge par un médecin de famille, et ce, depuis sa mise en ligne le 11 avril 2016.

QUESTION RAMQ-3RP-006

Nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille et nombre de patients en attente (GAMF), au 31 mars 2026, par région, par tranche d'âge.

RÉPONSE RAMQ-3RP-006

Le premier tableau présente le nombre de patients inscrits auprès d'un médecin de famille au 31 janvier 2026, par région et par tranche d'âge.

Le deuxième tableau présente le nombre de patients en attente au guichet d'accès à un médecin de famille au 31 janvier 2026, par région et par tranche d'âge.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

Nombre de patients inscrits auprès d’un médecin de famille au 31 janvier 2026, Par région et tranche d’âge
(Données extraites en février 2026 du rapport 6 de la RAMQ)

Région/Groupe d'âge	0 à 1		2 à 5		6 à 17		18 à 49		50 à 59		60 à 69		70 à 79		80 et plus		Tous les groupes d'âge	
01 Bas-Saint-Laurent	2 333	86,44 %	5 958	90,59 %	20 109	86,56 %	51 842	78,37 %	18 268	82,05 %	28 142	82,58 %	24 846	85,02 %	13 170	89,47 %	164 668	82,77 %
02-Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 346	80,94 %	8 794	86,34 %	28 487	83,30 %	77 222	78,29 %	24 210	81,82 %	38 431	83,26 %	30 700	85,22 %	16 838	89,90 %	228 028	82,13 %
03 Capitale-Nationale	7 146	52,20 %	20 769	66,52 %	65 853	66,13 %	175 156	58,00 %	56 357	65,27 %	72 649	68,54 %	63 213	72,10 %	38 906	77,23 %	500 049	64,37 %
04 Mauricie et Centre-du-Québec	6 396	73,28 %	17 378	81,16 %	53 168	77,32 %	134 267	69,68 %	44 651	74,30 %	64 235	75,87 %	54 735	79,45 %	31 439	84,14 %	406 269	74,87 %
05 Estrie	5 292	63,57 %	14 635	73,41 %	49 426	74,52 %	121 912	64,12 %	40 801	68,37 %	57 432	71,15 %	47 954	75,67 %	27 146	82,00 %	364 598	69,90 %
06 Montréal	18 408	52,82 %	45 853	63,69 %	143 133	62,61 %	434 449	53,30 %	150 004	66,09 %	153 341	69,80 %	122 138	75,11 %	87 849	81,55 %	1 155 175	61,86 %
07 Outaouais	3 195	45,38 %	10 590	61,72 %	39 366	68,01 %	97 296	63,95 %	35 242	70,00 %	41 399	72,93 %	29 211	77,80 %	14 824	83,65 %	271 123	68,36 %
08 Abitibi-Témiscamingue	1 330	53,69 %	4 038	64,56 %	12 794	63,59 %	32 288	59,93 %	11 420	67,74 %	15 893	70,66 %	12 210	76,19 %	6 287	81,67 %	96 260	66,02 %
09 Côte-Nord	934	69,24 %	2 318	68,54 %	7 351	64,40 %	18 789	59,62 %	7 568	67,05 %	9 673	69,73 %	7 252	75,82 %	3 919	81,49 %	57 804	66,29 %
10 Nord-du-Québec	178	82,41 %	460	83,03 %	1 469	80,01 %	3 888	77,42 %	1 358	84,51 %	1 837	90,67 %	1 128	94,24 %	539	98,90 %	10 857	83,50 %
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	857	77,98 %	2 530	87,51 %	8 016	85,87 %	21 398	77,65 %	9 132	79,37 %	14 247	80,88 %	12 105	84,13 %	6 203	88,24 %	74 488	81,48 %
12 Chaudière-Appalaches	5 437	70,06 %	15 274	81,88 %	45 846	74,15 %	107 596	64,30 %	35 424	67,75 %	47 320	70,38 %	40 229	74,41 %	22 640	80,20 %	319 766	69,91 %
13 Laval	4 115	55,86 %	10 708	63,12 %	37 910	60,59 %	109 435	63,24 %	44 138	71,78 %	43 029	73,97 %	30 786	78,43 %	22 769	83,81 %	302 890	67,91 %
14 Lanaudière	5 579	60,31 %	17 317	72,31 %	60 103	72,92 %	148 900	70,96 %	51 389	74,49 %	61 753	75,24 %	44 848	78,39 %	23 701	82,93 %	413 590	73,55 %

15 Laurentides	7 103	64,83 %	19 062	69,67 %	58 685	64,87 %	159 519	64,38 %	58 010	67,99 %	71 758	69,72 %	51 643	73,53 %	27 288	79,34 %	453 068	67,68 %
16 Montérégie	17 562	68,72 %	47 133	75,73 %	140 884	67,25 %	362 186	63,26 %	126 081	68,99 %	142 147	71,99 %	113 170	76,13 %	68 229	82,75 %	1 017 392	68,69 %
17 Nunavik	0	0,00 %	25	1,97 %	95	3,18 %	134	2,68 %	25	2,32 %	17	2,37 %	6	1,73 %	1	1,52 %	303	2,53 %
18 Terres-Cries-de-la-Baie-James	11	1,85 %	36	2,52 %	95	2,34 %	271	3,31 %	94	4,53 %	36	2,56 %	15	2,28 %	2	0,77 %	560	3,00 %
Hors Québec	242	n.d.	2 489	n.d.	14 964	n.d.	27 490	n.d.	5 207	n.d.	4 409	n.d.	3 195	n.d.	2 248	n.d.	60 244	n.d.
Région inconnue	3 034	n.d.	4 724	n.d.	8 555	n.d.	44 259	n.d.	12 997	n.d.	8 078	n.d.	5 473	n.d.	7 365	n.d.	94 485	n.d.
Total de la province	92 498	63,10 %	250 091	72,82 %	796 309	70,15 %	2 128 297	64,14 %	732 376	71,07 %	875 826	73,35 %	694 857	77,47 %	421 363	84,11 %	5 991 617	69,95 %

Nombre de patients en attente au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) au 31 janvier 2026, par région et par tranche d'âge

Régions / Groupe d'âge	0 à 1	2 à 5	6 à 17	18 à 49	50 à 59	60 à 69	70 à 79	80 et plus	Tous les groupes d'âge
1 Bas-Saint-Laurent	143	339	1704	6137	1831	2926	2387	991	16458
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	232	663	3389	11845	3629	5701	3900	1518	30877
3 Capitale-Nationale	1423	1294	3781	14642	3700	4589	3495	1581	34505
4 Mauricie et Centre-du-Québec	847	1453	6263	25362	7058	10201	7896	3583	62663
5 Estrie	981	1631	7849	26937	7219	8897	5263	2211	60988
6 Montréal	953	1064	3778	47447	8845	8555	5048	2524	78214
7 Outaouais	566	1134	4345	12760	2846	2583	1167	444	25845
8 Abitibi-Témiscamingue	265	529	1700	7282	2353	3346	2451	1069	18995
9 Côte-Nord	32	130	938	3229	1136	1504	974	398	8341
10 Nord-du-Québec	11	17	87	225	79	65	30	5	519
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	29	74	385	2017	813	1330	1043	394	6085
12 Chaudière-Appalaches	2	16	133	374	143	136	85	30	919
13 Laval	468	1082	7098	23922	7538	9276	4987	2225	56596
14 Lanaudière	115	219	927	3879	1280	1348	781	463	9012
15 Laurentides	236	426	2082	6779	2187	3044	1583	589	16926
16 Montérégie	1102	1492	6251	20852	6577	7834	5918	2995	53021
Total de la province	8 390	14 060	62 930	249 912	67 620	82 988	52 807	23 270	561 977

QUESTION RAMQ-3RP-007

Nombre de patients inscrits au GAMF depuis moins de 3 mois, entre 3 et 6 mois, entre 6 et 9 mois, entre 9 et 12 mois, et depuis plus d'un an.

RÉPONSE RAMQ-3RP-007

La méthodologie considère plutôt le délai d'attente pour une priorité de la demande. Ceci permet de prendre en compte les variations de priorité depuis l'enregistrement de la demande jusqu'au moment de sa mesure. Cette méthodologie est aussi conforme à l'Entente de principe intervenue entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'accroître et d'améliorer l'accessibilité aux services médicaux de première ligne.

Au 31 janvier 2026, 553 152 personnes étaient enregistrées au Guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF).

Nombre de personnes inscrites au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF) selon le délai d'attente au 31 janvier 2026

Délai	Nombre de personnes
Moins de 3 mois	81 100
3 à 6 mois	46 002
6 à 9 mois	40 378
9 à 12 mois	43 175
Plus de 12 mois	342 497

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-008

Nombre de médecins omnipraticiens inscrits au GAMF pour obtenir des patients.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-008

Il n’y a pas d’inscription formelle au guichet d’accès à un médecin de famille (GAMF), tout médecin de famille qui accède aux services en ligne de la Régie de l’assurance maladie du Québec peut utiliser le GAMF.

En date du 31 janvier 2026, 7 425 médecins de famille ont utilisé le GAMF pour obtenir des patients, et ce, depuis sa mise en ligne le 11 avril 2016.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-3RP-009

Bilan de l’entente conclue en mai 2015 avec la FMOQ concernant le taux d’assiduité des médecins et la prise en charge de patients. État de situation et tableau de bord détaillé de l’atteinte des objectifs.

RÉPONSE RAMQ-3RP-009

Ci-dessous est présenté le tableau de bord permettant de suivre les indicateurs de l’Entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux afin d’accroître et d’améliorer l’accessibilité aux services médicaux de première ligne pour l’exercice terminé le 31 décembre 2025.

	30-juin-25	30-sept-25	31-déc-25	15-mars-26
Nombre de personnes inscrites à un médecin de famille	5 998 372	5 979 700	6 008 430	N/A
Nombre de personnes inscrites auprès d'un groupe de médecins	1 106 885	1 151 855	1 232 723	N/A
Nombre de personnes inscrites à une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne	6 681	8 505	11 298	N/A
Nombre de personnes en attente au GAMF éligibles au GAP	637 168	628 789	563 201	N/A
Pourcentage de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	70,0%	69,8%	70,1%	N/A
Taux d'assiduité	90,0%	90,1%	90,2%	N/A

Distribution des médecins de famille selon leur nombre de patients inscrits								
Suivi de l'indicateur en nombre et en % de médecins de famille par strate de patients inscrits (excluant les médecins de famille rémunérés uniquement à vacation)								
Trimestre	Date d'extraction des données	0 patient inscrit	1 - 24 patients inscrits	25 - 499 patients inscrits	500 - 999 patients inscrits	1000 - 1499 patients inscrits	1 500 patients inscrits et plus	Total
31-mars-25	01-mai-25	2 230	396	1 462	3 094	1 535	759	9 476
		23,5%	4,2%	15,4%	32,7%	16,2%	8,0%	
30-juin-25	07-nov-25	2 260	415	1 395	3 105	1 529	745	9 449
		23,9%	4,4%	14,8%	32,9%	16,2%	7,9%	
30-sept-25	11-nov-25	2 305	423	1 422	3 125	1 523	739	9 537
		24,2%	4,4%	14,9%	32,8%	16,0%	7,7%	
31-déc-25	04-févr-26	2 293	413	1 482	3 128	1 533	735	9 584
		23,9%	4,3%	15,5%	32,6%	16,0%	7,7%	

Suivi de l'indicateur en nombre de patients et en % par rapport au total de patients en attente (selon le système GAMF)								
Trimestre	A	B	C	D	E	ABC	DE	Total
31-mars-25	2 857	6 025	231 985	92 821	324 740	240 867	417 561	658 428
	0,4%	0,9%	35,2%	14,1%	49,3%	36,6%	63,4%	
30-juin-25	2 728	5 991	226 441	94 803	325 112	235 160	419 915	655 075
	0,4%	0,9%	34,6%	14,5%	49,6%	35,9%	64,1%	
30-sept-25	2 963	6 455	224 677	93 811	318 982	234 095	412 793	646 888
	0,5%	1,0%	34,7%	14,5%	49,3%	36,2%	63,8%	
31-déc-25	2 440	5 029	192 014	82 452	292 973	199 483	375 425	574 908
	0,4%	0,9%	33,4%	14,3%	51,0%	34,7%	65,3%	

		30-juin-25	30-sept-25	31-déc-25	30-mars-26
Nombre de personnes assurées nouvellement inscrites durant la période		18 567	24 839	27 086	n/a
Nombre de personnes dont l'inscription a pris fin durant la période	Déménagement/ Départ/Décès/Volontaire (personne assurée seulement)	8 513	7 968	6 106	n/a
	Changement médecin de famille (décès du médecin, dissolution du GMF, fin d'adhésion du médecin au GMF, etc.)	3 252	4 823	5 431	n/a
	Changement de pratique (cessation de prise en charge, changement significatif de lieu de pratique, modification de la pratique)	23 242	9 023	8 849	n/a
	Total :	35 007	21 814	20 386	n/a
Ajout (diminution) net* de personnes inscrites à un médecin de famille durant la période		(12 560)	3 954	14 555	n/a

Nombre de patients enregistrés au guichet d'accès et en attente d'inscription à un médecin de famille, par CISSS ou CIUSSS en date du 31 décembre 2025

	Suivi de l'indicateur en nombre de patients (selon le système GAMF)							
CISSS ou CIUSSS	A	B	C	D	E	ABC	DE	Total
CISSS du Bas-Saint-Laurent	93	152	6 418	1 291	6 966	6 663	8 257	14 920
CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean	121	147	13 486	3 722	12 857	13 754	16 579	30 333
CIUSSS de la Capitale-Nationale	472	836	15 095	4 872	17 086	16 403	21 958	38 361
CIUSSS de la Mauricie-Centre-du-Québec	306	564	25 990	6 950	26 826	26 860	33 776	60 636
CIUSSS de l'Estrie	125	410	19 375	9 027	36 238	19 910	45 265	65 175
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	114	226	7 480	6 118	13 325	7 820	19 443	27 263
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	54	37	972	1 032	3 284	1 063	4 316	5 379
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	79	174	4 704	6 815	21 993	4 957	28 808	33 765
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	40	51	2 256	829	2 890	2 347	3 719	6 066
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	85	82	5 385	1 744	13 935	5 552	15 679	21 231
CISSS de l'Outaouais	114	161	5 281	4 113	16 035	5 556	20 148	25 704
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	173	439	8 712	2 280	7 186	9 324	9 466	18 790
CISSS de la Côte-Nord	36	308	3 087	1 556	3 076	3 431	4 632	8 063
Nord-du-Québec	13	44	191	69	230	248	299	547
CISSS de la Gaspésie	78	172	2 943	1 070	2 314	3 193	3 384	6 577
CISSS des Îles	7	15	341	123	429	363	552	915
CISSS de Chaudière-Appalaches	70	89	17 442	8 510	31 041	17 601	39 551	57 152
CISSS de Laval	63	344	2 232	1 277	3 639	2 639	4 916	7 555
CISSS de Lanaudière	95	87	5 594	1 764	9 142	5 776	10 906	16 682
CISSS des Laurentides	87	350	21 413	13 119	45 209	21 850	58 328	80 178
CISSS de Montérégie-Centre	55	98	2 806	617	1 830	2 959	2 447	5 406
CISSS de Montérégie-Est	80	47	16 180	2 962	10 501	16 307	13 463	29 770
CISSS de Montérégie-Ouest	80	196	4 631	2 592	6 941	4 907	9 533	14 440
Total	2 440	5 029	192 014	82 452	292 973	199 483	375 425	574 908

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-010

État de situation sur les frais accessoires.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-010

Le 10 novembre 2015, la *Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée* a été sanctionnée. La loi clarifie et renforce les interdictions concernant notamment les paiements pour des frais engagés aux fins de la dispensation d'un service assuré. Cette loi donne aussi au gouvernement le pouvoir habilitant de prescrire par règlement des cas et des conditions pour lesquels un paiement est autorisé. De plus, des dispositions transitoires prévoient le maintien des exceptions prévues aux ententes de rémunération jusqu'à l'adoption d'un règlement.

Le 7 décembre 2016, la *Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec, à encadrer les pratiques commerciales en matière de médicament ainsi qu'à protéger l'accès aux services d'interruption volontaire de grossesse* a été sanctionnée. Cette loi vise à donner à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) des leviers pour faire respecter les lois et dicte une approche totalement différente en ce qui concerne le remboursement des frais accessoires. En effet, la législation adoptée transforme l'approche réactive, la RAMQ ne pouvait agir sans une demande d'une personne assurée, en une approche proactive, lorsque la RAMQ a connaissance d'une situation, elle peut recouvrer la somme du professionnel et rembourser la personne assurée. Les délais pour demander un remboursement pour un paiement indu passent d'un an à cinq ans et des sanctions administratives pécuniaires de 15 % du montant reçu peuvent être imposées au professionnel concerné dans ce cas. Les amendes ont augmenté substantiellement, pouvant aller jusqu'à 150 000 \$.

Le 26 janvier 2017, un règlement intitulé *Règlement abolissant les frais accessoires liés à la dispensation d'un service assuré et régissant les frais de transport des échantillons biologiques* est entré en vigueur. Seuls des frais pour le transport des échantillons biologiques y sont autorisés. Entre autres, l'adoption de ce règlement a eu pour conséquence d'interdire la facturation des médicaments et substances anesthésiques utilisés lors de services assurés.

Des mesures d'information et de sensibilisation ont ensuite été mises en place auprès de la population et des professionnels de la santé et une approche progressive de redressement a été adoptée :

- Tenue de nombreuses rencontres avec les fédérations représentant les médecins pour convenir de mesures de contrôles ;
 - Déploiement d'inspections à visée éducative ;
 - Création d'une foire aux questions sur le site de la RAMQ concernant les frais accessoires, en février 2018 ;
-

- Transmission de multiples infolettres à l’intention des médecins :
 - Infolettre 213 – 8 décembre 2016 : annonce des nouveaux pouvoirs de la RAMQ ;
 - Infolettre 346 – 7 février 2018 : foire aux questions disponible aux médecins afin de les informer des nouveaux paramètres d’application de la *Loi concernant les frais facturés aux personnes assurées* ;
 - Infolettres 378 – 1^{er} mars 2018 : Exercice des nouveaux pouvoirs de la RAMQ depuis 2016 en matière de frais facturés aux personnes assurées.

La RAMQ reçoit en moyenne chaque année près de 4 000 demandes de citoyens en lien avec la facturation de frais lors de services médicaux. Bien que ces demandes ne mènent pas toutes à un remboursement, elles démontrent la difficulté à obtenir de l’information pour les citoyens. Cela traduit également l’incompréhension sur ce qu’il est légitime de facturer et ce qui ne l’est pas.

Les amendes pénales prévues se veulent un moyen de dissuasion plus contraignant lorsque les autres mesures mises en place ont échoué.

Le secteur responsable du contrôle des frais facturés aux personnes assurées a mis sur pied des mesures visant à augmenter le taux de conformité des professionnels et cliniques dans le cadre des visites d’inspection :

- Remise d’un document à chaque visite visant à informer le professionnel du rôle de l’unité d’inspection de la RAMQ ;
- Intégration d’un avis de diligence raisonnable au rapport d’inspection lors de la constatation d’un premier manquement à la Loi. Les professionnels visés doivent ensuite fournir la preuve que les correctifs nécessaires ont été apportés ;
- Modification du rapport d’inspection visant à faciliter la compréhension par les professionnels inspectés.

Entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026, 75 cliniques ont été inspectées, ce qui représente 667 professionnels de la santé ventilés entre 227 médecins spécialistes et 440 omnipraticiens.

Parallèlement à l’unité d’inspection, une unité de traitement de la correspondance analyse les demandes de remboursement de frais facturés aux personnes assurées. Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, 2 444 demandes de remboursement ont été reçues. Pendant cette même période, un montant de 58,6 k\$ a été remboursé à des personnes assurées.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-011

Liste des cliniques et laboratoires privés remboursés par la RAMQ au cours des trois dernières années, par région, avec le nom et l'adresse de chacun.

RÉPONSE RAMQ-3RP-011

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne rembourse pas les cliniques.

La RAMQ ne rembourse que des laboratoires privés d'orthèses-prothèses ou de produits pour le lymphœdème détenant un permis du ministère de la Santé et des Services sociaux. La liste se trouve aux pages suivantes.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

- 1) Laboratoires qui ne fournissent que des orthèses et/ou des prothèses
- 2) Laboratoires qui ne fournissent que des produits pour le lymphoedème

Région 01 – Bas-Saint-Laurent	Laboratoire D'Orthèses Marie-Claude Simoneau 223A Rue Lafontaine Rivière-Du-Loup (Québec) G5R 3A6
	Lab. Ortho. Nouvelle Génération Inc. (1) 102-176 Rue Rouleau Rimouski (Québec) G5L 8W1
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	Clinique Orthèses Du Lac 80 Av Hudon Alma (Québec) G8B 0A4
	Clinique Orthèses Du Fjord Inc. 302 Rue Saint-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 4J1
	Idectro 201-390 Rue De La Rivière Ste-Hedwidge (Québec) G0W 2R0
	Orthèses Or Paire Inc. 101-3637 Boul. Harvey Jonquière (Québec) G7X 3B2
	Solution C.M. Inc. 330 Rue St-Vallier Chicoutimi (Québec) G7H 4J1
Région 03 – Capitale Nationale	Prothèses-Orthèses La Capitale Inc. (1) 220-909 Boul. Pierre-Bertrand Québec (Québec) G1M 3R8
	Laboratoire Pouliot Inc. 2795, boul. Laurier, suite Rc 150 Québec (Québec) G1V 4M7
	Komforto Clinique D'Orthèses Inc. 130-777 Boul. Lebourgneuf Québec (Québec) G2J 1C3
	Clinique Roy Boivin, Orthésistes Du Pied 130-990 Av. De Bourgogne Québec (Québec) G1W 0E8
	Savard Ortho Confort (2330-2029 Québec Inc.) 1350 Rue Cyrille-Duquet Québec (Québec) G1N 2E5
	Orthesia + 309-2789 Ch. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1V9
	Clin. Orthèses Plantaires Maheux & Perreault 340 Rue Seigneuriale Local I Québec (Québec) G1C 3P9
	Orthèse Go Inc. 4660 Boul De L'Auvergne Québec (Québec) G2C 2B5

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

Région 03 – Capitale Nationale	Orthèses Bionick Québec (9460-1721 Québec Inc.) 107-2750 Ch. Sainte-Foy Québec (Québec) G1V 1V6
	Laboratoire Orthobourg Inc. 5150 Boul Henri-Bourassa Québec (Québec) G1H 3A8
Région 04 – Mauricie-et-Centre-du-Québec	Orthocentre Québec Jean Benoit Inc. 103-4534 Boul. St-Joseph Drummondville (Québec) J2A 1B5
	9207-7056 Québec Inc. Posturopied 1425 Boul. St-Joseph Suite 2B Drummondville (Québec) J2C 2E5
	Les Cliniques Orthésium Inc. 102-1785 Boul. Du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8
	Savard Ortho Confort (9260-9528 Québec Inc.) 400A-350 Rue Saint-Jean Drummondville (Québec) J2B 5L4
	Orthèses Bionick (9359-7599 Québec Inc.) 481 Boul. Des Bois-Francis S Victoriaville (Québec) G6P 4T3
	Orthèses Bionick (9425-9389 Québec Inc.) 103-3525 Boul. Saint-Joseph Drummondville (Québec) J2B 0H3
Région 05 – Estrie	Laboratoire Evo Inc. 101-360 Rue Galt E Sherbrooke (Québec) J1G 1X9
	Centre Orthopédique De Granby Inc. (2) 430 Rue Boivin Granby (Québec) J2G 2L1
	Laboratoire J.G. Langelier 205-45 Rue Saint-Patrice E Magog (Québec) J1X 1T5
	Orthèse-Prothèse Rive Sud Inc. 1169 12E Avenue N Sherbrooke (Québec) J1E 2T4
Région 06 – Montréal	9149-7362 Québec Inc. (Action Ortho Sante) (1) 1560 Av. Dollard Lasalle (Québec) H8N 1T6
	Laboratoire Bergeron 2540 Boul. Henri-Bourassa E Montréal (Québec) H2B 1V2
	J-E. Hanger De Montréal Inc. 5545 Rue St-Jacques Montréal (Québec) H4A 2E3
	Actimed (9038-7911 Québec Inc.) 110-1605 Boul. Marcel-Laurin St-Laurent (Québec) H4R 0B7

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Région 06 – Montréal	Slawner Ortho Ltée 4980 Jean-Talon O Montréal (Québec) H4P 1W9
	Laboratoire Orthopédique Alfaro-Fortier Inc. 50-7272 Rue Maurice-Duplessis Rivière-Des-Prairies (Québec) H1E 6Z7
	2330-2029 Quebec Inc. (Medicus) 100-2520 Boul. Saint-Joseph E Montréal (Québec) H1Y 2A2
	Les Équipements Médecus Ltee (1) 100-2520 Boul. Saint-Joseph E Montréal (Québec) H1Y 2A2
	Ortho-Mobile (1) 6520 Av Chouinard Montréal (Québec) H1M1H6
	Centre Orthopédique H S (2863-4038 Québec Inc.) 3971 Boul. Lasalle Verdun (Québec) H4G 2A4
	Laboratoire Pierre Marchildon Inc. 10125 Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N5
	Clinique Et Labo D’Orthèses J.B. Inc. 2495 Rue Provost Lachine (Québec) H8S 1R1
	Orthèses Biomec S.E.N.C. (1) 4834 Av. Isabella Montréal (Québec) H3W 1S5
	Mon Med (9372-6008 Québec Inc.) (1) 4 Rue Canvin Kirkland (Québec) H9H 4S4
	Laboratoire Ortho-Lenoir 5325 Av. Crowley Montréal (Québec) H4A 2C6
	Centre Orthomédic P&S (1984) Inc. 3842 Rue Jean-Talon E Montréal (Québec) H2A 1Y4
	Laboratoire Ortho. St-Laurent Inc. 1435 Rue Du Collège St-Laurent (Québec) H4L 2L5
	Appareils Orthopédiques B.B.G Inc. 5531 Ch. Upper-Lachine O Montréal (Québec) H4A 2A5
	2863-4038 QC Inc. (Centre orthopédique HS) (1) 3971 Boul. Lasalle Verdun (Québec) H4G 2A4
Région 07 – Outaouais	Les Orthèses Marc-Andre Catafard (1) 332 Rue Main Gatineau (Québec) J8P 5K3
	Orthèses Mj (1) 41 Rue Dumas Gatineau (Québec) J8Y 2N1

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

Région 07 – Outaouais	Laboratoire Pro-Orthotek 665 Boul. De La Gappe Gatineau (Québec) J8T 8G1
	Ortho-Cousineau 178 rue Commerciale Maniwaki (Québec) J9E 1P2
	Les Orthèses V.R.A.M Inc. (1) 87 Boul. St-Raymond Gatineau (Québec) J8Y 1S6
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	Stéphanie Ménard, Orthésiste 1-51 13E Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5H6
	Orthèses Techn-O S.E.N.C. 102-189 Av. Murdoch Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1E3
Région 11 – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Ortho ML 587 Boul. Perron Maria (Québec) G0C 1Y0
	Medicus 11 Boul. René-Lévesque O Chandler (Québec) G0C 1K0
Région 12 – Chaudière-Appalaches	Ortho+ Laboratoire Orthopédique Et Cordonnerie (1) 120-2055 Boul. Guillaume-Couture Lévis (Québec) G6W 2S5
	Chaussures Orthèses Audet Inc. B-1568 Route 277 Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0
	Equipied Orthèse Prothèse Inc. 145-1855 Rte Des Rivières Lévis (Québec) G7A 4X8
	Orthèses Novacorps Inc. 1017 Boul. Vachon N, bureau 101 Sainte-Marie (Québec) G6E 1M3
	Orthèse Et Prothèse De Beauce Inc. 543 90E Rue E St-Georges-De-Beauce (Québec) G5Y 3L1
	Op + Medic (Solution Pharmadn Inc.) 11040, 1 ^{ère} Avenue Saint-Georges (Québec) G5Y 5S3
	Mon Orthésiste Inc. (1) 133 Rue Principale Saint-Apollinaire (Québec) G0S 2E0
	Clinique Et Lab Ortho. Appalaches (9069-0421 Québec Inc.) 58 Rue Notre-Dame O Thetford Mines (Québec) G6G 1J3
	Orthèses Bionick (9137-0080 Québec Inc.) 122-50 Rte du Président-Kennedy Lévis (Québec) G6V 6W8
Région 13 – Laval	Laboratoire Orthopédique M.D. Inc. 240-1575 Boul. De L'Avenir Laval (Québec) H7S 2N5

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

Région 13 – Laval	Kinatex Sports Physio Ste-Rose 4530 Av. De La Renaissance Laval (Québec) H7L 0J3
	Collège Enseignement Général Professionnel Montmorency (1) 475 Boul. De l’Avenir Laval (Québec) H7N 5H9
	Arthro-Med Inc. 1932 Boul. Des Laurentides Laval (Québec) H7M 2R3
	Équilibre 100-2101 Boul. Le Carrefour Laval (Québec) H7S 2J7
Région 14 – Lanaudière	Chaussures Villeneuve Inc. 123 Boul. Industriel Repentigny (Québec) J6A 7K4
	Laboratoire Bi-Op Inc. 30 Ch. Du Golf O Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 8X6
	Remi Papineau Op (1) 2155 Rue Boisvert Terrebonne (Québec) J6Y 1J7
	Orthèses Arianne Amireault Inc. 16-814 Boul. De L'Ange-Gardien N L'Assomption (Québec) J5W 1P6
	Centre Orthopédique Joly Inc. 985 Rue Papineau Joliette (Québec) J6E 2L8
	Orthèses Prothèses Terrebonne 1620 Ch. Gascon Terrebonne (Québec) J6X 3A3
Région 15 – Laurentides	Equilibrium Inc. 6-500 Boul. Industriel St-Eustache (Québec) J7R 5V3
	Laboratoire Bélanger 1052 Rue Valiquette Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
	Laboratoire Jean-Marc Ross Inc. 720 Rue De Saint-Jovite Mont-Tremblant (Québec) J8E 3J8
	Laboratoire Actimed Inc. 100-519 Rue Curé-Labelle Blainville (Québec) J7C 2H6
	Laboratoire Orthometrix Inc. 32 Rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P4W9
	Génération Confort Inc. 100-876 Boul. Du Curé-Labelle Blainville (Québec) J7C 2K9
	Centre Orthopédique Julie Larouche 495 Boul. Arthur-Sauvé Saint-Eustache (Québec) J7P 4X4

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

Région 15 – Laurentides	Centre D'Equipement Orthopédique St-Eustache Inc. 150-375 Av. Mathers Saint-Eustache (Québec) J7P 4C1
	Laboratoire Orthopédique Jérôme Marier Inc. 987 Rue Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5N5
	Supportaise (1) 1301 Ch. De La Rivière-Rouge S Saint-André-d’Argenteuil (Québec) J0V 1X0
	Prothèses Laurentides (9485-2852 Québec Inc.) (1) 446 Rue Saint-Georges Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5B1
	Laboratoire Orthopédique Othonus (1) 265 Boul. Du Curé-Labelle Sainte-Thérèse (Québec) J7E 2X8
Région 16 – Montérégie	G.O. Medical (1) 1042 Rue De Parfondeval Boucherville (Québec) J4B 6C2
	Laboratoire Julien Paul Inc. 49 Rue George Sorel-Tracy (Québec) J3P 1B9
	Équilibre 200-675 Boul. Sir-Wilfrid Laurier Beloeil (Québec) J3G 4J1
	L'Habel Orthèse 72 Av. Du Dauphine Candiac (Québec) J5R 6E3
	Orthèse Conseil 2082 Boul. Industriel Chambly (Québec) J3L4V2
	Orthèse-Prothèse Rive Sud Inc. (1) 120-870 Boul. du Séminaire N St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1B5
	C. Orthèse Olivier Foulquier (9269-5857 Québec Inc.) 125-100 Boul. De Montarville Boucherville (Québec) J4B5M4
	Laboratoire Orthopédique De La Région 1-99 Rue Notre-Dame Salaberry-De-Valleyfield (Québec) J6S 5Y8
	Laboratoire Novamedic 101-1275 Rue Blanchet Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1J9
	Orthèses Parent (9370-4187 Québec Inc.) (1) 2897 Boul. Taschereau St-Hubert (Québec) J4T 3K1
	Fabrik Laboratoire Orthopédique Inc. 202-1101 Boul. Brassard Chambly (Québec) J3L 5R4
	Sporthotec (9391-5478 Québec Inc.) 160-72 Boul. Saint-Jean-Baptiste Chateauguay (Québec) J6K 4Y7

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

Région 16 – Montérégie	Orthèse-Prothèse Rive-Sud Inc. 127 Rue St-Louis Lemoyne (Québec) J4R 2L3
	Clinique d’Orthèses Ortholab (1) 268 Boul. Saint-Luc St-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1C3
	9018-8616 Québec Inc. (Orthèse Plus) (1) 38 Rue Alvares St-Basile-Le-Grand (Québec) J3N 1A3
	Ortoech Inc. 5-3250 Boul. Rome Brossard (Québec) J4Y 1V9
	Ortho-Action Inc. 3290 Boul. Taschereau Greenfield Park (Québec) J4V 2H6

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-012

Nombre de personnes de 65 ans et plus qui touchent le Supplément de revenu garanti et qui paient un montant lors de l'achat de leurs médicaments.

RÉPONSE RAMQ-3RP-012

Entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026, 563 611 personnes de 65 ans ou plus recevant le Supplément de revenu garanti ont payé une contribution lors de l'achat de médicaments.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-013

Liste des comités formés avec l'industrie pharmaceutique, nom des membres et nombre de rencontres à ce jour.

RÉPONSE RAMQ-3RP-013

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a deux rencontres par année prévues avec Médicaments novateurs Canada (MNC), qui représente l'industrie pharmaceutique novatrice canadienne. L'objectif de ces rencontres est d'informer les compagnies pharmaceutiques sur les processus administratifs de la RAMQ.

Au cours de l'exercice 2025-2026, en date du 31 janvier 2026, deux rencontres ont eu lieu.

2 juin 2025

Représentants RAMQ	Représentants MNC
Mélanie Rainville	Carl Julien
Alain Albert	Donald Allard
Lucie Lévesque	Jean-Luc Fortier
Louise-Andrée Marceau	Josée Lefebvre

12 décembre 2025

Représentants RAMQ	Représentants MNC
Mélanie Rainville	Donald Allard
Alain Albert	Jean-Luc Fortier
Lucie Lévesque	Olivier Jérôme
Louise-Andrée Marceau	Josée Lefebvre

QUESTION RAMQ-3RP-014

Nombre de médicaments innovateurs qui font exception à la règle d'établissement des prix, par année, pour les trois dernières années :

- a) nombre de médicaments innovateurs dans cette situation;
- b) montant remboursé par la RAMQ;
- c) estimation du montant qui a dû être payé par le patient.

RÉPONSE RAMQ-3RP-014

Il s'agit des médicaments innovateurs soumis et non soumis au prix maximum payable (PMP) pendant la période de référence.

Période de référence	Médicaments innovateurs ²						
	PMP ¹			Non PMP			Total du coût RAMQ M\$
	Nombre de DIN ³	Coût RAMQ ⁴ M\$	Excédent assuré ⁵ M\$	Nombre de DIN	Coût RAMQ M\$	Excédent assuré M\$	
Du 1 ^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026	15	1,5	0,2	3 208	3 121,4	N/A	3 122,9

¹ Le prix maximum payable est le montant maximal que paie la RAMQ pour un médicament pour les assurés du régime public non exemptés de contribution.

² La classification innovateur ou générique est faite en fonction de l'indicateur présent dans les bases des données de la RAMQ au 31 janvier 2026.

³ Un numéro d'identification d'un médicament (DIN) soumis au PMP seulement pour une partie de la période de référence est compté au niveau des deux colonnes « Nombre de DIN ».

⁴ Coût net payé par la RAMQ après contribution de l'assuré s'il y a lieu.

⁵ Montant payé par l'assuré non exempté de contribution en plus de sa contribution, s'il y a lieu.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-015

État de situation concernant la participation du Québec à l'Alliance pancanadienne pharmaceutique. Économies réalisées en 2025-2026 et projections pour 2026-2027.

RÉPONSE RAMQ-3RP-015

L'adoption du projet de loi 28, le 20 avril 2015, permet au ministre de la Santé de conclure des ententes d'inscription pour les médicaments inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments ainsi que ceux inscrits à la Liste de médicaments des établissements de santé et de services sociaux.

La reddition de comptes concernant le nombre de produits visés et le rendement procuré par les ententes est prévue par cette loi et s'effectue par l'entremise du rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), pour le régime public d'assurance médicaments, et du rapport annuel de gestion du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), pour le volet des établissements.

Au 31 mars 2025, selon le Rapport annuel de gestion de la RAMQ 2024-2025, il y avait 286 ententes d'inscription avec 92 fabricants innovateurs visant 329 produits, pour un rendement annuel de 1 224,1 M\$. Quant aux fabricants génériques, 79 ententes avec autant de fabricants ont été conclues. Celles-ci couvrent 3 123 produits pour un rendement de 78,1 M\$.

Pour ce qui est des établissements de santé et de services sociaux, le Rapport annuel de gestion du MSSS 2024-2025 fait état, au 31 mars 2025, de 368 médicaments visés par une entente d'inscription pour un rendement annuel de 703 M\$.

Les données 2025-2026 ne sont pas disponibles.

Les prévisions 2026-2027 ne semblent pas pertinentes pour l'étude des crédits.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-016

Liste des primes et leur montant pour les médecins omnipraticiens en 2025-2026.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-016

Les diverses modalités de rémunération prévues dans les ententes avec la FMOQ sont disponibles en ligne, sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-omnipraticiens/manuels/Pages/facturation.aspx>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-017

Liste des primes et leur montant pour les médecins spécialistes en 2025-2026.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-017

Les diverses modalités de rémunération prévues dans les ententes avec la FMSQ sont disponibles en ligne sur le site Internet de la Régie de l'assurance maladie du Québec : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/medecins-specialistes/manuels/Pages/entente-remuneration.aspx>

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-018

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.

RÉPONSE RAMQ-3RP-018

Ventilation détaillée de la rémunération des médecins
Coûts (en M\$)

	2024-2025
Rémunération à l'acte ¹	5 784,4
Omnipraticiens	2 127,4
Spécialistes	3 657,0
Salaire et vacation	411,0
Mixte	1 536,8
Forfait et primes	374,2
Avantages prévus au Régime	62,8

¹ Les remboursements aux personnes assurées et les services professionnels reçus hors du Québec sont répartis au prorata de la rémunération à l'acte des médecins différenciée selon leur Fédération.

Nombre de services rendus à l'acte

Nombre de services rendus ¹	2024-2025
Omnipraticiens	29 145 783
Spécialistes	56 764 168

¹ Données tirées de la rémunération à l'acte et acte mixte des chaînes RFP (Règlement des factures aux professionnels) et SLE (Services de laboratoire en établissement) incluses dans le programme 4 du MSSS.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-3RP-019

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique au Québec. Nombre de chirurgies effectuées en 2025-2026. Indiquer si les plafonds ont été atteints en cours d’année, le nombre de fois, etc. Nombre de patients en attente d’une chirurgie pédiatrique.

RÉPONSE RAMQ-3RP-019

Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique	46
Nombre d’actes de chirurgies effectués en 2025-2026	8 196 actes 5 184 personnes assurées
Nombre de dentistes spécialisés en chirurgie pédiatrique ayant atteint les plafonds	0
Nombre de fois ayant atteint les plafonds	0
Nombre de patients en attente d’une chirurgie pédiatrique	La Régie de l’assurance maladie du Québec ne dispose pas de données sur le nombre de patients en attente pour une chirurgie pédiatrique.

Ces données sont produites pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-3RP-020

Bilan détaillé des sommes investies dans le programme d’exonération financière pour les services d’aide domestique (PEFSAD), les heures de services rendus et les montants payés, détails sur le profil de la clientèle et la répartition des entreprises, depuis 2008-2009.

RÉPONSE RAMQ-3RP-020

BILAN DES SOMMES INVESTIES

Sommes versées en aides fixe/variable et compensatoire (en millions \$)

	2025-2026 ¹
Aides fixe/variable versées aux clients	101,8
Aide compensatoire versée aux entreprises	71,7

¹ Données partielles pour 2025-2026, période se terminant le 31 janvier 2026.
Aides fixe/variable : Résultats provenant du suivi des versements d'aide fixe et variable (réf. ADA1404A).
Aide compensatoire : Résultats provenant du suivi des versements d'aide compensatoire (réf. ADA1409A).

Nombre d'heures de services rendus par groupe d'âge et type d'aide financière

Catégorie d'âge	2025-2026 ¹
Moins de 65 ans	772 095
	Aide fixe 179 108
	Aide variable 592 987
65 ans à 74 ans	1 005 375
	Aide fixe 180 808
	Aide variable 824 567
75 ans et plus	3 433 643
	Aide fixe 558 257
	Aide variable ¹ 2 875 386

¹ Données partielles pour 2025-2026, période se terminant le 31 janvier 2026.
Données provenant du tableau 13 du Bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Profil de la clientèle selon le sexe, l'âge, la composition familiale et le type d'aide

		31 janvier 2026 ¹	
Sexe		Nombre	Total
Femme		74 043	69,1 %
Homme		33 109	30,9 %
Âge		Nombre	Total
Moins de 65 ans		14 435	13,5 %
65 à 74 ans		22 696	21,2 %
75 ans ou plus		70 021	65,3 %
Composition		Nombre	Total
Personne seule		78 201	73,0 %
Couple ou famille		28 951	27,0 %
Type d'aide	Âge	Nombre	Total
Fixe	Moins de 65 ans	4 181	3,9 %
	65 à 74 ans	5 334	5,0 %
	75 ans ou plus	15 469	14,4 %
Variable	Moins de 65 ans	10 254	9,6 %
	65-74 ans	17 362	16,2 %
	75 ans ou plus	54 552	50,9 %

¹ Données partielles pour 2025-2026, période se terminant le 31 janvier 2026.
Données provenant du tableau 5 ProfilClientèle (BTR1R04C) du Bilan administratif du PEFSAD (Requêtes 5A, 5B, 5C et 5D, réf. AD16020101).

Répartition des entreprises selon les régions socio sanitaires

Région	31 janvier 2026 ¹
	Nombre
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4
Capitale Nationale	6
Mauricie-et-Centre-du-Québec	12
Estrie	8
Montréal	8
Outaouais	4
Abitibi-Témiscamingue	7
Côte-Nord	5
Nord-du-Québec	Région desservie par la région de l’Abitibi-Témiscamingue depuis le 1 ^{er} juillet 2025
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	6
Chaudière-Appalaches	7
Laval	1
Lanaudière	4
Laurentides	6
Montréal	9

¹ Données partielles pour 2025-2026, période se terminant le 31 janvier 2026.
Source : Données provenant du tableau 1 RépEntpr (Req) du Bilan administratif du PEFSAD (réf. AD16020101).

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-021

Nombre de plaintes au total et nombre de plaintes concernant les frais accessoires.

RÉPONSE RAMQ-3RP-021

Sur nombre de plaintes totales, la réponse est fournie par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à la question particulière RAMQ-1RP-036, de l'Opposition officielle.

Quant aux situations en lien avec les frais accessoires, la RAMQ a reçu entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026 : 2 plaintes, 1 demande d'assistance et 5 dénonciations concernant les frais accessoires.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-3RP-022

Nombre de communications reçues (courriels, lettres et appels téléphoniques) au sujet des frais accessoires, des questions sur la facturation et des demandes de remboursement.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-022

Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, la Régie de l’assurance maladie du Québec a reçu 2 967 communications au total en provenance des personnes assurées (PA) et des professionnels de la santé (PS) au sujet des frais accessoires.

Données 2025-2026 (au 31 janvier 2026)

	Courriels		Lettres		Appels téléphoniques*	
	PA	PS	PA	PS	PA	PS
Demandes d’information (incluant les questions sur la facturation pour les PA)	445	112	46		S.O.	S.O.
Demandes de remboursement	1 862	S.O.	502	S.O.	S.O.	S.O.

* Les appels téléphoniques nécessitant un suivi auprès du demandeur sont inclus dans les données liées aux courriels.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-023

Effectifs affectés :/

- a) à l'étude ou à la mise en application des mesures contenues dans le projet de loi 83 et touchant la RAMQ;
- b) au dossier des GMF;
- c) au traitement des médicaments d'exception;
- d) au DSQ;
- e) au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.

RÉPONSE RAMQ-3RP-023

Du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026 :

- a. Le nombre d'effectifs affectés à cette mesure n'est plus suivi de manière détaillée, puisque cela fait maintenant partie des activités courantes.
 - b. Le nombre d'effectifs affectés à cette mesure n'est plus suivi de manière détaillée, puisque cela fait maintenant partie des activités courantes.
 - c. 47 484 heures rémunérées sont affectées directement au traitement des demandes d'autorisation des patients et médicaments d'exception.
 - d. 122 590 heures rémunérées sont affectées au DSQ.
 - e. 116 heures rémunérées sont affectées au Registre des consentements au don d'organes et de tissus.
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-3RP-024

État de situation sur la méthode de calcul utilisée pour la détermination de la coassurance et de la franchise.

RÉPONSE RAMQ-3RP-024

Paramètres de contribution au 1^{er} juillet 2025
Régime public d’assurance médicaments (RPAM)

Adhérents		Personnes de 65 ans et plus				PAFCR** Avec ou sans contraintes sévères à l’emploi
		SRG* maximal (100 %)	SRG presque maximal (de 94 % à 99 %)	SRG partiel (de 1 % à 93%)	Aucun SRG (0 %)	
Franchise mensuelle (\$)						
2025	22,00	0,00	0,00	22,00	22,00	0,00
Coassurance						
2025	30 %	0 %	0 %	30 %	30 %	0 %
Contribution mensuelle maximale (\$)						
2025	102,64	0,00	0,00	57,29	102,64	0,00

* Supplément de revenu garanti
** Prestataires d’une aide financière avec carnet de réclamation

Remarques

Certaines catégories d’assurés bénéficient d’une exemption de contribution :

- Les enfants et les étudiants de 18 à 25 ans assurés par le RPAM;
- Les prestataires d’une aide financière avec carnet de réclamation (PAFCR) avec contraintes sévères à l’emploi;
- Les personnes de 65 ans ou plus recevant le SRG maximum.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-025

État de situation concernant les ruptures d’approvisionnement de médicaments, incluant notamment le nombre de ruptures en 2025-2026

RÉPONSE RAMQ-3RP-025

La Régie de l’assurance maladie du Québec (RAMQ) n’a pas la responsabilité de déclarer les ruptures d’approvisionnement. Toutefois, dans le cadre du régime public d’assurance médicaments (RPAM), lorsque des problèmes d’approvisionnement pour un produit donné sont signalés à la RAMQ, c’est-à-dire lorsqu’aucun des produits entièrement remboursés est disponible aux pharmaciens, la RAMQ peut intervenir pour permettre le remboursement d’un produit de remplacement.

Un produit de remplacement est un médicament qui n’est pas entièrement remboursé par le RPAM ou qui n’est pas inscrit à la *Liste des médicaments* (Liste). Par exemple, le produit de remplacement peut être le médicament innovateur pour lequel la personne assurée n’aurait pas d’excédent à déboursier, un médicament commercialisé identique, mais non inscrit à la Liste ou une préparation réalisée à partir de l’ingrédient actif. Les pharmaciens sont informés des ruptures par l’envoi d’une infolettre.

Afin de soutenir les pharmaciens dans la dispensation des services aux personnes assurées, la RAMQ rend disponible sur son site Internet des tableaux de suivi des ruptures de stock. Ces tableaux permettent aux pharmaciens d’obtenir de l’information sur les produits en cours de vérification par la RAMQ (Ruptures de stock signalées) ou en rupture de stock (Ruptures de stock confirmées) ainsi que sur les produits dont la fin de rupture est annoncée dans une infolettre.

Adresse pour accéder au tableau des ruptures de stock signalées :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/pharmacien-pharmacienne/medicaments/ruptures-stock-signalees>.

Adresse pour accéder au tableau des ruptures de stock confirmées :
<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels/pharmacien-pharmacienne/medicaments/ruptures-stock-confirmees>.

Année ¹	Nombre de ruptures de stock confirmées (selon la date de début de l’avis de rupture)
	TOTAL Produits ²
2025	206
2026 (au 31 janvier 2026)	8

¹ Année civile
² Ces données n’incluent pas les ruptures d’approvisionnement des médicaments en établissement ni celles en lien avec la mesure du patient d’exception. Les médicaments obtenus lors d’une hospitalisation ou d’un hébergement prolongé sont payés dans le cadre de l’assurance hospitalisation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-026

Montant versé aux médecins en traitement différencié ou préférentiel pour les consultations de patients en isolement, au total ainsi que pour chaque spécialité médicale concernée.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-026

Aucun montant n'a été versé en honoraires additionnels pour des consultations de patients en isolement, et ce, pour aucune spécialité médicale.

Pour la spécialité de la médecine interne, ces honoraires additionnels ont été abolis par un changement à l'entente en date du 10 décembre 2018.

Pour la spécialité de l'anesthésiologie, aucun montant n'a été versé, ces honoraires additionnels ont été abrogés en date du 29 mars 2021.

En somme, depuis mars 2021, aucune spécialité n'a reçu d'honoraires additionnels pour des consultations de patients en isolement, car les ententes ont été abolies.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-027

Détail des contrats et des ententes signés avec les compagnies pharmaceutiques dans le cadre de la politique du médicament.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-027

Les ententes d'inscription sont présentées dans le rapport annuel de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Innovateurs :

Le Rapport annuel 2024-2025 de la RAMQ indique que 286 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2025. Ces ententes concernent 92 fabricants et 329 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes s'élève à 1 224,1 M\$.

Génériques :

Le Rapport annuel 2024-2025 de la RAMQ indique que 79 ententes d'inscription étaient en vigueur au 31 mars 2025. Elles concernent 79 fabricants et 3 123 produits. La somme globale annuelle provenant des fabricants en application de ces ententes est de 78,1 M\$.

En tant que membre de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP), le gouvernement du Québec adhère à l'entente cadre intervenue entre l'APP et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). Celle-ci est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. En lien avec cette entente cadre, des ententes d'inscription ont été conclues avec 73 fabricants de médicaments génériques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-028

Tout document ou échange intervenu entre le MSSS et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-028

Les documents ainsi que les échanges intervenus entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires concernant la révision du mode de rémunération des pharmaciens ne peuvent être communiqués puisqu'ils sont confidentiels en raison des négociations présentement en cours.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-029

Nombre d'enfants privés de soins couverts en raison de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents, et les mesures mises en place pour couvrir ce vide de couverture.

RÉPONSE RAMQ-3RP-029

Aucun enfant n'est privé de soins couverts en raison de son statut migratoire ou de celui de ses parents.

L'entrée en vigueur, le 22 septembre 2021, de la Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire et modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie, permet d'accorder l'admissibilité sans délai de carence à l'assurance maladie et à l'assurance médicaments aux enfants qui sont en mesure de démontrer leur présence sur le territoire pour une durée de plus de six mois, et ce, sans égard à leur lieu de naissance ni au statut migratoire de leurs parents.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-030

Nombre de personnes avec qui la RAMQ transige en anglais.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-030

Au 31 janvier 2026, le nombre de personnes qui transigeaient en anglais avec la Régie de l'assurance maladie du Québec était de 971 095.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-031

Sommes consacrées au don d'organe, par région et par établissement, au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2026-2027.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-031

Il est impossible de présenter les sommes affectées au don d'organes par région et par établissement. La raison étant que les sommes dédiées au don d'organes sont intégrées dans le budget global des établissements incluant notamment le personnel de soutien, les médicaments, les analyses et les tests nécessaires au déroulement du don d'organes.

Par ailleurs, Transplant Québec est un organisme mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) afin de coordonner le don d'organes et de tissus pour tout le Québec. La majorité du budget de cet organisme provient d'un financement maximal par le MSSS de 16 495 078 \$ au cours de l'exercice financier 2025-2026.

Les données 2026-2027 ne sont pas encore disponibles.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-032

Pour les cinq dernières années, ventilation des dépenses du régime public par :

- a. Dépense totale (brut);
- b. Honoraires versés aux pharmaciens;
- c. Somme versée aux grossistes;
- d. Frais d'administration du régime public;
- e. Remboursement total de médicament;
 - 1. Médicaments innovateurs;
 - 2. Médicaments génériques;
 - 3. Autres.

RÉPONSE RAMQ-3RP-032

Les données présentées sont en millions de dollars pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026.

	Médicaments ¹			Total du RPAM ²
	Génériques	Innovateurs	Non classés	
Coût médicament sans marge	930,9	3 046,5	27,4	4 004,8
Marge grossiste	56,6	125,5	1,5	183,6
Coût médicament avec marge	987,5	3 172,0	28,9	4 188,4
Honoraires pharmacien ³	1 407,6	246,0	53,5	1 707,1
Coût brut	2 395,1	3 418,0	82,4	5 895,5
Coût RAMQ	1 730,8	3 123,8	77,4	4 932,0 ⁴
Frais d'administration	66,3			

¹ La classification des médicaments innovateurs et génériques est basée sur les données de la RAMQ au 31 janvier 2026. Il est possible qu'un médicament non inscrit à la Liste des médicaments ne soit pas classé et se retrouve donc au niveau des « Non classés ».

² Régime public d'assurance médicaments.

³ Les honoraires pharmaceutiques excluent tous les services de consultation ainsi que certains services non rattachés aux médicaments, notamment les refus d'exécution d'une ordonnance et les opinions pharmaceutiques.

⁴ Ce montant ne tient pas compte des remboursements de ristournes des fabricants pour les médicaments innovateurs et génériques.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-033

État de situation concernant la détermination du prix des médicaments génériques (balise de prix).

RÉPONSE RAMQ-3RP-033

Depuis avril 2013, le Québec a bénéficié des baisses de prix engendrées par les balises de prix mises en œuvre par l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP), et ce, en raison de l'engagement du fabricant à l'égard du meilleur prix au Canada. Le changement majeur intervenu en 2017 a été la conclusion, au mois de juillet 2017, d'une entente de principe entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et l'Association canadienne du médicament générique (ACMG). Des économies annuelles de 304 M\$ découlaient de cette entente de principe quinquennale.

À la suite de cette entente de principe, des ententes d'inscription ont été conclues avec les différents fabricants de médicaments ayant des produits génériques inscrits à la Liste de médicaments du Régime général d'assurance médicaments. Dans la foulée de cette entente cadre, des ententes d'inscription ont été conclues avec 63 fabricants de médicaments génériques.

L'entente avec l'ACMG étant arrivée à échéance en septembre 2022, une nouvelle phase de négociation s'est déroulée cette fois sous l'égide de l'APP. Le Québec était co-porteur pour celle-ci. Cette négociation a abouti à une entente cadre qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023.

Au 31 mars 2025, selon le Rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec 2024-2025, il y avait 79 ententes d'inscription avec autant de fabricants génériques. Ces ententes couvraient 3 123 produits pour un rendement annuel global de 78,1 M\$.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L’ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d’opposition

QUESTION RAMQ-3RP-034

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers hors Québec remboursés par la RAMQ.

RÉPONSE RAMQ-3RP-034

Nombre de patients ayant reçu des soins de santé et des services hospitaliers
hors Québec remboursés par la RAMQ

	2025-2026 ¹
Nombre de patients ²	110 840

¹ Données au 31 janvier 2026.
² Nombre de patients distincts, peu importe le type de service.
Période de référence basée sur la date du service.

Les données fournies pour l'année financière 2025-2026 sont incomplètes, considérant qu’elles n’étaient pas toutes disponibles au moment de leur extraction. Cela s’explique, en partie, par le fait que le délai de facturation pour les services professionnels est de 12 mois et de 36 mois pour les services hospitaliers.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-035

Montant total remboursé par la RAMQ au cours des cinq dernières années pour des services hospitaliers donnés en Ontario.

RÉPONSE RAMQ-3RP-035

Le montant total remboursé par la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des services hospitaliers donnés en Ontario a été de 146,8 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026. La période de référence est basée sur la date du service.

Les données fournies pour l'année financière 2025-2026 sont incomplètes, considérant qu'elles n'étaient pas toutes disponibles au moment de leur extraction. En effet, l'entente interprovinciale accorde aux provinces un délai de 12 mois pour procéder à la facturation réciproque.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-036

Honoraires des médecins ontariens payés par la RAMQ au cours des cinq dernières années.

RÉPONSE RAMQ-3RP-036

Les honoraires des médecins ontariens payés par la Régie de l'assurance maladie du Québec ont été de 19,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026. La période de référence est basée sur la date du service et les montants forfaitaires ont été inclus aux honoraires des médecins.

Les données fournies pour l'année financière 2025-2026 sont incomplètes, considérant qu'elles n'étaient pas toutes disponibles au moment de leur extraction. Cela s'explique, en partie, par le fait que le délai de facturation pour les services professionnels est de 12 mois.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-037

État de situation quant à l'augmentation des pouvoirs (notamment d'inspection) demandée par la RAMQ afin de mieux remplir sa mission.

RÉPONSE RAMQ-3RP-037

Les dernières modifications législatives relatives aux pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) datent de 2016. Il n'y a ainsi aucune modification récente en lien avec les pouvoirs de la RAMQ.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-038

Nombre de médecins ayant touché une prime à l'inscription (lettre d'entente 245) en 2025-2026 et sommes versées, en moyenne, par médecin.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-038

La Lettre d'entente no° 245 a été abolie le 31 octobre 2015. Conséquemment, aucun médecin n'a touché une prime à l'inscription depuis novembre 2015.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION NO RAMQ-3RP-039

État de situation concernant la réglementation sur les aides techniques et les intentions du gouvernement quant à sa mise à jour.

.....

RÉPONSE NO RAMQ-3RP-039

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a été mandatée par le gouvernement pour administrer trois programmes d'aides techniques prévus à la Loi sur l'assurance maladie, dont les services et les coûts sont déterminés par règlement. Il s'agit des programmes d'appareils suppléant à une déficience physique, d'aides auditives et d'aides visuelles.

Dans le cadre de son mandat, la RAMQ peut dresser des états de situation et formuler des avis ainsi que des recommandations au ministre de la Santé quant aux actions requises en vue de mettre à jour les règlements qui encadrent les programmes.

Les décisions de révision réglementaire sont prises par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2025-2026

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-040

Mesures mises en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes des médecins formés hors Québec.

RÉPONSE RAMQ-3RP-040

Au cours des dernières années, de nombreuses mesures ont été mises en place pour faciliter l'intégration professionnelle des diplômés internationaux en médecine (DIM).

Pour les DIM, 3 options s'offrent à eux :

1. Demande d'un permis d'exercice restrictif
 - a. Recrutement Santé Québec volet médecins (RSQ) constitue la porte d'entrée pour la très grande majorité des détenteurs d'un diplôme d'une faculté de médecine située hors du Canada et des États-Unis qui souhaitent obtenir un permis de la médecine au Québec. De façon générale, ces « médecins sélectionnés cliniciens » sont recrutés sous permis restrictif pour combler des besoins cliniques dans des établissements situés dans les régions non universitaires. Les médecins doivent réussir un stage d'évaluation de 3 mois dans un milieu désigné par le Collège des médecins du Québec (CMQ) qui ne peut être le milieu qui parraine le recrutement. Le statut restrictif de ce permis signifie que la pratique de ces candidats doit s'exercer sous la supervision du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) ou d'une entité autorisée par le CMQ, pendant 3 ans.
 - b. Les universités peuvent aussi recruter des DIM. Ces « médecins sélectionnés professeurs » présentent un profil les destinant à combler des besoins en enseignement ou en recherche. Ils ne sont pas soumis aux mêmes règles que ceux qui prennent la trajectoire de RSQ – médecins et ils n'ont pas de stage d'évaluation de 3 mois à faire.

Le financement du programme (paiement de frais du CMQ) est offert à tous les candidats parrainés en milieu non universitaire ayant signé une Convention d'aide financière. Le soutien financier accordé aux médecins parrainés a été bonifié par l'ajout d'une allocation de frais de subsistance offerte pour le stage auquel doivent se soumettre les médecins en démarche d'obtention d'un permis restrictif.

2. Demande d'un permis régulier par l'obtention d'un poste de résidence dans une des facultés de médecine du Québec ou une admission à l'externat

Les DIM peuvent également obtenir un permis régulier en obtenant un diplôme postdoctoral au Québec ou au Canada. Préalablement, ils doivent avoir obtenu la reconnaissance de l'équivalence du diplôme de docteur en médecine (MD) et un poste de résidence dans un programme agréé de l'une des quatre facultés de médecine du Québec ou du Canada (par le Collège royal des médecins

et chirurgiens du Canada ou le Collège des médecins de famille). Ces candidats font partie du contingent régulier d'admission aux études postdoctorales. Selon, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), près d'une soixantaine de DIM ont été admis en résidence l'année dernière. Ceux-ci ont la possibilité de faire un stage préparatoire (d'acclimatation).

3. Les DIM ont également la possibilité de s'inscrire à l'externat en médecine.

Les universités doivent remplacer toutes les personnes du contingent régulier qui abandonnent de façon définitive leurs études de 1^{er} cycle en médecine au Québec, une dizaine de postes sont offerts par année correspondant aux abondants d'étudiants qui doivent être prioritairement remplacés par les DIM. À la suite de la réussite de l'externat, les candidats obtiennent un diplôme de médecine d'une faculté de médecine du Québec. Ils doivent par la suite compléter un programme de résidence au Canada pour obtenir un droit de pratique comme le processus expliqué au point 2. Cependant, le taux d'acceptation en résidence est beaucoup plus élevé. Depuis 2021, 4 postes supplémentaires pour les DIM ont été ajoutés au contingent particulier.

4. Demande de soutien de CÉDIS

En cas de refus à un poste de résidence dans un programme agréé par l'une des 4 facultés de médecine du Québec lors du jumelage par le Service canadien de jumelage des résidents (CaRMS), les candidats DIM sont invités à contacter le Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CÉDIS), un organisme indépendant à but non lucratif, afin de recevoir services et conseils.

Le mandat du CÉDIS consiste à sélectionner parmi les candidats ayant connu un échec au CaRMS ceux ayant le meilleur potentiel de réussir une résidence dans une des 4 facultés de médecine québécoises et de leur offrir un stage d'accompagnement et d'évaluation d'une durée de 4 mois. En moyenne, 85 à 90 % des candidats qui complètent le stage avec succès sont admis en résidence au jumelage CaRMS subséquent.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-041

Nombre d'enquêtes conclues par la RAMQ, nombre de condamnations à la suite des enquêtes de la RAMQ, nombre d'ententes hors cour, nombre d'enquête en cours, le tout par type de professionnel sous enquête. Total des sommes récupérées.

RÉPONSE RAMQ-3RP-041

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) procède à des enquêtes sur la facturation des professionnels, par exemple lorsque des services semblent faussement décrits ou que la RAMQ suspecte que les services facturés n'ont pas été rendus. L'enquête représente l'un des moyens de contrôle que la RAMQ utilise lorsqu'appropriée (voir plus bas).

En effet, tous les professionnels de la santé font l'objet de vérifications de leur facturation par la RAMQ. Celle-ci applique des mesures de contrôle systématiques qui visent l'ensemble de la facturation des professionnels de la santé ou l'ensemble de la facturation d'une situation d'entente.

Ces mesures de contrôle systématique peuvent être suivies par des mesures de contrôle plus spécifiques lorsque des professionnels, des groupes de professionnels ou des agences sont identifiés à risque de facturations non conformes, abusives ou frauduleuses. En effet, la RAMQ procède à des vérifications et des inspections afin de vérifier l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance maladie, de la Loi sur l'assurance médicaments et de leurs règlements. La RAMQ effectue aussi des enquêtes, comme mentionné précédemment.

Ainsi, au 31 décembre 2025, 1 050 médecins ont fait l'objet d'au moins un contrôle spécifique de leur facturation, soit 4,47 % des médecins. Cette donnée exclut les vérifications de services rendus et les contrôles effectués par le système. Si l'on ajoute les contrôles de systèmes, on peut affirmer que 100 % des médecins font l'objet d'un contrôle de leur facturation.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre d'enquêtes administratives terminées entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2025

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels ¹	Montants versés indûment ²
Médecins	7	0,3 M\$
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	13	62,3 k\$
Optométristes	1	45,7 k\$
Pharmaciens	19	1,8 M\$
Fabricants, grossistes et intermédiaires	1	0
TOTAL	31	2,3 M\$

¹ Nombre de professionnels dont l'enquête sur la facturation s'est terminée durant la période. Les rapports d'enquête peuvent avoir été achevés dans une année antérieure.

² Il ne s'agit pas nécessairement des sommes encaissées, mais du total des sommes reliées aux ententes de paiement avec la RAMQ. Certains dossiers peuvent faire l'objet d'une contestation.

Nombre de condamnations à la suite des enquêtes pénales de la RAMQ
du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026

Ce n'est pas la RAMQ qui condamne à des amendes. Elle peut faire des enquêtes de nature pénale à l'issue desquelles elle produit, le cas échéant, un rapport d'infraction général. Par la suite, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) décide s'il donne un constat d'infraction pour ensuite plaider le tout devant un tribunal qui décide de la culpabilité ou non et de l'amende.

Catégorie d'assujetti	Articles visés	Nombre de condamnations	Libellés d'infraction	Amendes (\$)¹
Professionnel de la santé	Art. 22 al. 4	2	Étant un professionnel de la santé soumis à l'application d'une entente, a exigé ou reçu, pour un service assuré, plus que la rémunération prévue à l'entente et à laquelle il a droit en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'assurance-maladie.	33 150 \$
Autre assujetti	Art. 74 al. 1	1	A sciemment obtenu ou reçu de la Régie, directement ou indirectement, le bénéfice de services de façon abusive ou injustifiée.	1 250 \$

¹Ce montant inclut l'amende et les frais afférents.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

Nombre d'ententes hors cour¹ conclues entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026
à la suite des enquêtes administratives par catégorie de professionnels de la santé

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels
Médecins	4
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	2
Optométristes	0
Pharmaciens	9
TOTAL	15

¹ Une entente conclue hors cour est considérée comme un dossier pour lequel ni la RAMQ ni le professionnel n'ont eu à entreprendre de démarches devant les tribunaux compétents et qui ont fait l'objet d'une entente de paiement (transaction-quittance, quittance et reconnaissance de dette).

Nombre d'enquêtes administratives en cours¹ au 31 janvier 2026

Catégorie de professionnels de la santé	Nombre de professionnels
Médecins	82
Chirurgiens-dentistes et spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale	14
Optométristes	0
Pharmaciens ²	63
Fabricants, grossistes et intermédiaires	13
TOTAL	172

¹ Les enquêtes en cours comprennent les dossiers en cours d'analyse par les enquêteurs ainsi que les dossiers en attente d'une décision par la ligne d'affaires et pour lesquels un rapport a été déposé.

² Les dossiers de pharmacies ciblent le nombre de raisons sociales sous enquête.

Total des sommes à récupérer auprès des professionnels enquêtés
Sur le nombre d'enquêtes administratives terminées entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 décembre 2025, la somme à récupérer pour cette période auprès des professionnels s'élève à 2,8 M\$.

La RAMQ rend compte des montants à récupérer plutôt que des montants réellement récupérés. En effet, la majorité des montants versés indûment aux professionnels sont récupérés par la RAMQ par des prélèvements automatisés sur les honoraires versés aux professionnels, à la suite de démarches juridiques ou par recouvrement. La récupération peut toutefois s'échelonner dans certains dossiers sur plusieurs années, ce qui fait en sorte que les montants récupérés pendant une année donnée peuvent être associés à des contrôles réalisés dans les années antérieures. De plus, certains cas peuvent faire l'objet de contestations dont la finalité peut être connue sur une année postérieure au contrôle réalisé. Pour ces raisons, la RAMQ a privilégié une reddition de comptes basée sur le montant total des réclamations établi dans une année donnée.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-042

Budget consacré aux enquêtes de la RAMQ. Nombre d'ETC dédiés à ces enquêtes.

RÉPONSE RAMQ-3RP-042

Dépenses réelles de la Direction des enquêtes : 2,0 M\$¹
ETC de la Direction des enquêtes : 22²
Total des heures rémunérées : 40 000²

¹ Données en date du 31 janvier 2026

² Prévisions au 31 mars 2026 basées sur les données du 31 janvier 2026

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-043

Total des sommes surfacturées contrôlées par la RAMQ et total des sommes surfacturées récupérées.
Ventilation par type de professionnel de la santé et par année, pour les cinq dernières années.

RÉPONSE RAMQ-3RP-043

Les données sont disponibles aux sections « Mesures de contrôles » et « Récupération des sommes dues » du Rapport annuel 2024-2025 de la Régie de l'assurance maladie du Québec à l'adresse suivante : https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/non_indexes/rapport-annuel-2024-2025_0.pdf

ÉTUDE DES CRÉDITS 2026-2027

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Réponses aux questions particulières du Troisième groupe d'opposition

QUESTION RAMQ-3RP-044

Nombre de demandes d'exception pour l'approbation de médicaments reçue par la RAMQ par année, pour les cinq dernières années. Pourcentage des demandes d'exception acceptées et délais moyens, par année.

.....

RÉPONSE RAMQ-3RP-044

Nombre de demandes reçues

Entre le 1^{er} avril 2025 et le 31 janvier 2026, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) a reçu 672 761 demandes d'autorisation.

Dans sa Déclaration de services aux citoyens, la RAMQ s'engage sur des délais habituels de réponse à une demande complète d'autorisation pour un médicament d'exception, soit :

- Un jour ouvrable si cette demande porte sur un médicament requis de façon prioritaire (identifié par une étoile dans la Liste des médicaments);
- 25 jours ouvrables pour les autres demandes en médicament d'exception.

Délai moyen de traitement

En date du 31 janvier 2026, le délai moyen de traitement d'une demande prioritaire en médicament d'exception est de 0,1 jour ouvrable. Pour les autres demandes en médicament d'exception, le délai moyen est de 10,3 jours ouvrables.

Pourcentage d'acceptation des demandes

Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 janvier 2026, les statistiques combinées, médicament d'exception et patient d'exception sur le résultat de l'analyse des demandes sont :

- 84,4 % ont été acceptées;
- 9,1 % ont été refusées;
- 4,8 % étaient non recevables;
- 1,6 % ont été annulées.

Le pourcentage d'acceptation des demandes est tributaire du respect des critères de remboursement prévus à la Liste des médicaments et de la qualité des demandes transmises par les prescripteurs.
